

CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136

NUMÉRO 007

2e SESSION

36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le mercredi 20 octobre 1999

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES (La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 octobre 1999

La séance est ouverte à 14 heures.	
 Prière	
(1400)	

Le Président: Comme c'est la coutume le mercredi, nous allons chanter Ô Canada sous la direction du député de Nanaimo-Cowi-

[Note de la rédaction: Les députés se lèvent et chantent Ô Canada.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES FEMMES DE L'ANNÉE À L'OKTOBERFEST

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour féliciter dix femmes remarquables de la région de Waterloo qui ont été honorées à titre de femmes de l'année au cours de la dernière Oktoberfest.

Le 18 octobre, nous avons célébré le 70e anniversaire de l'affaire «personne» qui a permis aux Canadiennes de siéger au Sénat.

À la veille du nouveau millénaire, les femmes de tout le pays sont prêtes et disposées à assurer le succès de notre pays au cours du siècle prochain.

Ce sont des femmes comme celles-là, qui font une différence, qui ajoutent à la force et au dynamisme du Canada en tant que nation, qui ont été honorées jeudi dernier à Kitchener.

Je voudrais préciser le nom de ces femmes et la catégorie dans laquelle elles ont été honorées: Hide English, professions libérales; Corry Den Duyf, aînée; Arleen MacPherson, aide humanitaire; Aneita Brown, personne au foyer; Catherine Schwark, employée; Gita Morar, bénévole dans la collectivité; Hele Jowett, entrepreneure; Yvonne Tousek, santé et sport et Cheryl Muranko, jeune adulte. Je félicite ces femmes.

* * *

LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, en septembre, j'ai tenu plusieurs réunions dans ma circonscription de Peace River. La majorité des personnes présentes étaient des agriculteurs qui s'inquiétaient beaucoup de la situation dans leur secteur.

Ils m'ont dit à quel point ils étaient fiers d'avoir choisi la noble tâche d'assurer l'approvisionnement alimentaire des Canadiens et des gens d'autres pays.

Ils ont parlé des ravages causés par 20 années de stagnation du revenu agricole et par l'escalade du coût des intrants.

Ils ont demandé si qui que ce soit au Canada se préoccupait de leur survie ou s'ils devaient accepter d'être acculés à la faillite et se recycler dans un autre domaine à l'âge de 60 ans.

Ils craignent que les gouvernements ne se préoccupent pas de leur sort ni de celui de tout le secteur de l'agriculture.

Notre grand pays en est-il arrivé là? Va-t-on se contenter de capituler face à l'Union européenne et les États-Unis et d'abandonner à leur sort nos agriculteurs qui ont déjà été fiers de leur situation?

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'assister hier aux cérémonies d'ouverture de l'Assemblée législative du Nunavut à Iqaluit et de m'adresser aux députés de cette assemblée.

Plusieurs gouvernements provinciaux des quatre coins du pays, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, qui avaient délégué des représentants à l'ouverture officielle de l'Assemblée législative du Nunavut, ont reconnu l'importance de ce jour.

Au début de leur troisième sessions, les députés de l'Assemblée législative sont heureux de se trouver dans leur toute nouvelle Chambre qui illustre de nombreux aspects de la culture unique du Nunavut. C'est ainsi que les sièges des députés sont recouverts de peau de phoque.

Les députés de l'assemblée législative du Nunavut se trouvent devant des perspectives d'avenir excitantes, des enjeux importants et des défis cruciaux auxquels ils devront faire face au nom de la population qui les a élus.

Je suis persuadée que mes collègues voudront se joindre à moi pour souhaiter bonne chance à l'Assemblée législative du Nunavut.

Article 31 du Règlement

LE COUNTY OF OXFORD INTEGRATED NETWORK

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, lundi soir, j'ai assisté au septième hommage annuel rendu par l'industrie à l'excellence en gestion de l'information et en technologie du secteur public.

J'étais là pour appuyer les représentants du County of Oxford Integrated Network, connu également sous l'acronyme COIN, qui était en lice pour l'obtention d'un prix.

À mon plus grand plaisir, COIN a reçu la médaille d'or dans la catégorie «création de partenariats et d'alliances». Ce prix reconnaît les efforts que COIN a déployés au nom de ses partenaires du comté d'Oxford en vue d'offrir des services à nos citoyens en les faisant profiter d'avancées technologiques.

COIN l'a emporté sur les autres candidats parmi lesquels figuraient la GRC, DRHC, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres ministères fédéraux. Je félicite tous ceux qui font partie de COIN, notamment Mark Harrison, président du conseil du comté d'Oxford, Sam Coghlan, bibliothécaire du comté, John Moore, directeur de COIN et Ed St.Gelais, gestionnaire de DRHC pour le comté. Je tenais à rendre hommage à leur beau travail.

* * *

LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, des quatre coins du monde, des voix se sont élevées exprimant la déception et l'inquiétude suscitées par le rejet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Sénat américain.

L'abandon, par les Américains, du leadership dans le dossier de la non prolifération nucléaire est un événement consternant dans le cadre du combat, déjà difficile, en vue d'obtenir un engagement universel en faveur de la non prolifération.

L'abdication par le Sénat américain de son rôle essentiel de chef de file mondial sape les efforts déployés par la communauté internationale auprès de la Russie, de la Chine et d'autres puissances nucléaires, pour les amener à ratifier le traité. La déception exprimée tant par les alliés des États-Unis que par leurs rivaux témoigne de l'importance du rôle de chef de file que ce pays se doit d'assumer dans ce dossier.

Ce traité continue à jouir d'un grand appui à l'échelle internationale. En tant que Canadiens, nous devons redoubler nos efforts de persuasion auprès des États-Unis pour qu'ils finissent par adopter le traité. Par ailleurs, nous devons convaincre nos voisins américains que cette nouvelle forme d'isolationnisme ne sert pas la cause de la paix et de la sécurité internationales.

* * *

LA CRÊTE DE VIMY

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.): Monsieur le Président, sous une pluie d'obus, et tandis que leurs valeureux camarades tombent foudroyés, 100 000 Canadiens donnent l'assaut dans des

conditions inhumaines mettant à l'épreuve leur courage et l'immortalité de leur âme.

Ils montent à l'assaut de la crête de Vimy, l'imprenable. Des dizaines de milliers de soldats français et britanniques y ont déjà perdu la vie dans de vaines offensives. C'est maintenant le tour des Canadiens.

Ce jour-là, ces jeunes hommes, la fine fleur du Canada, remportent la bataille, une victoire éclatante que le monde ne peut ignorer. La plus grande victoire de la Première Guerre mondiale, Vimy, entre dans l'histoire du Canada le 12 avril 1917. Beaucoup disent que le Canada est né ce jour-là, dans le respect des nations et dans le sang de ses jeunes, grâce à leur détermination et à leurs talents. Aujourd'hui encore, leur esprit continue à vivre. Il vit dans le nom et dans les activités scolaires de l'Académie Vimy Ridge, à Edmonton

* *

[Français]

LA SEMAINE SANS VIOLENCE DE LA YWCA

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, du 17 au 23 octobre, la Young Women's Christian Association célèbre la Semaine sans violence.

Malgré tous les progrès encourus et toutes les luttes gagnées par les femmes lors des cent dernières années, nous finissons quand même le siècle sur une note ambiguë.

Les statistiques sont criantes: une jeune fille sur cinq est abusée par son copain; une femme mariée sur trois sera victime au moins une fois dans sa vie de violence conjugale. Beaucoup de travail reste donc à faire.

J'appelle les députés de cette Chambre à réaffirmer partout leur désapprobation face à ces statistiques indignes du prochain siècle. Qu'ils appuient dans leurs circonscriptions les organismes qui luttent contre ces crimes, tels les refuges pour femmes battues.

Ce n'est qu'en condamnant universellement ces actes qu'ils finiront par se marginaliser.

* * *

• (1405)

LETRANSPORT FERROVIAIRE

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier, à Thetford Mines, plusieurs centaines de personnes de Thetford et de la Beauce ont manifesté pour la remise en service du train Québec Central reliant Lévis à Sherbrooke via la Beauce.

La quasi-totalité des acteurs économiques et politiques de notre région soutient ce projet. Beaucoup d'emplois en dépendent. Si le tronçon est remis en service, l'industrie Prolab promet de faire un investissement de 48 millions de dollars, ce qui créerait 75 emplois directs chez nous.

Article 31 du Règlement

ment de les recycler. Les agriculteurs de la Saskatchewan convien-

nent de plus en plus qu'ils seraient mieux servis si le ministre

suivait lui-même son conseil et démissionnait dès aujourd'hui.

Pourtant, le fédéral a refusé à deux reprises de soutenir le démarrage de cette voie ferroviaire. Le gouvernement doit arrêter de faire la sourde oreille et appuyer financièrement la remise en fonction du train Québec Central. Je l'invite à écouter le cri du coeur de la population et celui de ses représentants et représentantes.

Qu'attend le secrétaire d'État à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour agir?

* * *

LA SEMAINE SANS VIOLENCE DE LA YWCA

[Français]

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, la semaine du 17 au 23 octobre a été choisie comme la quatrième Semaine sans violence annuelle de la YWCA.

Cette semaine sans violence a lancé un défi à tous les Canadiens et Canadiennes de trouver des solutions pour contrer la violence dans leur milieu. Grâce à l'appui continu de Clarica, anciennement le Groupe la Mutuelle, la Semaine sans violence de la YWCA est en mesure de rejoindre des dizaines de milliers de Canadiennes.

[Traduction]

Sous une forme ou sous une autre, la violence a déjà touché chacun d'entre nous, ou au moins quelqu'un que nous connaissons. La violence est partout, dans nos foyers, dans nos écoles, au travail, et dans nos loisirs. La Semaine sans violence de la YWCA est devenue une initiative internationale organisée par plus de 30 pays, dont le Canada.

J'appuie cette initiative de tout mon coeur et j'exhorte tous les députés, et l'ensemble des Canadiens, à faire leur part pour endiguer le flot. . .

Le Président: Le député de Battlefords—Lloydminster a la parole.

* * *

LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a la réputation douteuse de régler les problèmes à coups d'argent des contribuables. Que se passe-t-il quand il manque son coup?

Le ministre de l'Agriculture continue de se lever à la Chambre pour dire que les agriculteurs sont sauvés, grâce à son désastreux programme ACRA. Ce qu'il ne dit pas, par exemple, c'est qu'au moins les trois quarts des agriculteurs de la Saskatchewan, ou les plus mal pris, ne sont pas admissibles à une aide financière.

Dans Saskatoon—Rosetown—Biggar, le candidat réformiste Jim McAllister, qui se joindra à nous sous peu, a soulevé la question du nombre croissant des fermes saisies.

La triste réalité est que plus de 1 000 agriculteurs de la Saskatchewan risquent de perdre leurs terres d'ici un an. Comment réagit le ministre? Il n'a pas de meilleur conseil à donner aux agriculteurs menacés que de leur dire de s'en aller et de demander au gouverne-

L'ÉCOLE DU VALLON

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, à Gatineau, un comité composé d'un groupe de parents bénévoles et de la direction de l'école Du Vallon ont élaboré un plan d'aménagement pour la cour d'école afin de la rendre plus naturelle.

Pour financer la plantation d'un arbre, l'école demande un don de 15 \$ à un parent qui parraine un arbre. Samedi dernier, le 16 octobre, des enseignants, des écoliers et des parents de l'école ont passé la journée à planter des arbres, 120 en tout, de nouveaux arbres et arbustes, dans la cour de l'établissement.

Je désire rendre hommage au travail réalisé par les enfants, parents et responsables de l'école Du Vallon, tout en espérant que ce genre de projet puisse être imité par d'autres écoles du Québec et du Canada.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale de la coopération et, à titre de porte-parole du NPD en ce qui concerne les coopératives et les coopératives de crédit, je suis heureux de faire valoir leur réussite au cours de l'année écoulée.

Les coopératives de commercialisation, d'économie et de consommation ont toujours rempli un rôle crucial dans notre économie. Le boulevard Rochdale, où se trouve mon bureau de circonscription, a ainsi été désigné en l'honneur des fondateurs du mouvement coopératif en Amérique du Nord, les «Pionniers de Rochdale», qui ont élaboré les principes coopératifs en 1844.

Dans l'économie mondiale dans laquelle nous évoluons maintenant, les coopératives et les coopératives de crédit donnent aux individus et aux collectivités l'occasion de prendre en main leur propre vie et leur avenir. Avec un actif supérieur à 167 milliards de dollars, leurs 15 millions de membres et leurs 151 000 employés, les coopératives contribuent de façon marquante à notre économie nationale, mais elles peuvent faire davantage.

● (1410)

Par exemple, à mesure que disparaît l'offre de logements abordables, oeuvre des libéraux, et qu'augmente le nombre des sans-abri, nous devrions considérer le logement coopératif comme une partie de la solution. La Semaine nationale de la coopération est d'ailleurs une belle occasion pour le gouvernement libéral de rétablir le financement du logement coopératif.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je salue aujourd'hui la Semaine nationale de la coopération, qui a lieu du 17 au 23 octobre, et l'important rôle économique et social que jouent les coopératives et les mutuelles de crédit dans de nombreuses collectivités au Canada.

Au risque de faire preuve d'un esprit de clocher, je voudrais rendre hommage aux coopératives du Manitoba comme le Credit Union Central of Manitoba, Federal Cooperatives Ltd. et Agricore.

Les coopératives agricoles jouent un rôle majeur dans l'économie canadienne dans les secteurs du grain, des oléagineux, des produits laitiers, de la volaille, des oeufs, du bétail, des fruits et des légumes.

[Français]

Les coopératives sont le fait de personnes regroupées autour d'un objectif commun, qui ne travaillent généralement pas pour le profit, mais plutôt pour le bénéfice économique des membres. Elles favorisent les initiatives qui émanent de la base, des gens, plutôt que des gouvernements.

[Traduction]

Que ce soit dans le secteur de l'agriculture, dans celui des services financiers ou encore dans celui des assurances ou du logement, les coopératives croissent, s'adaptent et évoluent de façon à nous assurer un monde meilleur.

* * *

[Français]

LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES FINANCES

M. Nick Discepola (Vaudreuil—Soulanges, Lib.): Monsieur le Président, décidément, les séparatistes se tirent dans le pied par les temps qui courent.

Ce matin, le ministre québécois des Finances est d'avis que l'indépendance pure et dure est rétrograde. Il vient de découvrir que l'option du Parti québécois n'est plus à jour. Toute une découverte!

Ce même ministre des Finances a servi sous la gouverne de Jacques Parizeau, celui qui n'y allait pas par quatre chemins pour affirmer que la séparation du Québec du reste du Canada était nécessaire. Ce même Bernard Landry tentait de minimiser les sondages qui indiquaient que l'option séparatiste était à la baisse.

Alors, souverainistes, vite, un autre congrès, pour savoir si tout le monde tire dans la même direction.

LE CANCER DU SEIN

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ): Monsieur le Président, nous soulignons aujourd'hui la Journée canadienne du cancer du sein, organisée par Les Voix du Ruban rose.

Cet organisme à but non lucratif est totalement administré par des bénévoles, ce qui réduit au minimum le coût de gestion et

permet de consacrer le maximum des fonds recueillis à la lutte contre le cancer du sein.

Les Voix du Ruban rose confie la répartition des fonds de recherche à un groupe de personnes dédiées à cette cause et dont plusieurs d'entre elles connaissent cette maladie, non seulement professionnellement, mais aussi à travers une expérience personnelle, directe ou indirecte.

L'organisme Les Voix du Ruban rose est conscient que le cancer du sein ne discrimine pas ses victimes. C'est avec une détermination inébranlable que l'organisme va de l'avant et continue ses efforts pour éliminer graduellement ce type de cancer. Il assure un indispensable soutien, le réconfort et une voix à toutes celles qui ont à lutter contre cette maladie. Aussi, donnons généreusement à leur campagne de financement.

* * *

[Traduction]

LE DÉCÈS DE M. ALLAN LEAL

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, Allan Leal, qui est décédé à Toronto le 12 octobre 1999, a eu une carrière distinguée d'éducateur juridique et de fonctionnaire. Il s'était vu accorder une bourse de la fondation Rhodes, mais n'en a jamais profité à cause de son service militaire. Après la guerre, il a fait ses études de droit à la Osgoode Hall Law School, puis à la Harvard Law School dont il est sorti diplômé. Il était alors doyen de la Osgoode Hall Law School. Il est ensuite devenu président de la Commission de réforme du droit de l'Ontario et sous-procureur général de l'Ontario.

Il était doyen de la Osgoode Hall Law School au moment de la controverse concernant le rôle du Barreau dans l'éducation juridique. Quand la situation est devenue critique, il a proposé une union entre la Osgoode Hall Law School et la faculté de droit de l'université de Toronto.

Mais ça ne s'est pas fait. Au lieu de cela, les deux écoles de droit sont restées des entités distinctes avec leur personnalité propre et avec, chacune, sa conception de l'éducation juridique. Par leur conception différente de l'éducation juridique, les deux écoles ont beaucoup influé sur la jurisprudence du Canada.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, le mois d'octobre est consacré à la campagne de sensibilisation au cancer du sein. Aujourd'hui, cette forme de cancer est la plus souvent diagnostiquée chez les Canadiennes.

Le cancer du sein nous touche tous, que ce soit directement ou indirectement. Nous avons tous une mère, une soeur, une tante, une fille ou une amie qui a été frappée par cette maladie dévastatrice.

Quoi qu'il en soit, force nous est de reconnaître que de grands progrès ont été accomplis pour lutter contre ce fléau et que les femmes sont de plus en plus nombreuses à y survivre.

• (1415)

Je demande instamment à l'ensemble des députés de porter leur petit ruban rose en témoignage d'appui aux milliers de familles canadiennes qui sont touchées par le cancer du sein.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, en 1978, le gouvernement Trudeau a adopté le principe boiteux selon lequel la rémunération des fonctionnaires est fondée sur des valeurs attribuées de façon arbitraire par les bureaucrates et les politiciens. Ce principe a été appelé, à tort, équité salariale. Voilà que les tribunaux disent que le gouvernement doit verser 5 milliards de dollars pour redresser une situation résultant de la mauvaise application de ce principe boiteux, et ce sont les contribuables qui devront payer la note.

Le premier ministre peut-il nous dire où sont la justice et l'équité dans tout cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cette question a maintenant été débattue devant de nombreux tribunaux. Le jugement rendu hier sera examiné par le ministère de la Justice. Le gouvernement prendra une décision après avoir examiné le jugement, quand il connaîtra toutes les possibilités. La rémunération égale pour un travail de valeur égale est un principe auquel nous adhérons. Je suis très heureux de constater que le Parti réformiste s'y oppose.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, nous appuyons le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale, mais non pas l'attribution de valeurs arbitraires par les politiciens et les bureaucrates.

La réalité est que, au lieu que des millions de travailleurs canadiens obtiennent une hausse de salaire cette année sous forme de réduction d'impôt, ces travailleurs peuvent maintenant dire adieu à cette hausse de salaire à cause d'un gâchis de 5 milliards de dollars de la part du gouvernement.

Pourquoi des millions de travailleurs devraient-ils renoncer à une hausse de salaire pour payer le gâchis de 5 milliards de dollars du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'engagement pris par le ministre des Finances en ce qui a trait aux allégements fiscaux n'a pas changé. Nous avons déjà commencé à réduire les impôts et nous continuerons de le faire, mais nous avons un problème à régler. Nous prendrons une décision pour ce qui est de savoir comment et quand nous réglerons ce problème, mais nous avons l'intention de tenir notre engagement en ce qui concerne les allégements fiscaux.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, pour être clair, le premier ministre est-il en train de dire que le gouvernement versera les 5 milliards de dollars nécessaires pour réparer ce gâchis et qu'il accordera quand même aux contribuables tous les allégements fiscaux qu'il avait prévu leur accorder?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste devrait savoir que, jusqu'à

Questions orales

maintenant, nous avons administré les affaires du pays de façon très responsable. Nous avons atteint l'équilibre budgétaire plus vite que prévu.

Nous avons parfois des dépenses imprévues, mais nous avons quand même réussi à équilibrer le budget, à mettre en place de nouveaux programmes et à réduire les impôts, comme nous avons dit que nous le ferions dans notre programme politique lors des élections de 1997, où le chef de l'opposition a été élu également.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste est favorable à un salaire égal pour un travail égal, tout comme la majorité des Canadiens. Toutefois, c'est parce que le gouvernement a négligé de définir clairement ce que veut dire travail de valeur égale que les contribuables doivent maintenant payer des milliards de dollars.

Ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor. Pourquoi faut-il que chaque contribuable paie une note de 343 \$ pour le gâchis causé par le gouvernement?

• (1420)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le concept de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur est un droit de la personne que les réformistes ignorent. Comme ce concept a un caractère social, ils ne l'acceptent pas. Pour notre part, nous l'acceptons et nous allons examiner le jugement très attentivement afin de respecter le principe à l'origine de ce concept.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral dit qu'il soutient le principe de l'équité salariale. C'est un gouvernement libéral qui a rédigé la loi. C'est le premier ministre actuel qui a promis de respecter le principe de l'équité salariale. C'est le gouvernement actuel qui a laissé tomber les contribuables en refusant de définir ce qu'il faut entendre par travail de valeur égale.

La présidente du Conseil du Trésor présentera-t-elle un nouveau projet de loi pour définir clairement ce qu'il faut entendre par cette expression avant que les idées confuses du gouvernement ne suscitent de nouveau une contestation judiciaire?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous allons commencer par examiner le jugement que nous recevrons de la Cour fédérale. Nous devons l'étudier à cause de l'incidence vraiment importante qu'il a sur notre fonction publique. Nous allons nous prononcer sur le jugement après l'avoir examiné, puis nous envisagerons les mesures à prendre pour l'avenir.

* * *

[Français]

LESPRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, l'enquête menée par la GRC, entre 1995 et 1997, sur les programmes gouvernementaux de subventions à l'industrie ciné-

matographique contenait des allégations à l'effet que le fonctionnement souffrait de graves lacunes. On sait que le procureur général a refusé de poursuivre l'affaire plus loin.

Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien a pris connaissance des très sérieuses allégations qui étaient contenues dans le rapport d'enquête?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, les allégations dont j'ai pris connaissance sont celles qui ont été mises de l'avant maintenant à trois reprises par les députés du Bloc québécois. C'est justement pourquoi j'ai demandé une enquête de la GRC.

Si le député a des informations à part d'avoir des allégations, je l'invite à communiquer avec la GRC.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est un peu surprenant que la ministre nous laisse entendre qu'elle n'avait pas pris connaissance des résultats de l'enquête entre 1995 et 1997. Pourtant, le procureur général, lui, le savait, mais n'en aurait pas parlé à la ministre qui est directement concernée par ces dossiers? Nous allons la croire.

Maintenant qu'elle est au courant des allégations que le Bloc québécois a soulevées—heureusement d'ailleurs qu'on les a soulevées—, est-ce qu'elle a donné des directives ou des consignes à Téléfilm Canada pour que des correctifs administratifs soient apportés dans le financement des oeuvres audiovisuelles?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, cela fait trois jours que les députés du Bloc québécois font des allégations. J'aimerais insister sur une chose: s'ils ont des informations à apporter, je les invite encore à communiquer avec la GRC. Si par hasard ils n'ont pas le numéro de téléphone de la GRC, je l'ai ici. C'est le 993-7267. Je les invite à fournir des informations.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, hier, lors du plus récent épisode de la série «Au royaume des petits copains», la ministre affirmait qu'une enquête s'impose et que c'est pour cela qu'elle avait demandé l'implication de la GRC dans cette nouvelle enquête.

Comment la ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous expliquer, le procureur général ayant jugé en 1997 qu'il n'y avait pas matière à poursuite, qu'elle trouve maintenant toutes les raisons justifiant une deuxième enquête dans le même dossier et qu'est-ce qui amène le gouvernement à changer de position maintenant?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si je me souviens bien, la semaine dernière, le député du Bloc québécois a fait des allégations et c'est suite à ces allégations que j'ai demandé cette enquête de la GRC.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les échappatoires de la ministre en disent long.

Est-ce que la décision du procureur général de ne pas donner suite à l'enquête, en 1997, une décision rendue un mois avant le déclenchement des élections générales, n'accommodait pas grandement son gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, on entend encore des allégations très sévères. J'invite le député, s'il a des allégations ou des informations, à donner ces informations directement à la GRC qui fait enquête justement à cause de ces allégations.

* * *

• (1425)

[Traduction]

L'ÉQUITÉSALARIALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, lundi, le gouvernement a célébré la Journée de la personne afin de reconnaître la longue lutte des femmes pour obtenir l'égalité. Mardi, les tribunaux ont condamné le gouvernement pour avoir privé les femmes de l'égalité aux femmes en leur refusant l'équité salariale.

Le gouvernement a le choix: il peut soit respecter l'engagement que le premier ministre a pris de payer l'équité, soit continuer de refuser aux femmes un traitement équitable. Que va-t-il faire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous en avons reconnu les principes. D'ailleurs, le gouvernement a déjà négocié avec le syndicat et il lui a offert beaucoup d'argent. Le problème, c'est que nous ne nous entendons pas sur le montant qu'il convient de verser.

Le précédent président du Conseil du Trésor a offert une grosse somme d'argent, mais le syndicat l'a refusée. Le tribunal a maintenant rendu son jugement et, comme je vient de le dire, le gouvernement l'approuve en principe. Il reste à déterminer combien il faut verser. Un plan d'action sera arrêté après examen du jugement.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre maintient qu'il a besoin de plus de temps pour examiner le jugement. Peut-être des cours de lecture rapide s'imposent-ils, car la décision du juge Evans est tout à fait claire. Le juge a dit que l'affaire a traîné trop longtemps et a coûté beaucoup trop cher à tous les intéressés.

Quand le gouvernement va-t-il donner suite à sa promesse et régler la question de l'équité salariale, dans l'intérêt des fonctionnaires, des contribuables et de toutes les femmes qui travaillent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous avons déjà essayé de régler la question, mais on n'est pas parvenu à s'entendre sur la somme à verser, pas sur le fait que des indemnités devraient être versées; si tel avait été le cas, le gouvernement n'aurait pas fait d'offre.

Après avoir examiné le jugement, nous saurons mieux quelles sont nos obligations réelles et comment donner suite au jugement, si nous décidons de ne pas faire appel.

* * *

LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, ma toute simple question s'adresse au ministre des Transports.

Dans le but de protéger tous les consommateurs, les propositions de restructuration du secteur du transport aérien seront-elles toutes soumises au processus d'examen des fusions du Bureau de la concurrence?

L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, toutes les propositions soumises sont visées par l'article 47 de la Loi sur les transports au Canada. Le Bureau de la concurrence a sûrement un rôle à jouer. Il fera rapport d'ici quelques jours. Son rapport sera rendu public, ce qui aidera le député et tous les intéressés à faire le point sur cette importante question.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre de l'Industrie responsable du Bureau de la concurrence me donne certaines précisions.

Hier, le ministre des Transports a déclaré que le Bureau de la concurrence ne se penche pas sur les questions des niveaux de service ou des prix excessifs. Pourtant, sur le site Web du ministre qui traite du Bureau de la concurrence, on dit le contraire. On affirme que le Bureau s'occupe de ces questions en cas de fusion.

Le ministre de l'Industrie pourrait-il nous éclairer à ce sujet? Qui a raison, le site Web du ministre ou le ministre des Transports?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): De toute évidence, monsieur le Président, le rôle du Bureau de la concurrence consiste à veiller à ce que l'économie canadienne demeure la plus concurrentielle possible. C'est encore la meilleure façon de maintenir les prix à un bas niveau.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement nage dans la confusion en ce qui a trait à l'équité salariale. Il n'a aucune idée de la signification de cette notion.

Le premier ministre est-il d'accord avec la présidente du Conseil du Trésor pour dire que cette notion bizarre d'équité salariale «est en fait un droit de la personne qu'il est impossible de nier»? Est-ce vraiment votre position?

Le Président: Chers collègues, toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'un salaire égal pour un travail de valeur égale est un principe fondamental dans le cas qui nous occupe. Je sais que le Parti réformiste n'admet pas cela. Il avait promis de sacrifier ce principe dans son programme électoral.

Les libéraux croient en ce principe. C'est pourquoi ce jugement est si important. Nous prendrons le temps de l'étudier très attentivement. (1430)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, c'est la réponse la plus bizarre que j'aie entendue depuis mon arrivée à la Chambre.

Le gouvernement conteste la notion d'équité salariale devant les tribunaux. Chaque jour, des ministériels prennent la parole à la Chambre et disent pourquoi ils ne peuvent verser leur dû aux employés du syndicat.

Si la ministre est tellement convaincue de la justesse de la notion, pourquoi le gouvernement la conteste-t-il devant les tribunaux? Pourquoi ne verse-t-il pas l'argent?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je comprends bien pourquoi le député trouve cela bizarre. C'est parce que nous parlons ici d'une question liée aux droits de la personne et c'est peut-être pour cela qu'il est dans l'ignorance. Il s'agit d'une question liée aux droits de la personne, d'où sa grande importance.

Le problème que nous avons ne concerne pas le principe, mais la méthode. C'est pourquoi il est extrêmement important d'étudier le jugement très attentivement pour en comprendre les conséquences. En tant que gouvernement responsable, nous agirons lorsque nous disposerons de tous les renseignements dont nous avons besoin.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le jugement dans la cause de l'équité salariale est clair.

Il blâme sévèrement le gouvernement pour l'utilisation des mesures dilatoires dans le seul but de se soustraire à son devoir de régler avec ses employés.

La présidente du Conseil du Trésor s'engage-t-elle aujourd'hui à renoncer dès maintenant à en appeler de ce jugement? Ne considèret-elle pas que les employés, et plus spécifiquement les femmes, ont suffisamment souffert du comportement du gouvernement dans ce dossier?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais que les fonctionnaires espèrent un dénouement rapide de ce dossier, car depuis plusieurs années, nous discutons de cette question avec nos partenaires syndicaux.

Nous venons d'avoir un jugement très important, parce que nous voulions avoir une clarification de l'article 11 de la loi, ce que nous avons présentement dans le jugement.

Je pense qu'il est tout à fait normal pour un gouvernement responsable de prendre quelques jours pour étudier le jugement et de prendre une position par la suite, ce que je peux assurer à nos amis, les employés fonctionnaires.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, c'est quand même incroyable. C'est le quatrième jugement en faveur des employés.

La présidente du Conseil du trésor répète sans cesse qu'elle et son gouvernement sont d'accord avec le principe de l'équité salariale.

Si la ministre veut prouver hors de tout doute son appui au principe de l'équité salariale, pourquoi hésite-t-elle à appliquer intégralement le jugement?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, ce gouvernement s'est engagé à respecter le principe de l'équité salariale. La preuve en est que nous avons déjà accordé des montants d'argent aux partenaires syndicaux sur cette question d'équité salariale.

Ce qui nous opposait l'un à l'autre, c'était la question de la méthodologie en tant que telle. C'est pourquoi il était tellement important de demander un examen judiciaire dans ce dossier. Maintenant que nous avons le jugement, nous allons le regarder de très près et nous allons prendre une décision en conséquence.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.): Monsieur le Président, des réfugiés bidons sont disparus. Au moins 56 des 600 migrants ont renoncé à leur demande de statut de réfugié ou ont vu cette demande rejetée.

Ils ont cependant tous quelque chose en commun: le ministère de l'Immigration n'a pas la moindre idée de l'endroit où ils se trouvent. Il ne fait cependant aucun doute que les passeurs qui les ont amenés au Canada savent parfaitement bien où ils sont.

Pourquoi la ministre laisse-t-elle le crime organisé profiter de l'inertie de son ministère?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député est inexact et se trompe. C'est tout à fait absurde. Qu'il sache que le gouvernement n'a pas pour politique de détenir tous les demandeurs de statut de réfugié dont la demande a été rejetée.

L'été dernier, l'arrivée soudaine d'un grand nombre de personnes sur la côte ouest a posé de nouveaux défis. Nous avons fait valoir des arguments pour détenir les personnes arrivées sur les deuxième, troisième et quatrième navires. Les personnes arrivées sur le premier navire n'ont pas été détenues après leur identification. Nous avons eu un problème et, en raison des renseignements dont nous disposions, nous avons réussi à faire valoir nos arguments pour les deuxième, troisième et quatrième navires.

Ce que nos vis-à-vis proposent est antidémocratique.

M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.): Monsieur le Président, tout ce que la ministre vient de dire n'a rien à voir avec ma question. Il est clair pour les Canadiens que le système ne fonctionne pas bien du tout.

Il y a maintenant plus de trois mois que ces personnes sont arrivées au Canada et le gouvernement a pu terminer le traitement de seulement six demandes. Plus de 50 personnes manquent à l'appel et d'autres sont libérées chaque jour. Évidemment, nous savons qu'elles disparaîtront aussi.

• (1435)

Je veux savoir pourquoi la ministre permet que des gens qui sont entrés au Canada illégalement et à qui on a refusé le statut de réfugié soient mis en liberté au Canada.

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député propose, c'est que l'État détienne des individus en l'absence de preuve qu'ils ont l'intention de s'enfuir.

Nous les détenons et nous avons le droit de les détenir si nous ignorons leur identité. Tant que nous ne connaissons pas l'identité de ces personnes, nous avons le droit de les détenir si nous craignons qu'elles se livrent à des activités criminelles. Nous avons le droit de détenir des individus lorsque l'on craint qu'ils s'enfuient.

Les individus dont le député a parlé se sont présentés à toutes les audiences dans le cadre d'un processus régulier. J'ajouterai que, à moins qu'il puisse démontrer qu'il y a des raisons de détenir ces individus, il serait inapproprié de les détenir et nous ne devons pas le faire.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, devant l'Office des transports du Canada, l'Association des pilotes d'Air Canada a déposé une plainte concernant l'entente qui lie American Airlines et les Lignes aériennes Canadien International, stipulant que le transporteur américain possède un droit de veto sur toute décision importante, notamment sur les acquisitions ou les fusions touchant les Lignes aériennes Canadien International.

On peut donc en conclure qu'American Airlines possède un droit de veto sur toute possibilité d'entente entre Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Le ministre croit-il sérieusement que cette entente respecte la Loi sur les transports qui stipule que les intérêts étrangers ne peuvent contrôler de fait plus de 25 p. 100 d'un transporteur aérien?

L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question qui a été soulevée ce matin par les pilotes est complètement dans les compétences de l'Office des transports du Canada. Je ne fais pas de commentaires sur le processus, parce que ce n'est pas ma responsabilité de faire un tel commentaire. C'est un processus qui relève des tribunaux.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier

(1440)

Questions orales

ministre et le ministre des Transports ne cessent de répéter, depuis dix jours, qu'ils posent cinq ou six conditions—dépendant qui parle—à une éventuelle fusion ou acquisition dans le transport aérien.

Comment peut-on croire que le gouvernement verra à faire respecter rigoureusement les conditions qu'il a posées, alors que le ministre n'est même pas disposé à faire respecter la loi actuelle?

L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré hier, nous avons cinq principes pour la restructuration de notre système aérien, mais il y a un principe qui est très important et non discutable de la part de ce gouvernement, et c'est la compétence de la Loi sur les langues officielles qui est très importante pour tous les Canadiens à travers le pays.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, seulement six des 600 migrants chinois qui sont arrivés par bateau cet été ont été entendus. Les choses n'avancent pas précisément à une vitesse folle.

La ministre a plus ou moins avoué que le statut de réfugié a été refusé à ces personnes. Nous le savons. Puis, on les a laissées partir en toute liberté. La ministre semble penser que, à moins que ces personnes n'admettent ouvertement qu'elles vont disparaître dans la nature, elle ne les gardera pas en détention.

Pourquoi la ministre remet-elle de faux réfugiés en liberté en sol canadien?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je refuse de discuter de cas particuliers, mais je dirai à la députée que les personnes en cause qui ont été entendues grâce au processus accéléré de la CISR n'étaient pas en détention avant leur instruction.

Elles avaient satisfait à toutes leurs obligations et s'étaient présentées à toutes les séances. Comme elles avaient droit à un contrôle judiciaire de la Cour fédérale, il n'y avait aucune raison de supposer qu'elles ne continueraient pas à honorer leurs obligations.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, si ces personnes n'étaient pas détenues avant l'instruction, d'accord, mais si elles sont considérées comme de faux réfugiés, il serait sage de les mettre en détention après la décision. La ministre n'a pas la moindre idée de l'endroit où elles se trouvent.

Personne n'arrive à comprendre la logique d'un système qui relâche les migrants après l'audition, quelle qu'ait été la décision. L'application régulière de la loi ne veut pas dire qu'on laisse les gens disparaître pour éviter l'expulsion.

Pourquoi la ministre ne met-elle pas un terme à ce petit jeu qui consiste à appréhender les gens pour ensuite les relâcher?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je vais être claire. Le gouvernement va respecter la Charte canadienne des droits et libertés et faire appliquer régulièrement la loi. À la différence du Parti réformiste, nous ne voulons pas renoncer à une tradition humanitaire qui est faite de compassion. Nous n'allons pas piétiner cette charte. Nous n'allons pas agir au mépris de nos obligations internationales.

La loi doit s'appliquer régulièrement. Les personnes en cause avaient le droit à une révision judiciaire par la Cour fédérale. Le gouvernement n'a pas pour politique de garder en détention tous ceux à qui le statut de réfugié est refusé avant qu'ils n'aient épuisé les recours que leur donne la loi.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ): Monsieur le Président, encore aujourd'hui, on est obligés de constater que, à la suite du jugement Marshall, le ministre des Pêches tourne en rond. Pourtant, quand il est devenu titulaire du dossier, il a déclaré que compter des «cennes» ou du poisson, c'est du pareil au même.

Alors, les pêcheurs et les autochtones envoient maintenant un message clair au ministre: ils n'ont plus confiance en lui, en son gouvernement et ils rejettent son médiateur. Ils veulent négocier directement entre eux.

Quand le ministre va-t-il cesser de se comporter en spectateur dans ce dossier et enfin prendre une position claire, susceptible de régler le conflit?

[Traduction]

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai annoncé à la Chambre la nomination de M. Mackenzie à titre de représentant du gouvernement fédéral. M. Mackenzie négocie actuellement avec les parties en cause en Nouvelle-Écosse. Il doit rencontrer à la fois les communautés autochtones et les groupes non-autochtones.

Sa nomination a été bien reçue par tous les groupes qui ont considéré que c'était là une mesure positive. J'ai toute confiance en M. Mackenzie. Je suis persuadé qu'il fera un excellent travail. Il est actuellement en négociation avec les diverses parties. Laissons-le faire son travail.

. . .

LA CULTURE

M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Les Canadiens veulent que notre gouvernement protège leur identité culturelle et qu'il préserve la diversité culturelle de notre pays. Le Comité des affaires étrangères et le Comité du patrimoine

ont tous les deux recommandé que l'on adopte des mesures à l'échelle internationale pour atteindre cet objectif. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour mettre en oeuvre ces importantes recommandations?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie les présidents des comités permanents des affaires étrangères et du patrimoine canadien. Ces deux comités ont proposé une solution novatrice à ce difficile problème, c'est-à-dire la création d'un nouveau groupement international sur la diversité culturelle.

[Français]

Je désire remercier tous les députés de la Chambre, de tous les côtés, qui y ont travaillé, parce que, hier, le Cabinet a décidé à l'unanimité que nous allions poursuivre au moyen d'un instrument international pour la reconnaissance de la diversité culturelle, grâce aux travaux de ces députés de la Chambre.

* *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale veut être informé si un député ou un membre des médias invoquent la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir des renseignements, et cela, afin de se préparer en prévision de la période des questions.

Selon ce que m'en dit le commissaire à l'information, cette pratique n'est pas conforme à la Loi sur la protection de la vie privée. Pourquoi le ministre de la Défense nationale distingue-t-il ainsi les députés et les membres des médias afin de faire passer ses intérêts avant la protection de la vie privée de tous les Canadiens?

L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai fait savoir hier, c'est absolument faux.

D'abord et avant tout, je tiens à ce que la Loi sur la protection de la vie privée et la Loi sur l'accès à l'information soient bien respectées par le ministère de la Défense nationale. J'ai donné des instructions très claires en ce sens, le 6 avril dernier.

Dans le rapport qu'il a publié hier, le commissaire à la protection de la vie privée a fait savoir que cela était fait. Le commissaire a fait savoir dans ce même rapport que d'importants progrès avaient été accomplis au ministère de la Défense nationale pour ce qui est de ces questions et du respect de la loi.

M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.): Monsieur le Président, le commissaire à l'information dit surveiller encore le bureau du ministre.

Dans une lettre que le ministre a adressée au sous-ministre, le 6 avril, et encore hier à la Chambre des communes, le ministre a

confirmé que ses sujets d'entretien ou son aide-mémoire étaient plus importants que la vie privée de tous les Canadiens.

D'après le commissaire à l'information, la distinction des parlementaires et des journalistes a des airs d'influence et de partialité politiques. Pourquoi le ministre fait-il passer sa propre partialité politique avant le droit à la vie privée de tous les Canadiens? Pourquoi?

L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député ne semble comprendre aucune des réponses qu'il reçoit.

• (1445)

J'ai dit très clairement que le respect de la loi et du règlement passe avant tout. J'ai aussi dit que je veux savoir quels renseignements sortent afin de pouvoir répondre aux questions des députés, des médias ou de la population en général. Il est juste que nous puissions être pleinement responsables et je suis pleinement responsable de ce qui se passe dans mon ministère.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Deux électeurs de ma circonscription qui se sont récemment fait escroquer 700 000 \$ dans une fraude sur le marché boursier viennent de recevoir une lettre dans laquelle la GRC leur explique que leur plainte est valable, mais qu'elle n'a pas suffisamment d'argent pour poursuivre son enquête à ce sujet.

Si les policiers disent qu'ils ne peuvent appliquer nos lois, quelles mesures le ministre prend-il et quels conseils a-t-il à donner à mes deux électeurs, à titre de ministre responsable de la GRC?

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est parfaitement au courant du problème de financement de la GRC. Voilà pourquoi le Conseil du Trésor a mené une étude en coopération avec la GRC.

Je puis aussi dire au député que s'il avait écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement s'est engagé à épauler davantage la GRC et les organismes chargés d'appliquer la loi d'un océan à l'autre.

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, le ministre vient juste de dire que c'est un jour faste pour les escrocs, les bandits, les voleurs et les arnaqueurs. Ils ont le champ libre.

Lorsque la police admet qu'elle manque de ressources financières pour appliquer nos lois, quel message cela envoie-t-il aux criminels? Escroquez la population, et si l'arnaque est découverte, il ne se produira rien.

Si c'est là la meilleure réponse que le solliciteur général peut donner pour résoudre le problème, il devrait peut-être céder sa place à quelqu'un d'autre qui s'acquittera convenablement de ses fonctions.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, sauf erreur, le député a un problème auditif. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que le gouvernement est déterminé à épauler la GRC et les organismes chargés de l'application de la loi d'un océan à l'autre. J'ai dit que si le député avait écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement a cette question à coeur.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, dans le dossier du transport aérien, maintenant que tous les joueurs ont mis cartes sur table, afin d'éviter que cette guerre pour le ciel fasse des consommateurs de ce pays les vraies victimes, est-ce que le ministre de l'Industrie s'engage à ne pas prolonger le délai de suspension pour faire en sorte que le Bureau de la concurrence fasse son travail, soit celui de protéger les intérêts des gens de ce pays?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le fait que nous ayons annoncé l'arrêté en conseil en vertu de la section 47 a été un succès. On a maintenant plusieurs projets qui pourraient être considérés par les actionnaires. On va considérer les faits quand il sera nécessaire de le faire, c'est-à-dire à la fin de la période de 90 jours.

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, il faut se demander s'il n'y a pas un traitement de faveur dans ce dossier. Ce qu'on demande, c'est que la protection des consommateurs passe en priorité. Dans tous les dossiers, il est temps que ce gouvernement remette la personne au centre du processus décisionnel.

Est-ce que le 9 novembre signifie la fin de la suspension pour que le Bureau de la concurrence refasse une enquête et regarde l'ensemble du dossier?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est peut-être possible que le député pense que le Bureau de la concurrence n'a pas de rôle à jouer. Ce n'est pas vrai. En effet, le Bureau de la concurrence continue à jouer un rôle-clé dans l'analyse de ce dossier. Il est maintenant en train de répondre à une demande du ministre des Transports et son rôle va continuer pendant et après la période de 90 jours.

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines.

Questions orales

À la fin de septembre, le gouvernement fédéral a annoncé que les prestations versées au titre de la Sécurité de la vieillesse pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1999 seraient de 417,42 dollars par mois.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi ces prestations n'ont-elles été que légèrement augmentées alors que le coût de la vie est à la hausse?

• (1450)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont ajustées tous les trois mois en fonction de l'indice des prix à la consommation. On observe un léger décalage entre la hausse de cet indice et l'ajustement des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Je puis cependant assurer au député que l'augmentation du coût de la vie relevée en août et septembre sera répercutée dans les chèques de janvier 2000.

* *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes a dit que les répercussions de la décision Marshall s'étendaient à d'autres ressources. Il a dit que les traités représentent de toute évidence l'occasion de partager les ressources.

Le traité de 1760 a restreint le droit des Mi'kmaq de commercer. Il les a également forcés à laisser des otages pour garantir qu'ils respecteraient le traité, dans lequel on ne trouve aucune mention du poisson ni de l'accès à toute autre ressource.

La décision Marshall requiert des clarifications. Pourquoi le ministre ne s'est-il pas joint à la West Nova Fishermen's Coalition pour demander que cette décision confuse soit clarifiée?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de lire l'arrêt de la Cour suprême, il constaterait qu'il mentionne clairement l'existence d'un droit de pêche, de cueillette et de chasse issu des traités. C'est assez clair dans l'arrêt. Il constaterait aussi que ce droit issu des traités est un droit réglementé et non un droit illimité.

Certes, nous travaillons avec tous les groupes concernés à l'établissement d'une résolution satisfaisante pour tous. C'est pourquoi nous avons un représentant qui travaille avec les parties en cause en ce moment même.

* * *

[Français]

LE CRIME ORGANISÉ

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le président de l'Association canadienne des policiers et policières lançait un cri d'alarme et dénonçait le manque de ressources pour effectuer les enquêtes nécessaires face aux menaces de mort dont sont l'objet les parlementaires et les citoyens.

Or, on sait que le gouvernement du Québec, lui, a augmenté ses ressources dans sa lutte au crime organisé.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour répondre au manque criant de ressources pour combattre le crime organisé?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question.

Le Conseil du Trésor a effectué une étude de la question. Le gouvernement est pleinement conscient du problème de financement. En outre, en parcourant le discours du Trône, la députée constatera que celui-ci dit clairement que le gouvernement s'est engagé fermement à soutenir les groupes chargés d'appliquer la loi, y compris la SQ et les autres corps policiers du pays, dans leur lutte contre le crime organisé.

* * *

L'INDUSTRIEAÉRIENNE

M. Jim Jones (Markham, PC): Monsieur le Président, l'Union européenne n'est pas la seule à se préoccuper des fusions des transporteurs aériens canadiens. En effet, les Américains s'inquiètent eux aussi de leurs répercussions sur l'entente canado-américaine Ciels ouverts. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas exposer clairement le problème aux Canadiens?

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Ce dernier va-t-il prolonger l'application de l'article 47 au-delà de la période de 90 jours? Oui ou non?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, l'ordre pris en vertu de l'article 47 est en vigueur. La question de savoir s'il faut le renouveler ou le prolonger est prématurée.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, par suite de la baisse de l'activité économique du début des années 90, la contribution du Canada à l'aide au développement international a été inférieure à son niveau traditionnel. La situation économique s'étant améliorée, la ministre peut-elle donner à la Chambre l'assurance qu'elle s'engage à accroître l'apport du Canada à l'aide au développement international?

[Français]

M. Eugène Bellemare (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, depuis cinquante ans, le Canada contribue, de façon marquée par le progrès, à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.

[Traduction]

Le gouvernement prend toujours à coeur le développement international. Il s'est engagé dans le discours du Trône à accroître l'aide au développement international. Il y a toujours plus à faire dans les pays en développement, et le gouvernement s'est engagé à en faire plus.

* * *

LA DEVCO

Mme Michelle Dockrill (Bras d'Or—Cape Breton, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a perturbé la vie des mineurs du Cap-Breton et de leurs enfants, y compris celle de Billy Martin, de Glace Bay, qui a travaillé à la Devco pendant 26 ans et qui ne sera pas admissible à la pension.

Ma question au ministre a trait aux enfants de Billy et des autres mineurs, dont les parents ont vu leur vie bouleversée par le gouvernement. Chris, Jason et Billy fils sont à l'écoute aujourd'hui. Je veux que le ministre leur dise ce que le gouvernement entend faire pour eux et pour tous les autres enfants dont les parents ne toucheront pas de pension du gouvernement.

• (1455

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, outre le plan relatif aux ressources humaines dont il a été question au moment de l'annonce de la fermeture de la mine Phalen, nous avons aussi souligné deux autres volets tout aussi importants. L'un consistait à chercher à privatiser la mine Prince dans le but de maintenir jusqu'à concurrence de 500 emplois dans le domaine houiller à l'île du Cap-Breton. Le deuxième volet prévoyait l'affectation de 68 millions de dollars à un fonds de développement économique destiné à trouver un avenir économique plus viable pour les gens du Cap-Breton.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.): Monsieur le Président, la décision Marshall rendue par la Cour suprême n'a laissé que de la confusion dans son sillage. Il s'agit surtout de savoir à qui la décision s'applique et quelle place les pêcheurs déjà titulaires d'un permis et les autochtones non inscrits occupent dans le nouveau système de pêche. Le ministre demande que l'on négocie des solutions en vue de régler ces points, mais dans le même temps il rejette catégoriquement l'idée que les autochtones non inscrits soient visés par le traité.

Est-ce que la possibilité que les tribunaux accordent aux autochtones non inscrits l'accès aux droits issus du traité influence le gouvernement dans ses efforts de négociation en ce moment?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je réponds en ma qualité d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens hors réserves.

Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Marshall n'a pas été très précis quant à savoir qui seraient tous les bénéficiaires potentiels des traités historiques.

Vendredi, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination d'un représentant fédéral chargé de négocier et de discuter avec toutes les parties intéressées. Il n'est que normal que nous voulions nous assurer que les représentants des autochtones de la région de l'Atlantique soient consultés dans le cadre de ces négociations afin que tous les points de vue et toutes les données pertinents puissent être pris en compte, plutôt que de se contenter de spéculer dans le

* * *

[Français]

vide.

LES ALIMENTS MODIFIÉS GÉNÉTIQUEMENT

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, depuis 1994, le gouvernement a en sa possession plusieurs sondages réalisés pour lui et qui indiquent que de 80 p. 100 à 95 p. 100 des Canadiens appuient ou exigent l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

Ces résultats ont été confirmés par des sondages effectués par d'autres organismes.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourquoi le ministre continue-t-il d'ignorer la volonté claire de la population et refuse-t-il de lui fournir une information juste au moyen de l'étique-tage des aliments génétiquement modifiés?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée qu'il y a peine trois ou quatre semaines, le Conseil canadien de la distribution alimentaire, le Conseil canadien des normes, l'Association canadienne des consommateurs, ainsi que des transformations industriels et des producteurs se sont réunis en vue d'élaborer une série de normes applicables à l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, nous avons appris hier que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait mis un terme à un programme de 700 000 \$ visant à faciliter l'accès aux immeubles publics pour les personnes handicapées. Cela coïncide avec l'annonce, sur la scène fédérale, du rejet de la demande de création d'un sous-comité permanent sur le statut des personnes handicapées. Compte tenu des coupures draconiennes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, il est plus important que jamais que le gouvernement fédéral voie à assurer les droits des personnes handicapées.

Sans l'appui d'un comité chargé de se pencher exclusivement sur la question délicate des personnes handicapées, comment le ministre peut-il garantir que ces questions ne seront pas de nouveau reléguées aux oubliettes?

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les questions relatives au fonctionnement des comités de la Chambre sont traitées par les leaders de la Chambre dans le cadre des rencontres des leaders qui se tiennent chaque semaine. La députée le sait très bien et elle devrait donc en discuter avec le leader de son parti.

Questions orales

L'INDUSTRIEAÉRIENNE

M. Jim Jones (Markham, PC): Monsieur le Président, Air Canada affirme dans un communiqué de presse qu'elle ne pourra donner suite à la fusion proposée que si le gouvernement du Canada décide d'abandonner sa politique parallèle en matière de transporteurs aériens.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement du Canada a-t-il une politique parallèle en matière de transporteurs aériens?

L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien que nous procédons actuellement à la difficile tâche d'évaluer les besoins de l'industrie du transport aérien. Nous avons mis sur pied un processus qui a donné des solutions dans le secteur privé. Ces solutions, ou d'autres solutions proposées par les actionnaires, seront transmises au gouvernement pour qu'il soumette ces principes au test de l'intérêt public. J'invite le député à se joindre à nous mardi prochain alors que je prendrai la parole devant le comité. Nous pourrons alors discuter de cette question plus en profondeur.

* * *

• (1500)

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse. En tant que président du groupe de travail du premier ministre sur l'entrepreneuriat chez les jeunes, j'ai eu l'occasion de me déplacer un peu partout au Canada et de parler avec de jeunes Canadiens des débouchés commerciaux et des perspectives d'emploi.

La ministre peut-elle nous dire quels sont les débouchés commerciaux et les perspectives d'emploi pour les jeunes au Canada?

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses efforts dans ce domaine.

Les perspectives d'emploi pour les jeunes au Canada ont l'air très bonnes. L'année 1998 a été celle où l'on a enregistré la plus forte augmentation de l'emploi parmi les jeunes, avec 2,1 million de travailleurs. En 1999, l'emploi parmi les jeunes a encore augmenté, avec 173 000 nouveaux emplois. Depuis 1997, 14 000, 74 000, 171 000 jeunes ont été employés.

Plus de 85 p. 100 des participants au programme Service jeunesse Canada et 88 p. 100 des participants au programme d'entrepreneuriat pour les jeunes ou bien occupent un emploi rémunéré, ou bien travaillent à leur compte, ou bien sont retournés aux études six à 12 mois après avoir terminé leur projet. Ces résultats sont très positifs.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Denzil Douglas, premier ministre de la Fédération de Saint Kitts-et-Nevis.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Je veux aussi souligner la présence à notre tribune de Son Excellence M. François Huwart, secrétaire d'État au Commerce extérieur de la République française.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Préoccupée par la politique concernant les personnes handicapées, la députée de Dartmouth a posé une question à ce sujet pendant la période des questions.

Après avoir dit à quel point elle était déçue qu'un comité n'ait pas été mis sur pied pour étudier la situation des personnes handicapées, elle a posé une question au gouvernement, vraisemblablement au ministre responsable des personnes handicapées, afin de savoir comment le ministre allait s'y prendre pour apaiser les inquiétudes des personnes handicapées en l'absence du comité qui aurait dû, de l'avis de la députée, être créé.

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est ensuite levé et a allégué que la question était antiréglementaire. J'ai deux points à faire valoir à ce sujet. Tout d'abord, le leader du gouvernement à la Chambre n'aurait pas dû se lever, parce que la question ne portait pas sur les travaux des comités.

Pendant qu'il avait la parole, il a pourtant soutenu que la question, si la députée l'avait posée, ce qu'elle n'a pas fait, aurait été antiréglementaire. Toute question que la députée aurait pu poser sur la restructuration des comités aurait été antiréglementaire. Je soutiens

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai deux précisions à apporter. Premièrement, lorsqu'une question est posée, elle n'est pas posée à un ministre, mais bien au gouvernement. Par conséquent, n'importe quel membre du gouvernement qui le désire peut y répondre.

• (1505)

Deuxièmement, les députés savent tous que j'ai parfois la prérogative de déterminer ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas. Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre affirme qu'une question est antiréglementaire, il enfreint le Règlement. Lorsqu'un député prétend qu'une intervention est antiréglementaire, il enfreint lui aussi le Règlement. Mon intervention étant conforme au Règlement, nous allons poursuivre les travaux de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarantième rapport annuel du groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui fait suite à une réunion qui a eu lieu à Québec du 20 au 24 mai.

Je voudrais vous expliquer certains des sujets abordés lors de cette réunion très importante. Elle a été un succès non seulement parce que le Québec est une ville hôte remarquable, mais également parce qu'elle a attiré le contingent le plus important jamais vu de nos collègues américains. Il y avait en effet 27 membres de la Chambre des représentants et sénateurs américains. Il s'agit du groupe le plus important de législateurs américains à assister à une réunion à l'extérieur des États-Unis.

Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises dans le passé, les décisions importantes qui ont été prises et qui sont très importantes pour les députés, touchaient la mise en oeuvre de l'article 110 de la loi des États-Unis dite Immigration and Naturalization Act. Nous savons tous les torts que cela pourrait causer si elle était mise en oeuvre par nos collègues américains.

Je suis heureux de signaler. . .

- Le Président: Je sais que le député en arrive à la conclusion, mais il ne va pas nous faire part de tout le rapport, j'espère? Je sais que le député va terminer maintenant.
- **M. Joe Comuzzi:** Avec ces mots d'encouragement, monsieur le Président, je suis heureux de soumettre le rapport dans les deux langues officielles.
- M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que le Canada n'a pas de relations diplomatiques avec Taïwan, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un rapport au nom du groupe parlementaire d'amitié Canada-Taïwan.
- Le Président: La Chambre a entendu la proposition du député. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, du 1^{er} au 7 août, une délégation de parlementaires canadiens s'est rendue à Taïwan pour rencontrer le président taïwanais Lee Teng-Hui, ainsi que des fonctionnaires et des dirigeants d'entreprises menant leurs activités à Taïwan.

Le groupe parlementaire Canada-Taïwan a distribué ce rapport à tous les députés pour obtenir leurs observations et leur opinion. Nous sommes très heureux de préciser dans ce rapport où en sont les relations de Taïwan avec la Chine continentale et les relations entre le Canada et Taïwan, ainsi que de parler des questions d'échanges culturels et économiques.

* * *

LOI SUR LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-8, Loi concernant les aires marines de conservation.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1510)

Le Président: La présidence est persuadée que ce projet de loi se présente sous la même forme que le projet de loi C-48 au moment de la prorogation de la première session de la trente-sixième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le jeudi 14 octobre 1999, le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, étudié par ce comité et avoir fait l'objet d'un rapport avec des amendements.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois, étudié en comité et rapporté avec des amendements.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA COORDINATION NATIONALE DES SECOURS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC) demande à présenter le projet de loi C-252, Loi constituant un comité national chargé d'élaborer des politiques et des procédures afin d'assurer la coordination de la prestation des programmes par les gouvernements en cas de pertes agricoles ou de désastres résultant des conditions climatiques, de la vermine, de la pénurie de biens ou services ou des conditions du marché, la coordination de la transmission des renseignements et de la prestation de l'assistance, des secours et des indemnités, ainsi que la vérification de la conformité de ces programmes aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

—Monsieur le Président, vous avez brièvement donné l'objet de ce projet de loi. Les programmes de protection de revenu qui ont été formulés par le gouvernement jusqu'à présent posent certains problèmes.

Cette mesure législative créerait un comité réunissant toutes les parties intéressées. Les provinces et le gouvernement fédéral pourraient ainsi venir à la Chambre déposer des rapports et proposer des mesures législatives ayant trait aux catastrophes naturelles dans le secteur agricole et à d'autres circonstances exceptionnelles comme celles que connaît aujourd'hui notre agriculture.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-253, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants afin de déférer les contrevenants plus âgés qui commettent des crimes violents aux tribunaux pour adultes, afin de limiter l'application des mesures de rechange, afin de permettre que certains jeunes contrevenants soient déclarés criminels dangereux, afin de constituer la sécurité du public la considération première dans l'application des lois relatives aux jeunes contrevenants, afin d'éliminer certaines dispositions sur la protection de la vie privée et d'y apporter certaines autres modifications.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter de nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. J'avais rédigé et présenté le projet de loi lors de la dernière législature, plusieurs mois avant que la ministre de la Justice ne dépose un projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Mon projet de loi découlait des témoignages et des mémoires qu'avaient présentés au Comité de la justice des intervenants clés du secteur de la justice pour les adolescents qui avaient réclamé avec conviction d'importantes modifications de fond à la Loi sur les jeunes contrevenants. De nombreux témoins avaient montré très clairement au Comité permanent de la Justice, au cours des audiences qu'il avait tenues en 1996-1997 dans tout le pays, qu'ils voulaient une mesure législative efficace, qui accorde la priorité à la protection de la société.

Mon projet de loi fait de la protection de la société le principe premier et directeur du droit pénal concernant les adolescents. J'espère sincèrement que ce projet de loi sera tiré au hasard et sera examiné à la Chambre au cours de la présente session parlementaire.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-254, Loi modifiant le Code criminel (utilisation ou conduite, lors de la perpétration d'une infraction, d'un véhicule à moteur volé)

—Monsieur le Président, ce projet de loi donne suite à une suggestion de la commission canadienne de la police, qui demande de l'aide pour pouvoir traiter les cas d'individus qui volent un véhicule automobile et l'utilisent pour commettre un crime.

La commission demande qu'on accorde une attention spéciale à cette mesure qui prévoit l'imposition de peines consécutives pour un tel crime. Le gouvernement libéral n'a pas l'habitude de parler de peines consécutives, mais il sait sûrement ce que cela signifie.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (arrestation sans mandat).

• (1515)

—Monsieur le Président, ce projet de loi aussi est présenté suite à une recommandation de la commission de la police et de tous les agents de police au Canada. Ces derniers demandent de pouvoir arrêter sans mandat une personne qui est manifestement en train de contrevenir aux conditions d'une libération conditionnelle ou d'une probation. C'est ce que leur permettra ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) demande à présenter le projet de loi C-256, Loi de 1999 modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (conditions requises pour recevoir des prestations).

—Monsieur le Président, le projet de loi qui est déposé aujourd'hui porte sur l'assouplissement des règles d'admissibilité et s'inscrit dans une action concertée du Bloc québécois pour améliorer les conditions des chômeurs.

Il propose, entre autres, de corriger deux iniquités envers les nouveaux arrivants sur le marché du travail, les jeunes et les personnes qui reviennent sur le marché du travail après deux ans d'absence, en l'occurrence les femmes qui restent à la maison pour avoir soin de leurs enfants. Ceux-ci doivent travailler 910 heures, contrairement aux travailleurs qui doivent faire de 420 à 700 heures, selon le taux régional. Cela crée deux catégories de chômeurs.

Il veut aussi mettre fin à ces deux catégories de chômeurs que la loi actuelle a mises sur pied, ceux qui ont travaillé 700 heures et les autres qui ont travaillé moins de 700 heures. Il est impossible pour ceux qui ont travaillé moins de 700 heures d'avoir un congé parental et un congé de maladie.

Le projet de loi est dans la même forme que le projet de loi C-298 que j'ai présenté à la Chambre des communes le 8 décembre 1997.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Mme Marlene Jennings: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un projet de loi concernant Louis Riel. C'est substantiellement le même projet de loi qui, lors de la précédente session, était connu sous le numéro C-417.

Le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la demande de l'honorable députée?

Des voix: D'accord.

LOI CONCERNANT LOUIS RIEL

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-257, Loi concernant Louis Riel.

—Monsieur le Président, ce projet de loi que la Chambre connaît déjà, parce qu'il a déjà été déposé avant la prorogation des travaux de la Chambre, vise à annuler la condamnation de Louis Riel pour haute trahison, pour qu'on puisse reconnaître et commémorer son rôle dans l'avancement de la Confédération canadienne, des droits et intérêts du peuple métis et des peuples de l'ouest du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

(1520)

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-258, Loi visant à protéger la santé humaine et l'environnement par la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles.

—Monsieur le Président, c'est un projet de loi qui avait été déposé pendant la session antérieure et qui est mort au *Feuilleton*. Je le dépose donc de nouveau.

C'est un projet de loi qui a pour but de protéger la santé humaine et l'environnement contre certains types de carburants automobiles potentiellement dangereux et qui propose la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles au Canada.

[Traduction]

Ce projet de loi contient une disposition qui interdirait de produire ou d'importer aux fins d'utilisation ou de vente au Canada, ou de vendre ou d'offrir pour la vente au Canada de l'essence qui a une teneur en oxygène inférieure à 2,7 p. 100 en poids, de carburant diesel qui a une teneur en oxygène inférieure à 5,25 p. 100 en poids, ou d'essence qui renferme du MMT.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

PÉTITIONS

L'ENVIRONNEMENT

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):

Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu. Les signataires de la pétition sont de Grand Bend, de Lucan et de la région de Strathroy.

La pétition déclare que l'utilisation de l'additif MMT dans l'essence canadienne présente un problème écologique touchant tous les hommes, les femmes et les enfants au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'établir d'ici la fin de l'année civile en cours des normes de propreté du carburant sans MMT et à faible teneur en soufre.

LE SÉNAT

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, cela vous étonnera peut-être, mais j'ai une pétition signée par un certain nombre de personnes de la Saskatchewan qui déclarent que le Sénat du Canada est non démocratique parce que ses membres ne sont pas élus et n'ont de comptes à rendre à personne, qu'il coûte une cinquantaine de millions de dollars par année aux contribuables et qu'il sape le travail des membres élus du Parlement qui siègent à la Chambre des communes.

C'est pourquoi les pétitionnaires nous demandent d'entreprendre des mesures visant à abolir le Sénat. C'est une bonne idée.

LA CONSTITUTION

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 70 personnes de ma circonscription, de l'Île de Vancouver-Nord.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'abstenir d'adopter toute mesure législative visant à supprimer le nom de Dieu de la Constitution canadienne et de la Charte des droits.

L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, de la part de 73 habitants de la Colombie-Britannique, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, au sujet des armes nucléaires. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la présentation et l'adoption d'ici l'an 2000 d'une convention internationale établissant un échéancier obligatoire pour l'abolition des armes nucléaires.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai en outre l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, signée par 41 habitants de la Colombie-Britannique qui demandent au Parlement d'appuyer l'admission de Taiwan au sein de l'Organisation mondiale de la Santé.

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je voudrais me prévaloir de l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions. Les signataires sont originaires de la Saskatchewan.

• (1525)

La première pétition concerne le programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole qui est jugé inapte à répondre aux besoins du secteur agricole. Les pétitionnaires recommandent le remplacement du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire par une personne en mesure de mieux cerner les difficultés actuelles et futures de l'agriculture au Canada.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, la deuxième pétition comprend 82 pages de signatures d'habitants de la Saskatchewan; ces personnes m'ont chargé de saisir la Chambre des communes de leur pétition. La pétition concerne le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Les pétitionnaires affirment que le ministre a omis de s'entretenir non seulement avec les agriculteurs, mais aussi avec les chefs d'entreprises et différents groupes de citoyens dans sa circonscription, et qu'il a négligé de veiller à la satisfaction des besoins réels de l'agriculture au Canada. Ils souhaitent eux aussi que le ministre cède la place à une personne qui, nommée par le gouvernement, sera en mesure de mieux comprendre les problèmes non pas uniquement des agriculteurs, mais aussi de la Commission canadienne du blé.

Je demande à déposer ces pétitions au nom des pétitionnaires.

LA CONSTITUTION

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fière de présenter une pétition au nom de mes électeurs.

Plus de 1 500 personnes de Guelph—Wellington et des environs ont signé la pétition.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de confirmer le libellé actuel de la Charte des droits et libertés reconnaissant que le Canada est fondé sur la suprématie de Dieu. J'appuie cette pétition.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente au nom d'un grand nombre d'électeurs de ma circonscription, Regina—Lumsden—Lake Centre, et de localités comme Yellow Grass et Lang, en Saskatchewan, une pétition qui expose leurs préoccupations au sujet du Sénat, qui n'est pas démocratique, n'est pas élu et n'a pas de comptes à rendre. Ils sont extrêmement déçus que deux sénateurs reconnus coupables de fraude soient toujours en poste. Ils demandent à la Chambre des communes d'abolir le Sénat.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, des pétitions qui viennent d'habitants des régions de Niagara et de Haldimand.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les alinéas 8(1)h) et 8(1)h.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux membres d'un syndicat ouvrier de déduire leurs dépenses d'emploi s'ils doivent travailler loin de chez eux lorsque l'entrepreneur est considéré comme un entrepreneur local.

LA CONSTITUTION

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter plusieurs pétitions au nom des bonnes gens de Dewdney—Alouette et des environs.

Quelque 1 200 pétitionnaires demandent aux députés de s'opposer à toute modification de la Charte canadienne des droits et libertés ou d'autres textes législatifs fédéraux qui viserait à supprimer la mention de la suprématie de Dieu dans la Constitution et les lois, et j'approuve sans réserve cette pétition.

LE SÉNAT

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, c'est certainement un honneur et un plaisir pour moi de présenter à nouveau ici, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des milliers de résidents de Blue River, Clear Water, Kamloops, Logan Lake, Chase, Savona, Hall Lake, Red Lake et d'autres localités, qui font essentiellement remarquer que le Sénat du Canada est une institution non démocratique, qui est composée de parlementaires non élus qui ne rendent pas de comptes à la population, qui coûte quelque 50 millions de dollars par année et qui mine le rôle des représentants dûment élus du peuple canadien.

Il faut moderniser nos institutions parlementaires et les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures en vue d'abolir le Sénat.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition suivante signée par des centaines de Canadiens.

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au gouvernement de maintenir et de rehausser le régime public de retraite auquel nous avons droit et qui est notre patrimoine.

LE SÉNAT

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je veux moi aussi présenter aujourd'hui une pétition au nom de nombreux résidents de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui regrettent beaucoup que le Sénat du Canada soit une institution non démocratique. Ils croient que cette chambre composée de hauts fonctionnaires non élus coûte cher. En fait, les électeurs croient qu'elle compromet le rôle des députés et qu'elle devrait être abolie.

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

J'ai le plaisir de déposer la première au nom d'électeurs d'Okanagan—Shuswap qui demandent que l'on modifie de fond en comble le système de justice afin d'imposer des peines plus lourdes aux délinquants sexuels dangereux, aux pédophiles et aux délinquants violents.

• (1530)

Les pétitionnaires demandent aussi que les criminels violents purgent toute leur peine, que l'on accorde plus de pouvoirs aux autorités afin qu'elles soient en mesure d'obtenir les informations dont elles ont besoin pour aboutir à une condamnation—y compris le prélèvement d'échantillons de sang et de salive ainsi que l'élimination de la défense fondée sur l'aliénation mentale, l'ivresse ou la consommation de drogue—et que la peine capitale soit rétablie pour les meurtres au premier degré ne laissant aucun doute quant à la culpabilité.

LE PROJET DE LOI C-309

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est également présentée par des gens d'Okanagan—Shuswap, qui demandent le rejet du projet de loi C-309. Il porte le titre de «Loi prévoyant le traitement égal des personnes vivant dans une situation assimilable à une union conjugale.»

Selon la pétition, la force de toute société est largement tributaire de la présence d'une cellule familiale solide s'articulant autour d'un père et d'une mère entretenant une union hétérosexuelle.

Le rejet du projet de loi C-309 contribuera à protéger la définition du mariage au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord.

Des voix: D'accord.

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

* * *

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

PROJET DE LOI C-6—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose ce qui suit:

MacAulay

Initiatives ministérielles

Mahoney

Que, relativement au projet de loi projet de loi C-6, Loi visant à faciliter et à promouvoir le commerce électronique en protégeant les renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués dans certaines circonstances, en prévoyant l'utilisation de moyens électroniques pour communiquer ou enregistrer de l'information et des transactions et en modifiant la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et Que, 15 minutes avant la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre ternoration devant la Camandre soit micronique, s' n' y a met, aux rins de cet offde et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

• (1535)

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

• (1620)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 6)

POUR Députés

Adams Alcock Anderson Assadourian Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bertrand Blondin-Andrew Bevilacqua Bonwick Boudria Bradshaw Brown Bryden Bulte Byrne Calder Cannis Carroll Caplan Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Collenette Coderre Comuzzi Copps DeVillers Cullen Dhaliwal Dion Dromisky Discepola Drouin Easter Duhamel Eggleton Finlay Fontana Folco Gallaway Gagliano Godfrey Goodale Graham Gray (Windsor West)

Harb Guarnieri Hubbard Harvard Ianno Iftody Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell

Keves Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee

Limoges (Windsor-St. Clair) Leung Lincoln Longfield

Malhi Maloney Manley Marleau Martin (LaSalle—Émard) Matthews McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McTeague McWhinney Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Murray

Myers O'Brien (Labrador) Nault O'Reilly O'Brien (London-Fanshawe) Pagtakhan Paradis Parrish Patry

Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Prond Provenzano Redman Reed Richardson Robillard Saada Scott (Fredericton) Sekora Serré

Shepherd Speller St. Denis St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Szabo Telegdi Thibeault Torsney Valeri Vanclief Whelan Volpe

Wilfert-141

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Alarie

Asselin Bachand (Richmond-Arthabaska)

Bachand (Saint-Jean) Bailey Bellehumeur Benoit

Bernier (Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madelei Bergeron

ne—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Blaikie

Borotsik Breitkreuz (Yellowhead)

Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Canuel Cardin

Casey Casson Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête Dalphond-Guiral Cummins de Savoye Debien

Desjarlais Desrochers Dockrill Duceppe Duncan Elley Forseth Gagnon Girard-Bujold Gauthier Godin (Châteauguay) Godin (Acadie-Bathurst)

Goldring Gouk Grewal Grey (Edmonton North)

Guimond Guay Hart Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom

Johnston Keddy (South Shore)

Kenney (Calgary Southeast) Kerpan Konrad Lebel

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough)

Mancini Marceau

Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Mayfield McNally Mercier Ménard Meredith Mills (Red Deer) Morrison Muise Nystrom Perron Nunziata Penson Picard (Drummond) Plamondon Price Proctor Riis Robinson Ramsay Ritz

 Rocheleau
 Sauvageau

 Schmidt
 Scott (Skeena)

 Solomon
 St-Hilaire

 St-Jacques
 Stinson

 Stoffer
 Strahl

Thompson (Wild Rose) Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp

Iremblay (Rimouski—Mitis) Iurp Vautour Vellacott Venne Wayne

Venne Wayne
White (Langley—Abbotsford) Wayne
White (North Vancouver)—112

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Lalonde Laurin
Loubier Marchand
McLellan (Edmonton West) Milliken
Minna Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

• (1625)

[Français]

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre, du projet de loi C-6, Loi visant à faciliter et à promouvoir le commerce électronique en protégeant les renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués dans certaines circonstances, en prévoyant l'utilisation de moyens électroniques pour communiquer ou enregistrer de l'information et des transactions et en modifiant la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois, dont le comité a fait rapport avec des amendements; ainsi que du groupe de motions nº 1.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, vous me permettrez, d'entrée de jeu, de déplorer l'attitude de ce gouvernement qui nous impose aujourd'hui, alors qu'on en est à la deuxième semaine d'une session qui débute, un double bâillon sur le projet de loi concernant le commerce électronique et la protection des renseignements personnels.

J'avoue franchement que j'avais espoir, à la suite des représentations que le Bloc québécois avait faites déjà lors de la session précédente, au printemps dernier, lors également des séances du Comité permanent de l'industrie qui s'était penché sur ce projet de loi, enfin, sur celui qui précédait et qui, à l'époque, avait comme numéro C-54, j'avais espoir, donc, à la suite de nos représentations et à celles des divers témoins au comité également, que le ministre

de l'Industrie revienne sur sa décision d'imposer ce projet de loi au Québec et le retire, tout au moins le révise en profondeur.

Je m'étais trompé. Le ministre de l'Industrie, non satisfait de voir que le Québec tout entier se solidarise contre ce projet de loi, nous refuse maintenant l'occasion de réexpliquer ce que nous pensions qu'il avait mal compris. Nous espérions disposer d'un certain nombre de jours pour revenir sur les arguments déjà servis, les présenter d'une façon peut-être plus simple, afin qu'il les comprenne. Nous avions l'espoir de pouvoir influer sur le cours de ce projet de loi, mais aujourd'hui, avec ce bâillon qui nous est imposé alors qu'on débute cette deuxième semaine de la session, je dois me rendre à l'évidence, le ministre de l'Industrie de fout de la gueule des Québécoises et des Québécois.

Je ne mâche pas mots, parce que je suis carrément outré de la façon dont le ministre de l'Industrie traite le Québec. Je me souviens, en cette Chambre, à la précédente session, que le ministre nous avait donné l'assurance que le Québec serait soustrait à l'application de cette loi, puisque le Québec a déjà sa propre législation, et ce, depuis de nombreuses années.

Le ministre n'était que paroles, puisque d'aucune façon et nulle part a-t-il inscrit dans le texte du projet de loi cette assurance qu'il donnait verbalement que le Québec ne serait pas assujetti à cette loi. Il est manifeste ici que le ministre a décidé, une fois de plus, d'enfoncer dans la gorge du Québec une législation dont le Québec n'a pas besoin.

Je dois dire que samedi soir dernier, alors que je tenais une ligne ouverte avec des auditeurs de la région de Vancouver, un des intervenants a indiqué qu'il y aurait sans doute avantage, dans un certain nombre de dossiers, à ce que d'autres provinces joignent leurs voix à celle du Québec pour protester contre certaines intrusions fédérales dans des champs de compétence provinciale.

• (1630)

Or, j'ai répondu à cet interlocuteur que c'est une recette qui avait été tentée à de multiples reprises et que, malheureusement, nous avions été régulièrement déçus. Je dois dire qu'aujourd'hui c'est un exemple de plus qui démontre l'insensibilité, l'insouciance et l'arrogance de ce gouvernement libéral, de ce gouvernement fédéral envers la population québécoise.

Nous avions déjà, au début des années 1990, dépensé au Québec les sommes d'argent nécessaires pour faire les recherches, les consultations et l'élaboration d'une loi qui est considérée mondialement comme une loi modèle en matière de protection du renseignement privé dans l'entreprise privée.

Or, plutôt que de s'inspirer de cette loi, le ministre a décidé d'en créer une nouvelle de but en blanc et de toute pièce. Cette loi n'a aucune espèce de qualité face aux exigences de la protection du renseignement personnel.

De façon à illustrer cela, parce que finalement le temps va passer très vite, je vais rappeler à cette Chambre un certain nombre de témoignages éloquents qui ont été tenus en comité et qui auraient dû faire réfléchir le ministre qui, manifestement, est soit mal informé

par ses fonctionnaires ou bien n'écoute pas nos débats, ou peut-être les deux.

En comité, nous avons traité de l'aspect constitutionnel de ce projet de loi. Pour l'essentiel, on se rend compte que le gouvernement fédéral et le ministre se servent du prétexte du commerce électronique pour envahir des juridictions qui sont du ressort des provinces.

J'aimerais entres autres citer un témoignage de M. Derril McLeod, commissaire à la vie privée de la Saskatchewan. Il disait:

C'est une tentative surprenante de la part des fédéraux de mettre en oeuvre une législation sur une question dont il est extrêmement improbable qu'ils aient juridiction. Le gouvernement fédéral peut mettre en oeuvre des lois sur les questions de compétence fédérale, mais pas sur les questions de compétence provinciale.

C'était M. McLeod, le commissaire à la vie privée de la Saskatchewan, qui tenait ces propos.

Le Conseil du patronat du Québec a également tenu des propos semblables en matière constitutionnelle. Je vais citer ce qu'il nous disait lors d'une des séances du Comité permanent de l'industrie:

Dans la mesure où la compétence constitutionnelle est attribuée aux provinces par l'article 92.13 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en matière de protection des renseignements personnels et de respect de la vie privée, il ne fait pas de doute que le législateur québécois, ayant déjà édicté sa loi en la matière, que de nombreux conflits juridictionnels vont émerger».

En d'autres termes, le Conseil du patronat est très conscient que parce que le fédéral est en train d'empiéter dans un domaine de juridiction du Québec, ce sont les avocats qui vont maintenant faire des heures de travail supplémentaire pour essayer de dénouer tout cela.

En fin de compte, il y a fort à parier, à moins que la Cour suprême ne penche une fois de plus du même côté, que le Québec aura raison du fédéral.

Le champ d'application de la loi a également fait l'objet d'un certain nombre de préoccupations de la part du comité. Notons qu'aucune entreprise fédérale n'a contesté l'autorité de la loi québécoise, mais que l'adoption du projet de loi qui est devant nous viendrait, dans sa forme actuelle, changer cette situation. En effet, l'Association des banquiers canadiens, dans le témoignage qu'elle a livré au Comité permanent de l'industrie, a confirmé que les banques seraient dorénavant liées exclusivement par la loi fédérale.

Qu'est-ce que les consommateurs et les consommatrices du Québec vont faire lorsque une telle loi entrera en vigueur? On aura maintenant deux régimes au Québec: celui qui protège correctement les citoyens, et celui qui les protège beaucoup moins bien. Les banques font partie de ce deuxième ensemble d'entreprises qui protégeront moins bien les renseignements concernant les personnes.

• (1635)

Ce projet de loi est absolument insensé. J'aimerais vous indiquer une différence fondamentale entre la loi actuellement en vigueur au Québec et celle qui est proposée par le ministre de l'Industrie. Par exemple, en termes de consentement, on dit, dans la loi québécoise: «[. . .] que le consentement doit être manifeste, libre, éclairé, et être donné à des fins spécifiques. Un consentement qui n'est pas donné conformément au premier alinéa est sans effet.»

Dans la loi fédérale qui est proposée, on voit: «Les organisations doivent faire un effort raisonnable pour s'assurer que la personne est informée des fins auxquels les renseignements sont utilisés.» Qu'est-ce qu'un effort raisonnable? C'est une blague.

On y lit aussi: «La forme de consentement que l'organisation recherche peut varier selon les circonstances et la nature des renseignements.» Ma sainte foi, aussi bien ne rien écrire que d'écrire des platitudes de cette nature. Je continue: «Concernant l'obtention d'un consentement, les attentes raisonnables de la personne sont aussi pertinentes.» C'est du chinois. Et enfin: «En général, l'organisation devrait chercher à obtenir un consentement explicite, et lorsque les renseignements sont moins sensibles, un consentement implicite serait normalement jugé suffisant.»

J'en ai assez dit, le ministre est en train de rire du peuple du Québec, je ne l'accepte tout simplement pas.

Le vice-président: Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, Les pêches.

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-6 et le groupe de motions nº 1.

Le projet de loi C-6 comportera des exemptions pour les activités du secteur privé régies par les provinces, si l'une d'entre elles a déjà adopté une loi essentiellement similaire à la loi fédérale en vue de protéger les renseignements personnels.

Qu'est-ce que cela veut dire? Parlons du Québec. Je suis Québécoise. La province du Québec a déjà adopté une loi en vue de protéger les renseignements personnels qui est essentiellement similaire à celle proposée par le gouvernement fédéral. Dès lors, les organisations visées par la loi québécoise seront exemptées de l'application du projet de loi C-6 en ce qui a trait aux transactions qui ont entièrement lieu sur le territoire de la province.

La loi fédérale, lorsqu'elle s'appliquera au Québec et aux autres provinces, visera les entreprises sous la réglementation fédérale—notamment les compagnies de téléphone, les banques, les compagnies aériennes et les entreprises de transport interprovincial—ainsi que tous les échanges interprovinciaux et internationaux de données personnelles effectués à des fins commerciales.

C'est très important, parce que la loi québécoise ne protège pas mes renseignements personnels quand je fais affaire avec une compagnie à l'extérieur des frontières du Québec, ou une compagnie qui transfère mes données personnelles en dehors des frontières du Québec pour des fins commerciales.

Le projet de loi fédéral viendra compléter la protection donnée par la loi québécoise aux consommateurs de cette province, et je fais partie de ces consommateurs. Ces lois s'appliquent à des activités

différentes, et la loi fédérale comble les lacunes qui subsistent dans la couverture de la loi québécoise.

Au Québec, la loi fédérale visera les situations où les activités d'un organisme ne sont pas régies par la Commission d'accès. Il s'agit notamment des entreprises fédérales qui ne sont pas régies par la loi québécoise, ainsi que des problèmes de protection de la vie privée que rencontrent les Québécois traitant avec des entreprises à l'extérieur de la province.

• (1640)

Le projet de loi C-6 résout des problèmes et des situations qui ne peuvent tout simplement pas être traités par des lois provinciales, même si ces dernières ont été élaborées avec la plus grande rigueur.

Par exemple, étant donné que les données traversent facilement les frontières des treize provinces et territoires, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada est le mieux placé pour enquêter sur les problèmes transfrontaliers et pour les résoudre.

Un deuxième exemple sera celui d'une entreprise dont le siège social est en Alberta et qui recueille de l'information sur des consommateurs du Québec. Aucune des deux provinces n'étant soumise à l'autorité de l'autre, il est nécessaire d'avoir un régime fédéral. Les entreprises québécoises, quant à elles, qui transfèrent des données personnelles au sein du Québec et d'une province à l'autre, n'auront aucune difficulté à respecter les deux lois.

D'ailleurs, on peut nommer plusieurs situations où une compagnie au sein d'une province doit respecter deux régimes juridiques. Le projet de loi C-6 et la Loi 68 du Québec sont peut-être élaborés différemment, mais leur esprit et leur effet sont assez semblables.

Les deux lois obligent les entreprises à obtenir le consentement de l'individu avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels le concernant. Toutes deux donnent au particulier un droit d'accès à ses renseignements personnels, lorsque ces derniers sont conservés par des organismes du secteur privé.

Dans les deux lois, il y a des dispositions concernant la surveillance, celle-ci étant assuré par un commissaire à la protection de la vie privée ainsi que des mécanismes de recours pour les personnes lésées ou qui se croient lésées. Mais surtout, les droits et obligations prévus dans les deux lois sont essentiellement les mêmes, puisque celles-ci ont le même point de départ, à savoir les lignes directrices établies par l'OCDE en 1980.

Il y a, bien sûr, des différences, mais c'est uniquement dû au fait que les deux lois atteignent des buts similaires par des moyens différents. Si je veux aller à Ottawa, partant de Montréal, je peux prendre plusieurs chemins. La question qui se pose est celle-ci: est-ce que j'arrive à destination?

Une fois le projet de loi C-6 adopté, les Québécois seront les personnes dont la vie privée sera la mieux protégée au Canada puisqu'ils vivent dans la seule province ayant promulgué une loi en vue de protéger les renseignements personnels dans le secteur privé.

[Traduction]

Mes estimés collègues d'en face répètent sans cesse à quel point le projet de loi C-6 est une mesure législative épouvantable, alors que le projet de loi 68 adopté au Québec est une mesure extraordinaire. Je suis Québécoise et je me réjouis que le gouvernement fédéral ait décidé d'adopter un projet de loi qui protégera, à l'extérieur de ma province, ma vie privée et les renseignements personnels qui me concernent. Actuellement, le projet de loi 68 ne me confère pas cette protection.

Oui, le projet de loi 68 comporte une disposition concernant le transfert d'information, mais si j'essaie d'intenter des poursuites contre une entreprise à l'extérieur du Québec qui a reçu des renseignements personnels à mon sujet, je serai déboutée par le tribunal. La première chose qu'on me dira c'est que la loi provinciale ne s'applique pas à une entreprise qui exerce ses activités à l'extérieur de la province. À titre de Québécoise, je suis très heureuse que le gouvernement ait décidé de protéger la vie privée et les renseignements personnels concernant tous les Québécois, indépendamment de leur affiliation politique.

(1645)

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Le projet de loi C-6, déposé par le ministre de l'Industrie le 15 octobre dernier, n'est pas un nouveau projet de loi pour ce Parlement. Il constitue la copie conforme du projet de loi C-54, déposé pour la première fois par le ministre fédéral de l'Industrie, le 1^{er} octobre 1998. Il est exactement conforme à la philosophie du dernier discours du Trône. Ce projet de loi fait donc partie du contenu recyclé du discours du Trône.

On prend du vieux de 1997 et on essaie d'en faire du neuf deux ans plus tard. Ce gouvernement démontre encore une fois qu'il manque d'imagination. Cependant, il n'en manque pas quand il veut s'immiscer dans les affaires du Québec. Le printemps dernier et et au cours des derniers jours, le Bloc québécois s'est opposé au projet de loi C-6.

Lors du combat mené par ma collègue de Mercier, j'étais intervenu à deux reprises. Le Québec en entier avait demandé que le projet de loi C-54 ne s'applique pas sur son territoire. Le gouvernement du Parti Québécois en avait demandé le retrait de même que le Conseil du Patronat, le Barreau du Québec, la CSN, la Chambre des notaires et Option Consommateurs. Tous, unanimement, ont demandé que le projet de loi ne s'applique pas sur le territoire québécois afin d'éviter de semer la confusion et de favoriser l'essor du commerce électronique.

Ce n'est pas compliqué. Si vraiment ce gouvernement est à l'écoute des intérêts des Québécois et des Québécoises, il devrait tout simplement retirer ce projet de loi. Je vais énumérer quelques raisons à cet égard.

D'abord—et c'est la marque de commerce des libéraux fédéraux—le ministre de l'Industrie l'a déposé sans consulter les pro-

vince. Ce projet de loi empiète sur les juridictions des provinces. Il impose des reculs au Québec en matière de protection des renseignements personnels et sa mise en application au Québec entraînera de la confusion. Il est très déficient sur le plan juridique et utilise le commerce électronique comme excuse pour envahir le droit civil. Ce sont six arguments majeurs et sérieux qui devraient convaincre le ministre fédéral de l'Industrie de retirer ce projet de loi.

Avant même que mes collègues ne fassent état de leur opposition, avant même que plusieurs de ceux-ci aient eu le temps de présenter leur argumentation, le leader du gouvernement à la Chambre, fidèle à ses habitudes, avec l'appui de ses collègues, a décidé encore une fois de nous présenter une motion bâillon pour écourter la durée des travaux. Où s'en va la démocratie dans ce Parlement? Les libéraux font appel régulièrement à cette motion pour empêcher des députés élus démocratiquement de s'exprimer librement sur un sujet aussi important comme celui qui touche la question de la protection des renseignements personnels.

Par contre, de nombreux députés libéraux qui président des comités ont procédé à des fuites systématiques dans les médias. Des rapports confidentiels, avant même qu'ils ne soient déposés à la Chambre des communes, se sont retrouvés dans les journaux. Le gouvernement fédéral fait fi de la démocratie. Il serait grand temps que l'ensemble des parlementaires de tous les partis politiques se penchent sur ce problème.

Que font les députés libéraux d'en face pour défendre le Québec face au projet de loi C-6? Ils ne font rien. Ils sont silencieux comme dans le dossier d'Onex qui met en péril l'avenir de 5 000 emplois. Ils sont silencieux comme dans le dossier des victimes de l'hépatite C, dans celui de l'assurance-emploi ou dans celui de l'équité salariale.

En 1980, la population du Québec avait 73 députés libéraux à Ottawa. Il y avait 73 députés sur 75, silencieux eux aussi, quand le gouvernement fédéral a rapatrié la Constitution en 1982.

• (1650)

Ce très célèbre Pierre Elliott Trudeau, alors qu'il était de passage au 24 Sussex, doit avoir dit: «Bravo, mon p'tit Jean, tu réussis bien. Tes députés du Québec se la ferment. Tu peux continuer à centraliser et à faire ce que tu veux. Tu peux continuer à bafouer le Québec. Ta gang de députés a compris que ta méthode était la meilleure». Mais c'est révoltant, tout ça! C'est révoltant de réaliser que le gouvernement libéral, génération après génération au cours des années 1970, 1980 et 1990, a maintenu la même ligne de parti.

De 1968 à 1984, sauf pour le court règne conservateur de Joe Clark, et de 1993 à aujourd'hui, les députés libéraux n'ont jamais brisé le silence qui leur est imposé, particulièrement lorsqu'il est question de défendre les questions touchant le Québec.

Heureusement que le Bloc québécois est là pour défendre les intérêts du Québec. C'est la raison d'être du Bloc québécois et je suis fier de faire partie de cette équipe d'hommes et de femmes qui se battent pour le Québec.

Initiatives ministérielles

Bref, un bon député libéral, un bon ministre de l'Ontario, le ministre fédéral de l'Industrie, a donc agi unilatéralement en déposant son projet de loi sur les renseignements personnels et les documents électroniques sans attendre les résultats de la consultation qu'il avait lui-même amorcée.

En voici deux exemples. Le 12 juin 1998, les ministres responsables de l'autoroute de l'information réunis à Fredericton ont convenu, et je cite un extrait du communiqué de presse émis après cette rencontre:

[...] de se consulter, lorsque approprié, au moment d'examiner l'opportunité de légiférer en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le 21 septembre 1998, le ministre fédéral de l'Industrie faisait parvenir un projet de législation à ses homologues provinciaux leur demandant leurs commentaires sur un projet de loi que le gouvernement s'apprêtait à déposer. Et cette démarche est demeurée sans suite.

Je veux encore dire et répéter que ce gouvernement prend tous les moyens pour se mêler de choses qui relèvent uniquement de la juridiction québécoise. Le projet de loi déposé par le ministre de l'Industrie pour protéger les renseignements personnels et les documents électroniques était évidemment fort attendu, sauf que l'énoncé est une grande déception.

En terminant, au nom des Québécois et des Québécoises et de tous les intervenants du Québec qui ont dénoncé tour à tour le projet de loi C-54, devenu aujourd'hui le projet de loi C-6, nous demandons encore une fois au gouvernement fédéral qu'il démontre, une seule fois lors de cette législature, une seule fois dans ce Parlement, qu'il est à l'écoute du Québec, des Québécois et des Québécoises et qu'il retire le projet de loi C-6.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion $n^o\ 1$ est différé.

M. Pierre Brien: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans le but de vous faciliter un peu la vie, s'il y a consentement unanime, on pourrait faire en sorte que toutes les motions du groupe no 1 soient réputées votables et reportées à ce soir, comme on vient de le faire pour la première motion.

Le vice-président: Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Alors, pour toutes les motions du groupe n° 1 qui sont votables, le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé.

Je vais maintenant soumettre les motions du groupe $n^o\ 2$ à la Chambre.

• (1655)

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 3

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 2.

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.) propose:

Motion no 4

Que le projet de loi C-6, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 1, de ce qui suit:

«caractère commercial de par leur nature, y compris la vente, le troc ou la location de listes de donneur, d'adhésion ou de collecte de fonds.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 6

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 4.

Motion no 7

Que le projet de loi C-6, à l'article 4, soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 4, de ce qui suit:

«d) à une organisation à l'égard des renseignements personnels qu'elle recueille, utilise ou communique et à laquelle une loi provinciale régissant des questions semblables s'applique.»

L'hon, John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 8

Que le projet de loi C-6, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 17, page 4, de ce qui suit:

«(3) Toute disposition de la présente partie s'applique malgré toute disposition édictée après l'entrée en vigueur du présent paragraphe—d'une autre loi fédérale, sauf dérogation expresse de la disposition de l'autre loi.»

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:

Motion no 11

Que le projet de loi C-6, à l'article 6.1, soit modifié par substitution, à la ligne 31, page 4, de ce qui suit:

«6.1 Pour l'application de l'article 4.2.4 de l'annexe 1, toute organisation doit, après avoir fourni à l'individu concerné l'occasion de permettre ou de refuser expressément qu'un renseignement relatif à sa santé soit utilisé à de nouvelles fins et malgré le fait que ces dernières ont été documentées en application de l'article 4.5.1 de cette annexe, obtenir le consentement exprès de celui-ci avant d'être ainsi utilisé.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 12

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 7.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 13

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, aux lignes 19 à 21, page 5, de ce qui suit:

«sur une contravention au droit fédéral, provincial ou étranger qui a été commise ou est en train ou sur le point de l'être, et l'utilisation est faite aux fins»

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:

Motion no 14

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié

- a) par substitution, à la ligne 26, page 6, de ce qui suit:
- «c) sous réserve du paragraphe (6), l'utilisation est faite à des fins statistiques»
- b) par substitution, à la ligne 24, page 6, de ce qui suit:
- «f) sous réserve du paragraphe (6), elle est faite à des fins statistiques ou à des»
- c) par adjonction, après la ligne 10, page 7, de ce qui suit:
- «(6) Pour l'application de l'alinéa (2)c) ou (3)f), l'organisation ne peut utiliser ou communiquer aucun renseignement personnel relatif à la santé d'un individu à l'insu de l'intéressé ou sans son consentement, sauf si elle a obtenu l'autorisation préalable du commissaire, après avoir fait la preuve à ce dernier qu'elle a pris des dispositions suffisantes et appropriées pour assurer la protection adéquate du renseignement contre toute utilisation ou communication inappropriée.»

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 15

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par adjonction, après la ligne 9, page 6, de ce qui suit:

- «c.1) elle est faite à une institution gouvernementale—ou à une subdivision d'une telle institution—qui a demandé à obtenir le renseignement en mentionnant la source de l'autorité légitime étayant son droit de l'obtenir et le fait, selon le cas:
 - (i) qu'elle soupçonne que le renseignement est afférent à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales,
 - (ii) que la communication est demandée aux fins du contrôle d'application du droit canadien, provincial ou étranger, de la tenue d'enquêtes liées à ce contrôle d'application ou de la collecte de renseignements en matière de sécurité en vue de ce contrôle d'application,
 - (iii) qu'elle est demandée pour l'application du droit canadien ou provincial;»

Motion no 16

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, aux lignes 11 à 16, page 6, de ce qui suit:

«tion, à un organisme d'enquête, une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution et l'organisation, selon le cas, a des motifs raisonnables de croire que le renseignement est afférent à la violation d'un accord ou à une contravention au droit fédéral, provincial ou étranger qui a été commise ou est en train ou sur le point de l'être ou soupçonne que le renseignement est afférent à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales;»

Motion no 17

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par adjonction, après la ligne 43, page 6, de ce qui suit:

«h.2) elle est faite par un organisme d'enquête et est raisonnable à des fins liées à une enquête sur la violation d'un accord ou la contravention du droit fédéral ou provincial;»

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:

Motion no 18

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 44, page 6, de ce qui suit:

- «(3.1) Malgré l'article 4.4 de l'annexe 1:
- a) l'organisation déclare au commissaire quelles sont les fins auxquelles sont destinés les renseignements relatifs à la santé d'un individu avant de les recueillir et l'informe des modalités de la collecte ainsi que du délai prévu pour celle-ci;
- b) le commissaire peut examiner et restreindre l'étendue de la collecte des renseignements, les modalités de celle-ci ou le délai prévu pour celle-ci, s'il est d'avis, compte tenu des circonstances et des fins—telles qu'elles ont été précisées—de la collecte, que l'étendue de celle-ci n'est pas raisonnable ou que les modalités de cette dernière ou le délai imparti sont inéquitables ou illicites;
- c) il est interdit à toute institution financière, au sens de la Loi sur la preuve au Canada, de recueillir ou d'utiliser tout renseignement relatif à la santé d'un individu ou d'en obtenir la communication.»

Motion no 19

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 5, page 7, de ce qui suit:

«(4.1) Malgré l'article 4.3.1 de l'annexe 1, le consentement que cherche à obtenir toute organisation concernant l'utilisation ou la communication d'un renseignement après l'avoir recueilli et avant de l'utiliser doit être un consentement éclairé et être donné expressément.»

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 20

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 7, de ce qui suit:

«alinéas (3)a) à h.2), communiquer un rensei-»

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:

Motion no 21

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 7, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«(6) Pour l'application de l'article 4.3 de l'annexe 1, le principe suivant lequel il faut informer l'individu au sujet duquel on recueille un renseignement et obtenir son consentement consiste, dans le cas d'un renseignement relatif à sa santé, à obtenir son consentement éclairé, qui ne peut être obtenu que lorsqu'il a été convenablement informé sur le renseignement en question et les personnes ou le groupe de personnes auprès de qui on cherche à l'obtenir et qu'on lui a donné le droit de l'examiner avant son utilisation ou sa communication et de retirer tout consentement donné antérieurement.»

Motion no 22

Que le projet de loi C-6, à l'article 7.1, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 7, de ce qui suit:

«7.1 Pour l'application de l'article 4.5.3 de l'annexe 1, les lignes directrices doivent être élaborées et les procédures appliquées de manière à respecter le caractère confidentiel du renseignement et la nature délicate de celui-ci.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 23

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 8.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:

Motion no 24

Que le projet de loi C-6, à l'article 8, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 8, de ce qui suit:

«tif de ceux-ci, celui-ci l'avise qu'il ne retire pas sa demande et ces derniers ne dépassent pas ceux qui sont directement imputables à la reproduction du renseignement et qui sont raisonnables compte tenu des circonstances.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 25

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 9.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 26

Que le projet de loi C-6, à l'article 9, soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 8, de ce qui suit:

«(2.1) L'organisation est tenue de se conformer au paragraphe (2.2) si l'intéressé lui demande:

- a) de l'aviser, selon le cas:
 - (i) de toute communication faite à une institution gouvernementale ou à une subdivision d'une telle institution en vertu de l'alinéa 7(3)c), des sous-alinéas 7(3)c.1)(i) ou (ii) ou de l'alinéa 7(3)d),
 - (ii) de l'existence de renseignements détenus par l'organisation et relatifs soit à toute telle communication, soit à une assignation, un mandat ou une ordonnance visés à l'alinéa 7(3)c), soit à une demande de communication faite par une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution en vertu de ces sous-alinéas:
- b) de lui communiquer ces renseignements.
- (2.2) Le cas échéant, l'organisation:
- a) notifie par écrit et sans délai la demande à l'institution gouvernementale ou à la subdivision d'une telle institution concernée;

- b) ne peut donner suite à la demande avant le jour où elle reçoit l'avis prévu au paragraphe (2.3) ou, s'il est antérieur, le trentième jour suivant celui où l'institution ou la subdivision recoit notification.
- (2.3) Dans les trente jours suivant celui où la demande lui est notifiée, l'institution ou la subdivision avise l'organisation du fait qu'elle s'oppose ou non à ce que celle-ci acquiesce à la demande. Elle ne peut s'y opposer que si elle est d'avis que faire droit à la demande risquerait vraisemblablement de nuire:
 - a) à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales:
 - b) au contrôle d'application du droit canadien, provincial ou étranger, à une enquête liée à ce contrôle d'application ou à la collecte de renseignements en matière de sécurité en vue de ce contrôle d'application.
- (2.4) Malgré l'article 4.9 de l'annexe 1, si elle est informée que l'institution ou la subdivision s'oppose à ce qu'elle acquiesce à la demande, l'organisation:
 - a) refuse d'y acquiescer dans la mesure où la demande est visée à l'alinéa (2.1)a) ou se rapporte à des renseignements visés à cet alinéa;
 - b) en avise par écrit et sans délai le commissaire;
 - c) ne communique à l'intéressé:
 - (i) ni les renseignements détenus par l'organisation et relatifs à toute communication faite à une institution gouvernementale ou à une subdivision d'une telle institution en vertu de l'alinéa 7(3)c), des sous-alinéas 7(3)c, 1)(i) ou (ii) ou de l'alinéa 7(3)d) ou à une demande de communication faite par une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution en vertu de ces sous-alinéas,
 - (ii) ni le fait qu'il y a eu notification de la demande à l'institution gouvernementale ou à une subdivision en application de l'alinéa (2.2)a) ou que le commissaire en a été avisé en application de l'alinéa b),
 - (iii) ni le fait que l'institution ou la subdivision s'oppose à ce que l'organisme acquiesce à la demande.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 34

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 17.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 35

Que le projet de loi C-6, à l'article 17, soit modifié

- a) par substitution, à la ligne 16, page 13, de ce qui suit:
- «17. (1) Le recours prévu aux articles 14 ou 15 est»
- b) par adjonction, après la ligne 19, page 13, de ce qui suit:
- «(2) À l'occasion des procédures relatives au recours prévu aux articles 14 ou 15, la Cour prend toutes les précautions possibles, notamment, si c'est indiqué, par la tenue d'audiences à huis clos et l'audition d'arguments en l'absence d'une partie, pour éviter que ne soient divulgués, de par son propre fait ou celui de quiconque, des renseignements qui justifient un refus de communication de renseignements personnels demandés en vertu de l'article 4.9 de l'annexe 1.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 44

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 26.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 45

Que le projet de loi C-6, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 37 à 39, page 17, de ce qui suit:

«a) préciser, pour l'application de toute disposition de la présente partie, les institutions gouvernementales et les subdivisions d'institutions gouvernementales, à titre particulier ou par catégorie;

a.01) préciser, pour l'application des alinéas 7(3)d) ou h.2), les organismes d'enquête, à titre particulier ou par catégorie;»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 46

Que le projet de loi C-6, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 3 à 18, page 18, de ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil peut, par décret, prévoir que la présente partie lie tout mandataire de Sa Majesté du chef du Canada qui n'est pas assujetti à la Loi sur la protection des renseignements personnels.»

Motion no 50

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 29.

Motion no 51

Que le projet de loi C-6, à l'article 29, soit modifié par substitution, aux lignes 27 à 29, page 19, de ce qui suit:

«29. (1) La Chambre des communes désigne un comité de celle-ci, ou constitue un comité, chargé spécialement de l'examen,»

—Monsieur le Président, nous sommes maintenant rendus au groupe de motions nº 2 au projet de loi C-6, lequel remplace l'ancien projet de loi C-54.

Je veux tout d'abord exprimer tout mon regret que le gouvernement impose un bâillon sur ce projet de loi extrêmement important. Alors qu'on va aborder des discussions très importantes sur le groupe d'amendements qui est devant nous, le gouvernement a décidé qu'il en avait assez. Il n'avait pas envie d'en entendre davantage.

Même si sa loi est remplie de trous, même si, au Québec, elle vient créer beaucoup de doubles juridictions, des problèmes d'application énormes, le gouvernement a décidé, hier, par voie de motion d'attribution de temps sur laquelle on a voté plus tôt, que maintenant, il n'y aurait presque de débat là-dessus et que dans les prochains jours, cette loi ne fera plus l'objet de débat ici.

Pourtant, cette loi est très préoccupante. Dans les motions dont nous débattons actuellement, quelques-unes ont été présentées par le gouvernement. Il s'agit des motions nos 15 et 16 en particulier qui font référence à un élastique très grand pour le gouvernement pour se soustraire à l'application de sa loi.

J'explique. À l'origine, la loi prévoyait qu'il pouvait y avoir des exceptions à la protection des renseignements personnels, entre autres, pour les organismes qui font enquête sur des infractions. Ces gens ne seraient pas tenus de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Au cours des travaux en comité, cette notion est devenue beaucoup plus élastique, celle qui parlait d'abord d'exempter les gens qui font des enquêtes, afin de permettre aussi d'exempter des gens qui enquêtent sur «des activités soupçonnées de menacer la sécurité du Canada».

Le comité, à cette étape, a décidé de donner une application beaucoup plus large des exemptions possibles au respect des renseignements personnels. Pourtant, c'est une loi qui devrait favoriser la protection des renseignements personnels. Mais là, on commence à élargir les exceptions possibles.

Après l'étape de l'étude en comité parlementaire, alors que les témoins ont fini de s'exprimer, le gouvernement arrive avec d'autres amendements. C'est important de le comprendre. Ce sont des amendements sur lesquels les témoins qui ont comparu n'ont pas pu s'exprimer.

On élargit encore les exemptions de ceux qui peuvent se soustraire de l'application de cette loi. Et comme par hasard, on élargit cela aux institutions fédérales ou aux subdivisions de celles-ci. Cela veut dire que maintenant, ces gens-là pourraient être soustraits à la protection des renseignements personnels lorsqu'ils demandent la communication d'informations pour trois raisons: pour des motifs de défense nationale, de conduite des affaires étrangères et de sécurité nationale, et lorsqu'il y a un soupçon.

On dit «lorsqu'il y a un soupçon», pas lorsqu'il y a des infractions, mais lorsqu'il y a un soupçon. Et qui va définir ce qu'est un soupçon? Qui va se lever un beau matin et dire: «Moi, je soupçonne que les souverainistes du Québec menacent la sécurité nationale. Pour cette raison, je veux des informations particulières sur ces gens-là.»

Donc, les entreprises régies par le gouvernement fédéral et par cette loi, par exemple une entreprise de communication, le Service canadien du renseignement de sécurité, ou quelqu'un qui se lève un matin, peut dire: «Je veux des renseignements».

● (1700)

Je les demande à une de ces entreprises et celles-ci devraient fournir de l'information, par exemple, sur les courriers électroniques qui seraient transmis au sujet d'autres entreprises dans le domaine du transport, comme celles qui font du transport privé. Le gouvernement fédéral pourrait demander à une entreprise privée la liste des livraisons qui ont été faites, à quel endroit elles le furent et la nature du courrier qui a été envoyé.

Qui va définir ce qu'est un soupçon? Qui va définir ce qu'est la sécurité nationale?

Cette loi est partie d'une définition qui était très restrictive au départ et elle est devenue très large. Comme par hasard, c'est au moment même où on commence à discuter de ces dispositions que nous arrive un bâillon pour qu'on ne puisse pas en parler, pour limiter le temps où on va pouvoir en discuter et faire en sorte que ce projet de loi soit adopté à toute vapeur, alors qu'il y a des inquiétudes extrêmement légitimes qui sont sur la table et auxquelles le gouvernement devrait répondre.

On aura beau dire qu'il y a eu un comité parlementaire, mais la dernière série d'amendements est arrivée après l'étape des audiences du comité. Les témoins n'avaient donc pas accès à ces amendements lorsqu'ils sont venus s'exprimer. Je suis convaincu que

plusieurs groupes ont des réserves et que plusieurs personnes ont des craintes aussi.

J'entendais la députée libérale dire tantôt que maintenant elle se sentirait davantage protégée. Moi, je ne me sens pas davantage protégé. Au Québec, je vivais avec une loi qui existait déjà sur la protection des renseignements personnels. Maintenant, il y en a une au fédéral qui vient faire double juridiction, qui est remplie d'exceptions et de trous qui font en sorte que le gouvernement pourrait être tenté de faire des manoeuvres politiques avec les dispositions de sa loi. Cela est extrêmement inquiétant.

En plus, le gouvernement utilise des notions différentes dans ses amendements. Tantôt, il souligne: «lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que». Dans ce cas, l'information peut être transmise. Dans d'autres cas, pour ceux que je viens de mentionner, c'est seulement s'il y a un soupçon. Pour les infractions, on demande des motifs raisonnables de croire qu'il y en a, mais pour la sécurité nationale, seulement un soupçon serait suffisant.

Le SCRS a déjà fait des tentatives d'infiltration du Parti réformiste parce qu'il représentait selon lui une menace à la sécurité nationale. Où cela va-t-il s'arrêter? Est-ce qu'on n'a pas de raisons de croire, nous les souverainistes du Québec, que cette loi pourrait amener des abus terribles?

Par exemple, si mon association de comté envoie de l'information, comme la liste des membres, à l'organisme national du parti, et qu'elle transite via une compagnie comme Bell—le service Sympatico de courrier électronique—, cette information pourrait devenir disponible. S'il la demande, ils pourra y avoir accès. L'organisation ou l'individu qui se verrait être l'objet de cette demande d'information ne serait pas au courant. Il ne serait pas informé.

Il y a pire encore. Si une personne pense qu'un organisme fédéral quelconque demande de l'information sur lui, et qu'il demande à une entreprise privée si elle a transmis des informations personnelles sur son cas à une organisation XYZ, cela prendrait l'autorisation de celui qui a fait la demande d'information pour le lui dire.

Donc, je reprends mon exemple. Le SCRS demande de l'information sur ce que j'envoie par courrier électronique. C'est de l'information qui transite par Bell ou Vidéotron. Je demande à ma compagnie: «Est-ce que vous avez fourni des renseignements au Service canadien de renseignements de sécurité?» Elle va me répondre: «On doit obtenir leur consentement avant de vous donner cette information». C'est assez spécial pour une loi qui devrait protéger les renseignements personnels.

Il y a là une porte ouverte très grande. On pourrait dire: «Il y a peut-être de l'abus. On devrait travailler là-dessus». C'est justement le temps de le faire, et non pas quand la loi sera en vigueur.

Cela n'enlève rien au reste de nos récriminations à l'effet qu'il existe déjà une loi au Québec. Le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, le Conseil du patronat et la CSN sont venues témoigner en comité. Tout ce monde est venu dire: «Ne venez donc pas faire une double juridiction au Québec. Reconnaissez la primauté de la loi québécoise».

Il y a plusieurs amendements du Bloc québécois dans le groupe qui est discuté à l'heure actuelle qui visent à faire reconnaître la primauté de la loi québécoise dans ce secteur. Le gouvernement pourrait très bien dire que là où il y a une loi sur la protection des renseignements personnels, c'est la loi provinciale qui s'applique—en l'occurrence celle du Québec—et que même les entreprises fédérales sont soumises à cette loi.

• (1705)

C'est ce que dit le mémoire du Barreau. Il dit au gouvernement fédéral que plutôt que de faire l'inverse et d'arriver avec ses lois pour s'ingérer dans les compétences provinciales, qu'il reconnaisse ce qui existe au Québec et fasse en sorte que cette partie du projet de loi s'applique aussi pour les entreprises fédérales. De cette façon, on réglerait le problème.

Mais non, il y a toujours un désir croissant d'intervention accrue du gouvernement fédéral, un désir de contrôler d'avantage, d'avoir ses propres lois et ce, toujours avec des objectifs nobles, parce qu'il n'existe pas de loi à l'extérieur du Québec.

Ce n'est quand même pas la faute du Québec. C'est une des seules lois, en fait la seule en Amérique du Nord, qui existe à l'heure actuelle. Si cela prend cinq ans aux autres provinces pour se réveiller, on n'a pas à en payer le prix. Ce champ de juridiction qui appartient aux provinces était déjà occupé par un gouvernement qui a manifesté le désir de le faire par une loi. À ma connaissance, le gouvernement du Québec veut prochainement améliorer et bonifier sa loi. C'est une loi qui est déjà très bonne mais qui doit s'adapter au fait que le commerce électronique évolue de plus en plus rapidement.

Donc, en conclusion, je m'interroge sérieusement sur les motifs du gouvernement à faire en sorte qu'on ne puisse pas discuter de ce projet de loi plus en détail. Je suis convaincu qu'il va être silencieux sur ce qu'on vient de dire par rapport aux abus possibles et à l'irrespect de la protection des renseignements personnels pour des motifs de sécurité nationale ou autres. Je suis convaincu que les députés ne viendront pas répondre à ces questions alors qu'il aurait fallu qu'on ait des réponses. Il faut que le gouvernement demande des avis supplémentaires aux groupes concernés. Il faut qu'on fasse un vrai travail, et non pas d'adopter un projet de loi à la vapeur, d'ici vendredi, et faire en sorte qu'on ne pourra pas s'exprimer à fond sur celui-ci.

Je suis extrêmement inquiet eu égard à un gouvernement qui veut présumément protéger les renseignements personnels, mais qui crée une multitude de trous dans la loi, en particulier pour lui-même.

C'est curieux, parce que si la loi est si bonne pour tout le monde, comment se fait-il que le gouvernement cherche tellement à s'en soustraire ou à en soustraire une partie de ses composantes et de ses activités. Il y a raison de s'inquiéter.

Nous serons évidemment contre certains amendements qui viennent du gouvernement. Nous invitons la Chambre à appuyer nos propres amendements qui visent à reconnaître la primauté de la loi québécoise et qui permettront de régler au moins cette partie-là du problème à l'égard du projet de loi C-6.

[Traduction]

M. John Cannis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme il est question de temps, je tiens à souligner que nous avons eu amplement le temps de discuter ce projet de loi au cours de la session précédente.

En ce qui concerne le deuxième groupe de motions, je trouve étonnant que le Bloc refuse d'accorder aux Canadiens la protection des renseignements personnels dont ils ont besoin, qu'ils ont demandée et, bien sûr, qu'ils ont le droit d'avoir. C'est pourquoi je suis d'avis que la motion n° 3 doit être rejetée.

La motion nº 4 précise que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont visés par la loi lorsqu'ils s'engagent dans des activités commerciales, comme la location de listes de donneurs, d'adhésion ou de collecte de fonds. C'est une excellente motion que la Chambre devrait appuyer. Je félicite le député de Wentworth—Burlington de sa créativité et de sa clairvoyance en présentant cette motion.

Aux termes de la motion nº 6, le Bloc entend priver les Canadiens de la protection des renseignements personnels qu'ils demandent. Nous devons rejeter cette motion.

Les motions nos 7 et 46 mineront la protection qui est accordée aux Canadiens par le projet de loi C-6. Nous n'allons pas faire abstraction des besoins et des attentes de tous les Canadiens en matière de protection législative efficace des renseignements personnels.

La motion nº 8 clarifiera que la partie I de la loi prévaudra sur toute autre loi, à moins qu'une loi subséquente ne prévoie explicitement le contraire. Elle clarifie également que le partie I prévaudra sur toute modification apportée à la loi en vigueur, sauf disposition contraire de la loi modificatrice. J'exhorte les députés à appuyer aussi cette motion.

Les motions nos 11, 14, 18 et 19 font état d'une sous-catégorie de renseignements personnels. Le projet de loi C-6 accorde la même protection à tous les renseignements personnels, et nous devons par conséquent rejeter ces motions.

La motion nº 12 est clairement une tactique dilatoire du Bloc et ne saurait être acceptée.

• (1710)

Il y a cinq motions étroitement liées qui visent à amender l'article 7 du projet de loi C-6, soit les motions 13, 15, 16, 17 et 20. Ces motions amendent trois dispositions existantes et introduisent deux nouvelles dispositions pour garantir que les organismes d'exécution de la loi et d'enquête continuent de s'acquitter de leur mandat comme ils le font en ce moment.

La motion nº 13, qui modifie l'alinéa 7(2)a), élargit le type d'infractions présumées sur lesquels les organismes peuvent enquêter en utilisant des renseignements personnels sans consentement.

La motion nº 15 ajouterait un nouvel alinéa, l'alinéa 7(3)c.-1) pour permettre la divulgation sans consentement de renseignements personnels à des organismes gouvernementaux qui en ont besoin

pour entreprendre des enquêtes ou appliquer des lois. Cette nouvelle disposition précise aux organisations les cas dans lesquels elles peuvent donner suite aux demandes légitimes de renseignements personnels présentées par des institutions gouvernementales détenant un pouvoir légal, notamment pour des motifs liés à la sécurité nationale, à l'exécution de lois et à l'administration. Cet amendement préserve le statu quo.

Le principal objectif du projet de loi est de réglementer l'utilisation des renseignements personnels à des fins commerciales. Par exemple, dans le cas des services de santé publics, le projet de loi ne vise pas à entraver la circulation de l'information nécessaire pour protéger la santé des patients et améliorer l'administration des soins de santé. Pour que cela soit bien clair, le ministre a présenté le 15 octobre cet amendement qui porte précisément sur la nécessité de divulguer les renseignements sans consentement lorsque cela peut servir à administrer une loi ou un programme.

L'autoroute de l'information offre la possibilité d'améliorer l'efficacité et l'imputabilité de notre système de santé. Des organismes comme l'Institut canadien d'information sur la santé travaillent aussi en ce sens.

En imposant une série de règles de base sur la divulgation de l'information dont tous les intervenants peuvent s'inspirer, le projet de loi C-6 devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif. Soucieux d'instaurer un régime harmonisé de protection de la vie privée dans tout le Canada, nous invitons toutes les provinces et les territoires à se hâter d'adopter des lois générales sur la protection des renseignements personnels.

La motion nº 16 visant à modifier l'alinéa 7(3)d) poursuit le même objectif que les deux amendements précédents proposés dans les motions nºs 2 et 3, c'est-à-dire une plus grande cohérence. Elle vise à permettre que la communication soit encore faite, à l'initiative de l'organisation, à un organisme national d'enquête et d'application de la loi lorsque celle-ci a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu une infraction à une loi ou à un accord. Cet amendement nécessite une modification du paragraphe 7(5) qui est énoncée dans la motion nº 20.

J'exhorte les députés à souscrire aux motions nos 13, 15, 16, 17 et 20 qui ne font que confirmer le statu quo et qui permettent aux entreprises de continuer de collaborer des organismes d'application de la loi au besoin. Ces amendements ne confèrent pas de nouveaux pouvoirs aux institutions gouvernementales et ne font pas peser un fardeau supplémentaire sur les sociétés. J'exhorte donc les députés à voter en faveur des motions nos 13, 15, 16, 17 et 20.

La motion nº 21 doit être rejetée parce que le projet de loi C-6 accordera la même protection à tous les renseignements personnels. On ne va accorder un traitement différent à une catégorie donnée. La motion nº 22 poursuit le même objectif et il y a donc tout lieu de la rejeter.

En ce qui concerne les motions n^{os} 23 et 25, le Bloc québécois continue de se livrer à des manoeuvres dilatoires. Je recommande donc le rejet de ces motions. La motion n^{o} 24 doit aussi être rejetée parce que le projet de loi C-6 remédie déjà à la chose.

(1715)

La motion nº 26 modifierait le projet de loi en précisant les circonstances dans lesquelles une organisation ne révélerait pas un renseignement à un individu qui a demandé l'accès à ses renseignements personnels, le fait qu'une organisme national d'enquête et d'application de la loi a communiqué avec l'organisation et les procédures à suivre en pareils cas.

Lorsqu'une institution gouvernementale s'oppose à communiquer des renseignements parce que faire droit à la demande risquerait de nuire à une enquête ou à la sécurité nationale et que l'organisation refuse de communiquer ces renseignements à un individu parce que acquiescer à sa demande risquerait de nuire à une enquête ou à la sécurité nationale, l'organisation doit en aviser le commissaire à la protection de la vie privé par écrit et sans délai.

Ces amendements ne confèrent pas plus de pouvoirs en ce qui concerne l'application de la loi. Par ailleurs, ils ne restreignent pas l'accès de l'individu aux renseignements personnels recueillis sur lui par la compagnie. Ils sont seulement une sauvegarde pour ne pas nuire aux enquêtes. Pour ces raisons, tous les députés devraient appuyer ces amendements.

Nous devons rejeter la notion no 34. Come je l'ai déjà dit, le Bloc ne veut pas accorder aux Canadiens la protection à la vie privée qu'ils revendiquent.

La motion nº 35 modifie l'article 17 et prévoit que la Cour fédérale prendra toutes les précautions possibles pour la tenue des audiences prévues la partie 1 du projet de loi C-6 afin d'éviter que ne soient divulgués des renseignements qu'une organisation refuse de communiquer à un individu. Elle précise que dans ces circonstances, la Cour peut entendre des arguments en l'absence d'une partie et tenir des audiences à huis clos. Nous devons appuyer la motion.

La motion nº 44 du Bloc est une tactique pour retarder les choses. Je recommande nous rejetions la motion.

La motion nº 45 modifiant l'article 26 autorise le gouverneur en conseil à prendre un règlement pour préciser, pour l'application de toute disposition de la partie 1, les institutions gouvernementales et les subdivisions d'institutions gouvernementales, à titre particulier ou par catégorie. Elle vise aussi à préciser les organismes d'enquête, à titre particulier ou par catégorie.

[Français]

Le vice-président: Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable secrétaire parlementaire est expiré.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui sur les amendements du groupe nº 2 proposés au projet de loi C-6, soit l'ancien projet de loi C-54.

Ce domaine m'est relativement peu connu. Je n'ai été nommé critique de l'opposition officielle pour ce secteur que la semaine

dernière. Mon prédécesseur à ces fonctions, le député d'Edmonton-Strathcona, a faisait de l'excellent travail. Je sais pertinemment qu'il bénéficie du soutien de beaucoup de groupes de pression désireux de faire apporter certains changements au projet de loi à l'étude. Je vous en parlerez dans quelques instants.

Lorsque je l'ai étudié en ma qualité de critique de mon parti pour le portefeuille du Commerce, j'ai cru que le texte porterait essentiellement sur le commerce électronique. Je pensais qu'un projet de loi visant à assurer la protection de la vie privée ferait l'objet d'un texte distinct. J'aurais préféré qu'il en soit ainsi. Nous sommes conscients de la nécessité d'actualiser la législation canadienne en matière de commerce électronique. La technologie a beaucoup évolué. Des produits sont acheminés de par le monde à bord d'avions au moyen de services comme celui de l'UPS qui voudrait faire instaurer la signature électronique pour accélérer entre autres choses le processus de paiement, ainsi de suite.

Le projet de loi comporte deux volets: la protection de la vie privée et le commerce électronique. Je m'attacherai aujourd'hui aux amendements de la partie 2. Nous voterons en faveur des amendements proposés par le gouvernement, qui rendront le projet de loi plus précis, en faciliteront la compréhension et garantiront le respect de la vie privée.

Nous rejetterons les amendements proposés par le Bloc car nous y voyons une stratégie pour retarder nos travaux. Je comprends un peu les préoccupations du Bloc Québécois face aux nouvelles intrusions du gouvernement dans les affaires de compétence provinciale et à son approche non coopérative. Il est déplorable que le gouvernement ait choisi le bâton de préférence à la carotte pour parvenir à ses fins. Il devrait pourtant savoir que carotte donne de biens meilleurs résultats.

• (1720)

J'ai des réserves face à certains aspects qui me semblent être plutôt de compétence provinciale et dans lesquels le gouvernement fédéral veut s'immiscer. Le gouvernement et ses leviers ont opté pour la manière forte en ce qui concerne l'aspect commercial, affirmant que, si les provinces refusent de coopérer, le gouvernement fera cavalier seul et, si elles ne légifèrent pas en la matière d'ici trois ans, c'est la loi fédérale qui s'appliquera. Quelle méthode fruste.

Les provinces vont devoir, je le crains, adopter des mesures législatives régissant la protection des renseignements personnels dans le domaine des soins de santé et pour ce qui touche toutes les questions sociales dont se soucie tant le public. La protection des renseignements personnels doit être assurée dans le cas des dossiers médicaux et de ceux des assistés sociaux. Les provinces doivent légiférer sans délai en cette matière afin d'assurer la protection voulue.

Le gouvernement fédéral a empiété, nous le savons, dans le domaine des soins de santé, lequel relève de sa compétence. Il gagne du terrain et, si les provinces ne se dotent pas de leurs propres lois, qui sait ce qu'il adviendra de la protection des renseignements personnels dans le domaine des soins de santé, telle que présentée dans le projet de loi à l'étude.

Franchement, les gens, et ils sont nombreux, ont bien raison de ne pas croire le gouvernement sur parole au sujet de ses intentions. Nous avons vu le gouvernement fédéral empiéter sur les champs de compétence provinciaux au fil des ans. Le Parti libéral est au pouvoir depuis 70 ans. La charge de travail et le nombre de bureaucrates ont augmenté. C'est en partie parce que le gouvernement s'est imposé dans des champs de compétence provinciale.

L'ancienne AANB de 1867 était assez claire au sujet des compétences et il faut la respecter. Notre pays ne s'en porterait que mieux. Cependant, comme la situation n'est pas claire, il importe que les provinces agissent de leur propre chef pour protéger ces intérêts.

Je trouve inquiétant ce nouveau recours à l'attribution de temps. Je sais que les députés du Bloc québécois font un peu d'obstruction. Cela n'est pas sans raison, puisqu'il y a ingérence dans un champ de compétence provinciale. Nous devons cependant rappeler au gouvernement libéral qu'il se rapproche vite du record établi par Brian Mulroney, soit 65 motions d'attribution de temps. Sauf erreur, c'est la 55e fois en six ans que ce gouvernement libéral impose une attribution de temps au Parlement. Il a fallu neuf ans à Mulroney pour en arriver à 65. Les libéraux vont lui ravir son record. Lorsqu'ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition, les libéraux le déploraient, et ils avaient raison. Mais ils ont eux-mêmes de nouveau recours à ces tactiques brutales.

J'en arrive aux amendements que mon collègue d'Edmonton— Strathcona a présentés, ce qui aidera à préciser certains des secteurs où il faut s'interroger au sujet des renseignements relatifs à la santé. Il s'agit des motions nos 11, 14, 18, 19, 21, 22 et 24. Je vais prendre une minute pour expliquer à quoi tendent ces motions.

Selon les amendements proposés, les organismes devraient obtenir un consentement éclairé et explicite avant de pouvoir utiliser des renseignements sur la santé d'une personne à une fin substantiellement différente de celle pour laquelle l'information avait originalement été recueillie. Les libéraux pourront prétendre que cette protection existe déjà dans la loi, mais nous devons nous assurer que c'est bien le cas. Nous sommes d'avis que ces modifications visent à renforcer ce point, tout particulièrement en ce qui a trait aux renseignements sur la santé.

Les amendements proposés exigeront également que toute divulgation non consensuelle de renseignements sur la santé d'une personne à des fins de recherche ou d'enseignement soit d'abord approuvée par le commissaire à la protection de la vie privée. Encore une fois, les libéraux pourront alléguer qu'il ne veulent pas donner de pouvoirs exécutoires au commissaire à la protection de la vie privée.

Les amendements proposés interdiraient catégoriquement la divulgation de renseignements sur la santé d'une personne à des institutions financières. C'est une proposition très forte qui permettrait de voir à ce que les banques ne puissent pas recueillir des renseignements sur la santé qui leur permettraient de refuser à leurs clients un prêt hypothécaire ou tout autre service financier. Nous sommes d'avis que ces amendements donneront plus de force à la loi.

Nous appuyons en principe le projet de loi C-6 et nous appuierons ses parties que nous jugerons utiles.

• (1725)

Dans le cas des nouvelles technologies, l'équilibre est très délicat. La technologie de l'information avance très rapidement. Il suffit de songer à Internet. Je sais que cet équilibre est délicat et qu'il devrait y avoir une discussion franche et ouverte à ce sujet. Toutefois, nous sommes d'avis que le gouvernement a la responsabilité de protéger la vie privée de nos citoyens et qu'il se doit d'appuyer le principe général du projet de loi C-6.

J'aimerais souligner dans le temps qui me reste que mon collègue d'Edmonton—Strathcona a obtenu un assez fort appui en faveur de ses amendements. J'exhorte donc le gouvernement à en prendre bonne note et à voter en faveur de ces amendements cet après-midi.

Je tiens à citer seulement deux des nombreux appuis que nous avons reçus à l'égard du projet de loi C-6, ou du projet de loi C-54, comme il s'intitulait auparavant et comme on l'appelle encore. Voici ce que dit un défenseur des intérêts des consommateurs au Centre pour la promotion de l'intérêt public, Philipa Lawson, qui a suivi de près l'évolution du projet de loi C-54, désormais le C-6: Le Parti réformiste mérite des félicitations pour ses importants nouveaux amendements. Il soutient que nos renseignements médicaux comptent parmi les renseignements personnels les plus délicats. Comme ils risquent beaucoup d'être exploités, ils méritent une protection légale spéciale.

En voici un autre, celui de Thomas B. Riley, président de la Canada's Coalition for Public Information. Il déclare ce qui suit: Je tiens à vous dire que j'appuie les amendements au projet de loi C-54 que le député d'Edmonton—Strathcona, Rahim Jaffer, se propose de présenter à la Chambre des communes. Nous croyons que le projet de loi C-54 est important et qu'il importe d'y apporter des amendements à l'égard des renseignements médicaux.

Je signalerai qu'un certain nombre de groupes croient important de renforcer ce projet de loi de façon à s'assurer parfaitement que les renseignements médicaux et les renseignements d'ordre social ne soient pas exploités. Je crois que ces amendements renforceraient le projet de loi. Je demande donc que le gouvernement appuie ces importants amendements en vue de renforcer le projet de loi.

Le vice-président: Je tiens simplement à informer les députés et je sais que cela intéressera tout particulièrement le député de Peace River—que j'ai eu moi-même du mal à citer des ouvrages dans lesquels des députés sont mentionnés. Les députés ne peuvent pas citer indirectement en parlant d'un ouvrage le nom de députés qu'ils ne peuvent pas citer directement. J'exhorte les députés à s'abstenir de s'appeler les uns les autres par leur nom et à se limiter au nom de leur circonscription ou à leur titre, comme l'exige le Règlement.

Initiatives ministérielles

M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat. Je désire traiter de la motion no 4, un amendement que j'ai proposé au projet de loi.

Je suis assuré que cet amendement recueillira l'appui de tous les partis de la Chambre. J'ai hâte à la tenue du vote à l'étape du rapport, pour savoir si, effectivement, tous les députés appuieront la motion n° 4, dont vous me permettrez de vanter les mérites.

J'estime que cet amendement traite de l'un des problèmes les plus désagréables dans la société, soit la vente et le troc entre divers organismes de listes de collecte de fonds et de donneurs. Ainsi, tout le monde se retrouve inondé par d'énormes quantités de courrier non sollicité.

J'habite un village du centre du Canada. Il y a à peine quelques semaines, j'ai reçu un appel téléphonique importun. Une dame me demandait de faire un don à la société, je crois, des personnes handicapées en fauteuil roulant. Je lui ai demandé d'où elle appelait. Elle m'a dit qu'elle appelait de Halifax. Nous avons échangé quelques plaisanteries au sujet de la météo, puis je lui ai demandé comment elle avait obtenu mon nom, puisque je venais du centre du Canada. Elle m'a répondu qu'il était inscrit sur sa liste.

Mon amendement s'attaque à la question suivante: comment mon nom s'est-il retrouvé sur cette liste, comment des gens, des parents, des aînés deviennent inscrits sur des listes et sont l'objet de sollicitations indésirables, importunes, qui leur coûtent souvent beaucoup d'argent?

• (1730)

Passons maintenant à la preuve, et j'en ai une. J'ai sous les yeux un bulletin diffusé sur Internet et adressé à l'Association canadienne du marketing direct. On y cite les propos d'un courtier en listes de marketing direct. Cette personne dit que quelques-unes des meilleures listes qu'il faut se procurer si l'on veut vendre un produit par marketing direct ou télémarketing sont, par exemple, *The Economist, The Financial Post, Scientific American* ou *Télémédia* ou *Wellness Letter*.

Nous pouvons bien dire que la loi actuelle vise des organismes comme ceux-là, car il s'agit d'organismes commerciaux et qu'ils devront par conséquent respecter les dispositions de ce projet de loi sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, cet homme, qui conseille des organisations qui font des levées de fonds, surtout des oeuvres de bienfaisance, ajoute que ces organisations devraient aussi songer à louer leurs listes de donateurs, comme cela se fait déjà aux États-Unis. Il cite les organisations American Lung Association, Greenpeace et March of Dimes.

Cet article a paru sur Internet en 1995 J'imagine que les organisations, les oeuvres de bienfaisance et les organismes sans but lucratif ont dû faire beaucoup de progrès en ce qui concerne la vente de leurs listes sans le consentement de ceux qui leur ont versé des dons.

D'ailleurs, et c'est une coïncidence, j'ai une proposition venant d'une firme de vente directe établie au Maryland, aux États-Unis, à transmettre à l'oeuvre de bienfaisance canadienne Mothers Against

Drunk Driving. Cette proposition explique comment la firme, si elle pouvait obtenir la liste des donateurs de MADD Canada, pourrait vendre cette liste de manière à ce que MADD Canada en tire divers avantages. En fait, MADD Canada n'aurait pas à verser un cent. Selon la procédure qui est établie, le télévendeur récupère ses coûts avant que l'oeuvre de bienfaisance ne réalise les avantages de la campagne de vente.

Il y a une disposition intéressante. En effet, dans une lettre de préavis, la firme Creative Direct Response Inc., du Maryland, propose à MADD que la propriété du dossier du donateur de son client, c'est-à-dire la liste des donateurs, soit exclusivement dévolue à MADD Canada en tout temps. Cela semble satisfaisant. Cette lettre prévoit également que MADD Canada convient que, même si le dossier lui appartient en tout temps, CDR ait un privilège qui grève ce dossier tant que toutes lesdites listes de donateurs ne sont pas payées au complet. Qu'est-ce qu'un privilège? C'est une possession, un paiement. C'est ce qu'on obtient en échange pour de l'argent, ou du troc si l'on veut.

J'ai également une liste d'organisations canadiennes qui ont fait affaire avec Creative Direct Response Inc., des États-Unis. Nous devons supposer que ces organisations sont parvenues à une sorte d'accord semblable à ce qui a été offert à MADD Canada. Il est question du sommaire canadien des listes d'échanges.

Bien entendu, lorsqu'il est question d'échanges, on ne parle pas nécessairement d'échanges d'argent. Il est question de l'échange de listes à des fins lucratives. Je pense que le terme qui convient est troc. On troque quelque chose.

Voici un exemple de certaines organisations qui ont conclu ce type d'accord avec l'entreprise Creative Direct Response Inc. des États-Unis. Il est question de l'Association des sourds du Canada, de l'Association canadienne des sports pour aveugles, du Canadian Centre for Victims of Torture, de l'Association canadienne des libertés civiles et de la Canadian Corporate Donors. Je me demande comment les intéressés ont obtenu cette liste et je me demande si les entreprises donatrices savent qu'elles figurent sur cette liste. Il y a ensuite le Canadian Environmental Defence Fund, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, etc.

Qu'y a-t-il encore? Il y a le NPD de la Colombie-Britannique. En tournant la page, on trouve le NPD ontarien. Ce sont deux partis politiques. Je dois être juste; on retrouve également les Libéraux ontariens. Il faut prendre garde de ne pas jeter la pierre à qui que ce soit dans le cas présent, car je pense que si on examinait les listes des donateurs, les listes échangées par diverses organisations de télémarketing, on s'apercevrait que pratiquement tous les partis politiques sont en cause.

• (1735)

Ce qui importe, c'est que tous ces noms figurent sur cette liste sans que les gens qui contribuent à ces organisations le sachent. Ainsi, on arrive à une situation où une personne peut donner de l'argent à un syndicat, un parti politique ou tout autre type d'organisation ou en devenir membre et cette organisation peut vendre cette liste à d'autres organisations, même aux États-Unis.

Je vais m'empresser d'ajouter que MADD Canada n'a pas conclu d'accord de ce genre, ce qui est tout à fait louable de sa part. C'est très louable de la part de Mothers Against Drunk Driving. Si seulement les nombreuses organisations qui figurent sur la liste dont je viens de parler pouvaient se montrer aussi prudentes et responsables que MADD Canada et refuser ce genre d'entente.

Quoi qu'il en soit, je vais expliquer succinctement l'effet de mon amendement au projet de loi. En feuilletant le projet de loi, on constate que des peines sont prévues à l'article 16. Essentiellement, ce qui est prévu, c'est que le tribunal peut décider d'accorder des dommages-intérêts à quelqu'un qui dépose une plainte conformément aux conditions énoncées dans le projet de loi, y compris des dommages-intérêts pour les embarras causés au plaignant. Ce pourrait être très important dans le cas de la sollicitation non souhaitée.

La prochaine partie du projet de loi qui est pertinente en l'occurrence, et nous fonctionnons ici à l'envers, c'est l'annexe I. Celle-ci décrit principalement ce que le projet de loi fait. Elle explique les conditions que les divers organismes visés par le projet de loi doivent respecter en matière de protection de la vie privée. À mon avis, le plus important principe du projet de loi dont il est fait état à l'annexe 1, c'est l'idée selon laquelle une organisation qui utilise des renseignements personnels doit obtenir le consentement de la personne au sujet de laquelle elle obtient ces renseignements. C'est expliqué très clairement au point 4.3.1 de l'annexe 1.

Juste au-dessus, on dit qu'on s'attendrait à ce que les organisations qui fournissent des listes d'envoi, ce dont nous discutons justement en ce moment, obtiennent le consentement des personnes concernées avant de communiquer des renseignements personnels à d'autres organisations.

Nous en arrivons ensuite à mon amendement. Il vise à modifier, à l'article 2, la définition de l'expression «activité commerciale», laquelle désigne toute activité régulière ainsi que tout acte isolé qui revêtent un caractère commercial, et à y ajouter «y compris la vente, le troc ou la location de listes de donneur, d'adhésion ou de collecte de fonds». Échec et mat.

M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir cet après-midi sur ce groupe de motions.

Je dois dire, d'entrée de jeu, que les néo-démocrates applaudissent en fait aux efforts des députés réformistes visant à renforcer le projet de loi C-6 afin de protéger les renseignements médicaux. Nous estimons que ces motions revêtent une importance capitale puisque les dossiers médicaux renferment les renseignements les plus intimes, les plus personnels, les plus potentiellement embarrassants et stigmatisants qui puissent être recueillis sur nous, monsieur le Président. Vous le savez d'après votre propre expérience. Et cela nous touche tous parce que nous devons tous, un jour ou l'autre durant notre vie, obtenir des soins médicaux.

Ces motions sont d'une très grande importance parce que les renseignements médicaux sont très vulnérables aux abus, ce qui est un thème apparaissant en filigrane dans le projet de loi C-6. Rappelons-nous que la collecte de renseignements médicaux personnels auprès d'un patient sert d'abord et avant tout à établir le diagnostic et le traitement. C'est pour cette raison que nous confions des renseignements à notre médecin. Si nous ne pouvons faire confiance à nos médecins et à nos cliniques médicales quant à la confidentialité de nos renseignements personnels et très délicats, un des principaux fondements de la relation patient-médecin s'en trouvera compromis. En pareil cas, les patients hésiteront à divulguer des renseignements personnels, ce qui pourrait avoir des effets néfastes

sur le diagnostic et le traitement.

Ces motions dont nous sommes saisis soulignent exactement ce qui est en jeu pour les patients dans ce débat. Les décisions que nous prendrons sur ces motions en tant que législateurs pourraient être lourdes de conséquences pour la prestation et la qualité des soins de santé dans notre pays. Les néo-démocrates estiment qu'on ne peut faire de compromis dans ce débat, qu'on ne peut pas échanger la protection des renseignements personnels contre d'autres intérêts concurrents. Cela desservirait et les patients et les autorités médicales. Les patients ont droit à la confidentialité, et nous devons veiller à ce que ce droit soit respecté.

● (1740)

Nous appuyons les motions des Réformistes visant à garantir à chaque patient au pays le droit à la protection des renseignements médicaux.

Nous appuyons fermement la motion nº 18 qui interdit aux établissements financiers de demander aux citoyens de leur fournir des renseignements médicaux personnels. Ils n'ont pas besoin de ces renseignements et ils ont peu d'arguments leur permettant de soutenir qu'ils ont besoin d'avoir accès à ce genre de renseignements personnels concernant les Canadiens.

Les Néo-démocrates estiment que la protection de la vie privée ou les valeurs des patients ne doivent pas être mises en péril en raison des changements technologiques, en d'autres mots à cause de l'informatisation des dossiers médicaux.

Nous appuierons les motions des Réformistes qui visent de façon marquée à renforcer les dispositions du projet de loi C-6 concernant la protection des renseignements médicaux.

J'aborde maintenant certaines des motions présentées par les libéraux. Je sais que vous les analysez très attentivement, monsieur le Président. Ces motions font suite à des préoccupations soulevées par le gouvernement et par des organismes d'application de la loi en ce qui concerne les enquêtes. Nous appuyons ces motions parce qu'elles sont indispensables au maintien du statu quo en ce qui concerne les procédures d'enquête du gouvernement et des organismes d'application de la loi.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons exprimé des préoccupations à ce sujet parce que nous avons entendu dire que la direction des enquêtes de la GRC en Colombie-Britannique manquait cruellement d'argent, au point où un de ses porte-parole de la division E de la côte ouest du Canada avait déclaré qu'ils devraient annuler des enquêtes policières uniquement parce qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues.

Initiatives ministérielles

C'est là un signal très inapproprié à donner aux membres de la société que nous estimons être des gens sans scrupules, des mystificateurs ou des escrocs de quelque acabit que ce soit. Le message lancé en Colombie-Britannique est essentiellement le suivant: si une personne participe à une activité illégale ou frauduleuse, à des manipulations à la bourse ou à des escroqueries et qu'elle se fait prendre, ce qui est fort peu probable, elle n'en subira probablement aucune conséquence parce que la GRC n'a tout simplement pas les ressources voulues pour mener une enquête.

En qualité de députés, nous devons prêter l'oreille aux propos de ce porte-parole de la GRC. Nous connaissons tous des agents de la GRC ou des membres de leurs familles. Ils hésitent à se plaindre publiquement de quoi que ce soit ayant trait à leur efficacité en tant que policiers ou à leur aptitude à appliquer la loi. Donc, lorsqu'un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada écrit une lettre publique pour dire que la GRC est désolée, mais qu'elle ne peut pas faire appliquer la loi dans cette partie du Canada, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. C'est une façon pour cet agent de la GRC de lancer un appel à l'aide. En général, une lettre est un moyen de protestation assez discret, mais, lorsque cette lettre vient de la GRC, c'est un déclaration assez forte de problèmes financiers graves.

Je sais que vous êtes très préoccupé, monsieur le Président. Je sais que ce genre de questions vous trouble, mais il faut bien admettre qu'il faudra les prendre beaucoup plus au sérieux. J'exhorte le solliciteur général à réfléchir davantage à la question.

Pour revenir aux motions libérales à l'étude en ce moment, je dirai que le Nouveau Parti démocratique les appuiera. Elles sont nécessaires pour préserver la situation actuelle en ce qui a trait aux enquêtes policières. Ces motions enjoignent les groupes privés à communiquer sans le consentement de la personne visée des renseignements la concernant au gouvernement et aux organismes d'exécution de la loi lorsque cela leur est demandé pour mener des enquêtes où il y va de la sécurité nationale.

Idéalement, pour être juste, le Nouveau Parti démocratique préférerait que les organismes d'exécution de la loi qui désirent des renseignements personnels sur des citoyens soient tenus d'obtenir un mandat de perquisition en expliquant pourquoi ils ont besoin de ces renseignements et ce qu'ils veulent en faire. Cependant, en l'occurrence, nous croyons qu'il est plus important que le projet de loi C-6 soit adopté maintenant et que les renseignements personnels des consommateurs soient protégés comme ils doivent l'être et comme ils le seront, selon nous, avec ce projet de loi. Nous aimerions qu'il soit beaucoup plus rigide, mais nous ne vivons pas dans un monde parfait.

Nous n'empêcherons certainement pas les organismes d'exécution de la loi de s'acquitter de leurs responsabilités. J'aimerais qu'il soit bien clair que même si nous appuyons les motions des libéraux et des réformistes, nous aimerions que le projet de loi soit renforcé sous certains aspects pour assurer une plus grande protection de la vie privée des Canadiens, mais c'est tout de même un pas important dans la bonne direction.

Nous avons affaire ici à ce que je considère comme une version moderne de la révolution industrielle. Cela modifie la façon dont les

Canadiens font des affaires. Cela modifie la façon dont nous Canadiens menons nos affaires commerciales.

(1745)

En ce qui a trait au commerce électronique, il y a tous les jours sept personnes à la minute qui s'inscrivent au réseau Internet. C'est donc un petite, mais très importante révolution qui se produit devant nos yeux. Comme la plupart des révolutions toutefois, nous ne savons généralement pas qu'elles ont lieu tant qu'elles ne sont pas à peu près terminées, et ce n'est qu'alors que nous nous rendons compte qu'il y a eu une importante révolution, un grand changement dans la façon dont les choses se font.

Nous faisons actuellement face à l'un de ces processus. Comme nous tentons de devenir l'un des pays les plus branchés ou peut-être même le plus branché au monde, aidant les autres pays dans cette voie, le projet de loi C-6 est un pas important dans cette direction. Il souligne l'importance de protéger les renseignements personnels et de s'assurer que les gens ont suffisamment confiance au système pour transmettre des renseignements par voie électronique sans craindre de révéler des renseignements qu'ils n'avaient pas l'intention de révéler.

M. Jim Jones (Markham, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer, au nom du Parti progressiste conservateur du Canada, au débat sur les amendements au projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Avant de toucher un mot sur ce groupe de motions, j'aimerais souhaiter la bienvenue au député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, un démocrate, au député de Peace River, un réformiste, et au député de Témiscamingue, le nouveau membre bloquiste du comité de l'industrie. Je sais que nous partageons des vues politiques divergentes. Nous ne sommes pas d'accord sur bien des sujets, mais je suis impatient de les voir participer activement aux délibérations du comité.

Contrairement aux motions du groupe nº 1 qui émanaient tous de mon collègue du Bloc québécois, celles du groupe nº 2 sont le fait de divers députés tant ministériels que de l'opposition. Je vais essayer d'aborder le plus grand nombre d'amendements au cours des 10 minutes qui me sont allouées.

Je voudrais me différencier du Bloc québécois à propos d'un de ses amendements. La motion nº 51 vise à modifier l'article 29 qui prévoit un examen de la loi tous les cinq ans. Soit dit en passant, je vois mal comment le gouvernement libéral pourrait souscrire à cet article alors même que le leader du gouvernement à la Chambre a récemment déclaré qu'il n'aimait pas les examens obligatoires prévus dans les lois.

La motion nº 51, qui est présentée par le député de Témiscamingue, vise à supprimer la mention d'un examen prévu dans la loi et devant être effectué par un comité des deux Chambres du parlement, au profit d'un examen par un comité de la seule Chambre des communes. Voilà bien le plus récent exemple de coup bas porté au Sénat.

Les sénateurs ont pourtant apporté une contribution fort précieuse aux comités mixtes, le dernier en date étant le Comité mixte sur la garde et le droit de visite des enfants. N'eût été la bataille menée par les sénateurs conservateurs et de courageux sénateurs libéraux comme le sénateur Anne Cools sous la dernière législature, les dispositions de la Loi sur le divorce concernant la garde des enfants et le droit de visite n'auraient pas été examinées.

Je ne pense pas que nous devrions lier les mains des futurs députés et des futurs gouvernements en les empêchant de revoir les lois avec leurs collègues de la Chambre haute.

Personne ne conteste le fait qu'il faut réformer le Sénat, mais en attendant, n'empêchons pas les sénateurs de faire des contributions significatives à notre système de gouvernement. Le Comité permanent de l'Industrie a entendu les témoignages de trois éminents constitutionnalistes: Roger Tassé, Jacques Frémont et Claude Massé. Avec tout le respect que je dois à mes collègues du comité, nous aurions eu avantage à ce qu'un éminent constitutionnaliste comme le sénateur conservateur Gérald Beaudoin leur pose des questions. Opposons-nous à la motion nº 51 de façon à ce que le Sénat puisse nous faire bénéficier de ses compétences en ce qui concerne l'examen prévu par la loi.

Je félicite mon collègue du Parti réformiste, le député de Peace River pour les amendements qu'il a proposés dans le groupe n° 2. Ces amendements reflètent les réserves exprimées par plusieurs organismes de soins de santé dont plusieurs que j'ai eus le plaisir de rencontrer avant leur comparution devant le comité de l'industrie. Les amendements précisent la définition de renseignement personnel et de communication quand il s'agit des soins de santé.

Je reconnais que le gouvernement de l'Ontario préférerait laisser le soin de cette définition aux gouvernements provinciaux. Je suis d'accord, mais je m'inquiète de ce qui va arriver à nos médecins si ce projet de loi est adopté sans aucune indication quant à l'utilisation qu'ils font des renseignements personnels.

Le Parti conservateur du Canada appuiera avec réserve les motions nº 11, 18, 19, 21, 22 et 24. Cette position n'est pas celle que j'aurais privilégiée. Le gouvernement fédéral aurait dû convenir avec les administrations provinciales et territoriales d'une définition harmonisée de la notion de «renseignements personnels» dans le domaine des soins de santé, mais, généralement parlant, les Libéraux se refusent au moindre compromis et à toute coopération. Comme je l'ai fait observer lorsque je suis intervenu au sujet des motions du groupe nº 1, je reconnais les mérites des amendements proposés par le gouvernement et figurant au groupe nº 2.

(1750)

Beaucoup d'assureurs et de membres des services de police se sont opposés aux dispositions trop restrictives concernant la divulgation et l'utilisation des renseignements personnels. Ils craignaient que ces dispositions ne compromettent sérieusement la lutte contre le crime ou contre les fraudes à l'assurance. Je partage les préoccupations exprimées par des organismes comme le Bureau d'assurance du Canada. Cela étant, je pense bien que, grâce à ces amendements, nous avons réussi à rétablir un meilleur équilibre pour toutes les parties prenantes.

Les conservateurs sont convaincus de l'utilité d'un texte de loi sur la protection de la vie privée; ils estiment néanmoins que le gouvernement n'a pas suffisamment tenu compte des avis et des préoccupations exprimés par les administrations de l'Ontario et du Québec. Ils n'ont pas l'impression que le gouvernement se soit suffisamment penché sur l'incidence financière pour le secteur privé du nouveau régime de réglementation proposé dans le projet de loi C-6.

Le processus est frustrant à beaucoup d'égards pour la bonne raison que le caucus conservateur est favorable aux buts et objectifs visés par le projet de loi C-6. Toutefois, il n'échappera pas même à l'observateur fortuit que le gouvernement libéral s'emploie avec zèle à occulter la réalité de l'économie nationale. La réalité, c'est que nos voisins du Sud sont nos partenaires commerciaux les plus importants. Nos collègues xénophobes d'en face ont beau prendre leurs désirs pour la réalité, cela ne changera pas. Comme notre régime fiscal est oppressif, comparé à celui des États-Unis, les investissements étrangers sont plutôt attirés au sud du 49e parallèle.

Quant à l'exode des cerveaux, que le gouvernement a tourné en ridicule en en parlant comme d'une invention de notre imagination, il était agréable de voir que ce dernier s'était réveillé assez long-temps pour aborder le sujet dans le discours du Trône de la semaine dernière. L'exode des cerveaux découle lui aussi tout naturellement du fait que la politique canadienne est déphasée par rapport à celle de nos collègues américains. Il y a un simple rapport de cause à effet. C'est pourquoi j'ai tenté en vain de faire comprendre à mes collègues libéraux au comité de l'industrie qu'en voulant faire adopter à la vapeur ce projet de loi concernant le commerce électronique, un projet de loi conçu sur le modèle de l'approche européenne et en opposition directe avec l'approche américaine, le gouvernement nous plongera dans des ennuis en matière de compétitivité.

J'espérais bêtement que la longue intersession d'été, prolongée par la prorogation du Parlement, aurait donné au ministre le temps d'améliorer le projet de loi C-6. Nous sommes malheureusement encore saisis d'un projet de loi qui contrarie délibérément le Québec, l'Ontario et les États-Unis, de même que des dizaines d'associations dont le ministre n'a pas tenu compte des mémoires bien intentionnés qu'elles avaient présentés à notre comité. L'arrogance reste à l'ordre du jour.

Mme Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler, à l'étape du rapport, du groupe n° 2 d'amendements au projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels dans les documents électroniques. La majorité des membres du Comité permanent de l'industrie, que j'ai présidé lors de la dernière session, a fortement appuyé le projet de loi C-54, qui est maintenant le projet de loi C-6.

Lors de la dernière session, du 1^{er} décembre 1998 au 18 mars 1999, le comité a tenu 28 séances et entendu plus de 70 organismes. Cela a donné lieu à 45 heures de témoignages faisant ressortir les mérites et les imperfections du projet de loi. Le projet de loi C-54, tel qu'il était nommé lors de la dernière session, a été examiné en comité à trois reprises, pendant plus de huit heures. Le comité a présenté plus de 50 amendements au projet de loi et les a adoptés le 25 mars 1999. J'ai eu le privilège, le mardi 13 avril 1999, de présenter à la Chambre un rapport sur ce projet de loi modifié.

Initiatives ministérielles

Le commissaire à la protection de la vie privée a été l'un des nombreux témoins à nous expliquer pourquoi ce projet de loi était si important. Lors de sa première comparution devant le comité, il a fait remarquer:

Moi et le bureau que je représente appuyons ce projet de loi. À mon avis, on l'attendait depuis longtemps. Il colmate une brèche dans la protection des données au Canada et reconnaît la nécessité de conférer des droits à la vie privée à tous les citoyens du pays, peu importe où ils habitent ou l'activité dans laquelle ils sont engagés. Avec ce projet de loi, le niveau de protection des renseignements personnels et des données au Canada sera le même que ce qui existe dans presque tous les pays industrialisés de l'Europe occidentale et d'autres pays. Nous aurons même de l'avance par rapport aux États-Unis.

Le projet de loi C-6 était destiné à protéger les renseignements personnels dans le secteur privé et à donner aux signatures électroniques un fondement en droit. Il fournit aux entreprises des règles de base claires et aide à accroître la confiance des consommateurs, créant ainsi un environnement qui encouragera la croissance du commerce électronique au Canada.

(1755)

Le projet de loi a pour objet de fixer des règles régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels d'une manière qui tient compte du droit des individus à la vie privée et du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels à des fins raisonnables. Cela est nécessaire dans une ère où la technologie facilite de plus en plus la circulation et l'échange de renseignements.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les audiences du comité avaient pour objet d'écouter des témoins experts de divers secteurs de l'industrie pour trouver un moyen d'améliorer ce projet de loi de façon à assurer la protection de la vie privée d'un individu et à permettre aux dirigeants d'un organisme de gagner honnêtement leur vie.

Par conséquent, beaucoup de modifications et de suggestions ont été faites. D'abord, le comité a ajouté la définition d'activité commerciale au paragraphe 2(1). Le comité a entendu Anne Cavoukian, commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario, qui a déclaré que cette définition s'imposait pour distinguer activités commerciales et activités non commerciales.

Les représentants de la B.C. Civil Liberties Association et du Centre pour la promotion de l'intérêt public ont déclaré que cette définition était nécessaire. Comme le Centre pour la promotion de l'intérêt public l'a indiqué dans son mémoire, certaines activités menées par des entreprises du secteur privé peuvent être considérées ou non comme des activités commerciales, par exemple: le traitement de données au sein de l'organisation à des fins administratives, l'échange de données entre des entreprises en vue de déceler de mauvais risques de crédit, la collecte et l'utilisation de données personnelles par des organismes professionnels.

Si des provinces négligent d'agir, des usagers de données seront incités à qualifier leurs activités de non commerciales afin d'éviter de se conformer à la loi. Il serait donc utile de définir l'expression «activité commerciale», de façon à donner plus de certitude aux usagers de données comme des universitaires ou des chercheurs et aux organismes sans but lucratif et aux personnes qui font l'objet des données.

Plusieurs témoins, dont les représentants du Service anti-crime des assureurs, du Bureau d'Assurance du Canada, de l'Association médicale canadienne, de l'Association pharmaceutique canadienne, de l'Institut canadien d'information sur la santé et de l'Association du Barreau canadien, ont demandé ou ont proposé un libellé qui définirait une activité commerciale. Cette expression est désormais définie en fonction de la nature de l'activité elle-même, plutôt qu'en fonction de l'activité proprement dite de l'organisme.

Par conséquent, activité commerciale signifie toute activité régulière ainsi que tout acte isolé qui revêtent un caractère commercial de par leur nature. La définition de renseignement personnel a été modifiée dans le paragraphe 2(1). Plusieurs témoins, par exemple les représentants de l'Association of Canadian Archivists, de la Writers' Union, du Western Forum of Credit and Financial Executives et de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs, ont dit que la définition était trop large. D'autres, comme le Centre pour la défense de l'intérêt public, Valerie Steeves, le commissaire ontarien à la protection des renseignements personnels, l'Institut canadien d'information sur la santé et l'Association médicale canadienne, voulaient davantage de précisions au sujet de certaines données comme les dossiers de santé, les dossiers anonymisés et les prélèvements de tissus biologiques. La définition proposée couvrira donc tous les renseignements personnels sur une personne identifiable, sauf les adresses commerciales et les numéros de téléphone.

Le comité a également entendu des arguments solides en faveur de la suppression de la définition du terme utilisation dans le projet de loi. En recommandant cet amendement, Telus et la Chambre de commerce du Canada ont dit vouloir s'assurer que les entreprises puissent communiquer les renseignements d'une division à l'autre à l'intérieur d'une même organisation. Le cinquième principe de l'annexe dit que les renseignements communiqués à l'intérieur d'une organisation ne peuvent être utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

L'article 3 du projet de loi, portant sur l'objet de la mesure, a également été amendé. Le libellé initial attribuait le droit à la vie privée aux Canadiens. Cela a été jugé trop restrictif, car nous voulons donner à nos partenaires commerciaux que leurs renseignements sont protégés. Il importait donc de tenir compte de cet aspect international et d'accorder la protection de la loi à tous les renseignements personnels reçus au Canada. Cela aidera également à satisfaire au critère de conformité figurant dans la directive de l'Union européenne pour la protection des renseignements personnels.

Cela évite aussi les complications en ce qui concerne les résidents non canadiens, les touristes et les immigrants permanents. Comme le commissaire à la protection de la vie privée l'a fait remarquer, le projet de loi C-54 devait permettre de franchir un pas important pour combler les vides laissés par les lois et les politiques disparates sur la protection des renseignements au Canada. Il y a donc un engagement à cet égard pour faire correspondre les normes canadiennes à celles qui existent au niveau international. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. La plupart des pays d'Europe et d'ailleurs dans le monde ont étendu aux personnes le droit à la protection des renseignements que détenaient les entreprises.

Aujourd'hui, il est aussi question de modifier l'article 7. Cet article a été l'objet de plusieurs amendements à l'étape du comité et

plusieurs groupes sont venus nous proposer d'autres amendements. Malheureusement, au comité, nous n'avions pas tout ce qu'il nous fallait.

Étant donné la complexité de ces questions, nous sommes maintenant en mesure de proposer un amendement et la motion no 17 permettrait aux organisations de communiquer des renseignements au secteur privé et aux organismes d'enquête dont la liste paraît dans le Règlement, à des fins liées à une enquête sur la violation d'un accord ou la contravention à une loi.

Cette disposition fait suite aux préoccupations exprimées par plusieurs témoins, en particulier les représentants de l'industrie de l'assurance. Le nouvel article permet aux organismes d'enquête inscrits sur la liste de partager des renseignements et l'amendement complète l'exception prévue à l'alinéa 7(1)b) sur la collecte sans le consentement afin de déceler une fraude, en l'étendant à la communication.

• (1800)

On peut s'arrêter sur plusieurs sujets en étudiant ce projet de loi aujourd'hui, même s'il est important d'aller de l'avant. Je tiens à souligner que le comité était d'avis que l'importance des dispositions sur la protection des renseignements personnels et le besoin d'évaluer l'impact et la possibilité d'application de ces dispositions de la partie I du projet de loi seront examinés tous les cinq ans. C'est excellent.

Lors d'une deuxième comparution devant le comité, la commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario, Anne Cavoukian, s'est réjouie de cette modification. Elle a déclaré:

Je suis en outre heureuse que le projet de loi prévoie un examen obligatoire dans cinq ans, comme moyen de juger l'efficacité globale de la mise en pratique de la mesure. Cet examen, destiné à analyser l'application de la loi à l'échelle tant fédérale que provinciale, permettra de déterminer quelles provinces, à l'exception du Québec, ont adopté des lois correspondantes et quelles lacunes ou omissions semblent exister dans le pays en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

Je voudrais remercier tous les membres du comité de l'énorme travail qu'ils ont accompli lors de l'étude de ce projet de loi. À mon avis, les amendements qui ont été proposés pendant l'étude en comité et les motions d'amendement que le parti ministériel présente aujourd'hui contribuent à améliorer le projet de loi dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Comme le commissaire à la protection de la vie privée l'a dit lors de sa première comparution devant le comité:

Ce projet de loi n'est pas parfait. Dans toute ma vie professionnelle, dans toutes les fonctions que j'ai occupées, je n'ai jamais vu ce qu'on pourrait décrire comme un projet de loi parfait. Mais celui-ci règle la plupart des problèmes.

Le commissaire à la protection de la vie privée a aussi dit qu'on allait sans doute faire diverses suggestions pendant les audiences, pour améliorer le projet de loi. Il avait vu juste, et le projet de loi a été bonifié. Aujourd'hui, on propose d'autres motions pour l'améliorer davantage.

Quoi qu'il en soit, je pense que la déclaration liminaire que M. Phillips a faite à titre de commissaire à la protection de la vie privée fait bien ressortir l'importance du projet de loi. Il a déclaré ceci:

Je tiens à préciser que je regretterais que ce projet de loi ne soit pas adopté en raison de ce que je considère comme de petites lacunes. Le projet de loi reconnaît le principe fondamental selon lequel tous ont le droit d'exercer un certain contrôle sur leurs renseignements personnels, peu importe qui les utilise au Canada. C'est le premier principe, et le plus important, d'une bonne protection de la vie privée. Le projet de loi inclut le concept du consentement préalable à l'utilisation de renseignements personnels, ainsi que le concept de la transparence de l'utilisation. Il articule aussi le concept selon lequel chacun a le droit de savoir ce qu'on fait des renseignements sur sa personne. C'est un bon projet de loi à cet égard.

J'espère que tous les députés appuieront les amendements et motions que le gouvernement propose aujourd'hui et qu'ils voteront en faveur du projet de loi C-6.

[Français]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir dire, à la suite des propos de notre collègue du Parti libéral: «Le Bloc québécois va appuyer ce projet de loi.» Mais vous savez que le Bloc québécois n'appuiera pas ce projet de loi, non pas parce qu'il ne rendrait pas de bons services à nos amis Canadiens, mais parce que ce projet de loi, malheureusement, est imposé au Québec par le ministre de l'Industrie, alors que le Québec a déjà, depuis nombre d'années, une loi qui est déjà en vigueur, qui est efficace et qui répond aux besoins.

Je suis dans une situation peut-être un peu privilégiée, parce que si je retourne en 1992, alors que je n'étais pas encore député, j'étais président de l'Association de sécurité informatique de la région de Québec. Et à ce titre, j'avais eu l'occasion de présenter, en commission parlementaire, à l'Assemblée nationale, un mémoire de notre association, justement dans le cadre de la mise en vigueur d'une loi protégeant le renseignement personnel dans l'entreprise privée, une loi québécoise.

C'était à ce moment un gouvernement libéral, celui de M. Bourassa, qui faisait proposait cette loi. Cette loi a été adoptée, elle est en vigueur et elle est reconnue à travers le monde comme une des meilleures lois de protection du renseignement personnel dans l'entreprise privée.

Quand nous voyons, aujourd'hui, le projet de loi qui est devant nous, nous sommes heureux que le Canada ait enfin décidé, sept ans après le Québec, de doter les Canadiens d'une protection en matière de renseignements personnels. Cependant, étant un spécialiste de ces questions, je me permets de dire que la loi qui est présentée par le ministre de l'Industrie est faiblarde par rapport à celle dont le Québec jouit déjà depuis plusieurs années.

L'expérience québécoise aurait pu instruire et éclairer le ministre de l'Industrie. Il a choisi, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, d'ignorer l'expérience québécoise. Mais il fait pire: il veut imposer au Québec l'application de cette loi.

• (1805)

Nous avons eu l'occasion d'accueillir, au Comité permanent de l'industrie, un certain nombre de témoins qui ont exprimé leurs préoccupations. Laissez-moi citer une préoccupation qui a été exprimée par la Confédération des syndicats nationaux, la CSN, que l'on connait bien.

Voici ce que ces gens ont dit, et je cite:

Il est susceptible de se produire un problème de double régime, selon que les renseignements sont ou non utilisés à l'extérieur du Québec. Donc, une même entreprise pourrait être assujettie en partie à la loi québécoise, et dès que les renseignements sont transférés à l'extérieur, ce serait le régime fédéral qui pourrait trouver application. Et ce ne serait pas simple pour le citoyen ordinaire de savoir où est rendu son renseignement.

Comme on le voit, le projet de loi du ministre de l'Industrie crée problème, parce que le ministre veut l'imposer au Québec, et par conséquent, des entreprises québécoises qui, déjà, en 1993 et en 1994, ont investi pour se conformer aux exigences de la loi québécoise, devront répéter de nouveaux investissements pour se conformer aux exigences de la loi fédérale, exigences qui sont de nature différente, parfois même divergente, et qui, dans tous les cas, vont donner une protection inférieure au renseignement à l'intérieur de la loi fédérale, par rapport à ce que la loi québécoise assure.

Le problème est de taille. Les entreprises ont déjà assuré une protection aux renseignements personnels. Elles devront se conformer à une nouvelle législation, ce qui représente des coûts aditionnels. Pire, certaines entreprises québécoises, jusqu'à ce jour assujetties à la loi québécoise, vont maintenant, parce qu'elles relèvent d'une juridiction fédérale—et je pense aux banques en particulier—pouvoir se soustraire à la loi québécoise, qui est une loi exigente mais juste envers le citoyen et la citoyenne, et vont se mettre sous la couverture de la loi fédérale, une loi moins exigente, mais qui protège moins bien la citoyenne et le citoyen.

Dans un contexte comme celui-là, le projet de loi C-54, qui est maintenant le projet de loi C-6, va avoir, au Québec, l'effet contraire à l'objectif recherché. Le projet de loi qui est devant nous veut inspirer à la consommatrice et au consommateur une confiance dans le commerce électronique.

Or, au Québec, la perception risque d'être très différente. Au Québec, on sait qu'on a une loi qui déjà, depuis sept ans, assure cette confiance. Et maintenant, certains secteurs d'activité, et pas les moindres en matière de commerce électronique—comme le secteur bancaire qui est un secteur important—eh bien, ce secteur particulier, ce secteur stratégique sera soumis à une loi qui n'est pas à la hauteur de la loi québécoise.

Dans un contexte comme celui-ci, que fera le consommateur ou la consommatrice? Eh bien, ils vont exercer davantage de prudence, ils seront davantage hésitants à se servir des ressources qu'offre l'électronique. Et c'est exactement l'objectif contraire que poursuit le projet de loi.

Quelle aurait été la solution élégante à tout ceci? Le ministre de l'Industrie l'avait évoqué en disant que le Québec serait soustrait, et que toute autre province qui voudrait se doter d'une loi semblable serait soustraite à l'application de la loi fédérale. Voilà qui était une noble intention; voilà qui aurait permis au Bloc québécois d'appuyer avec plaisir le fait que les Canadiens se dotent d'une législation en matière de protection du renseignement personnel.

Mais dans les circonstances, nous ne pouvons accepter d'aucune façon ce dédoublement de législations. Et puisque j'y suis, j'aimerais citer M. Ian Lawson, un expert indépendant, qui a témoigné au Comité permanent de l'industrie sur cette question.

(1810)

Voici ce qu'il dit, et je le cite: «Pour résoudre ce problème de double législation, les résidants et les avocats du Québec auront beaucoup de travail à faire.»

Pourquoi les avocats du Québec auront-ils tant de travail? C'est parce que les entreprises auront de la difficulté à savoir à quoi s'en tenir. Je reconnais que ce sera là très difficile à résoudre.

Le Comité permanent de l'industrie a eu toutes les chances possibles de bien éclairer le ministre sur les conséquences qu'aurait au Québec cette législation par ailleurs heureuse pour le reste du Canada. Le ministre de l'Industrie a choisi de les ignorer.

Mais il y a pire, même pour le reste du Canada. C'est que ce projet de loi soustrait à l'autorité du Parlement des pans complets et importants sur la façon dont cette loi s'appliquera aux Canadiennes et aux Canadiens, aux Québécoises et aux Québécois.

En fait, les termes mêmes qui vont servir à la réglementation pour l'application de cette loi sont contenus dans une annexe. Cette annexe peut être modifiée à volonté par le ministre qui en aura la responsabilité, aujourd'hui ou plus tard.

M. Michael Geist, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, déclarait au Comité permanent de l'industrie, et je cite: «J'ai un problème avec le fait que le code de l'ACNOR—qui est l'organisme de normalisation—soit simplement joint en annexe. On aurait plutôt dû intégrer les principes du code dans la loi elle-même. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été jugé opportun de chercher à s'en servir comme point de départ pour rédiger une législation qui réponde aux besoins des Canadiens à plusieurs égards, où le Code qui est, comme vous le savez, un document de compromis, pourrait ne pas y répondre».

On a ici un témoignage d'un universitaire qui nous dit que la loi, malgré ses bonnes intentions, a un pan complet qui va soutenir la réglementation et qui va échapper au regard du Parlement.

La loi canadienne proposée par le ministre est faiblarde. Le Québec a une loi qui est beaucoup plus costaude et qui répond beaucoup mieux aux besoins des consommateurs et des consommatrices. Le Bloc québécois ne pourra pas appuyer un tel projet de loi parce qu'il empiète carrément dans les champs de juridiction du Québec. À ce titre, je suis bien heureux qu'on puisse envisager un jour la souveraineté. Cela nous soustraira à tous ces types de problèmes.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je sais que j'ai peu de temps à ma disposition, étant donné

qu'on a appliqué l'attribution de temps à ce débat, mais je veux aborder cette question très rapidement.

Comme notre collègue de Peace River l'a signalé, l'opposition officielle appuie ce projet de loi. Ma collègue d'Essex a parlé plus tôt des avantages de cette mesure législative. Cependant, elle a dit que ce projet de loi était loin d'être parfait, même si un certain nombre d'amendements présentés par le gouvernement améliorent grandement les choses. Je prétends que si le gouvernement choisissait de souscrire aux amendements soumis par l'opposition officielle, le projet de loi se rapprocherait encore davantage de la perfection.

J'encourage mes collègues d'en face à souscrire aux motions n^{os} 11, 14, 18, 19, 21 et 22.

En siégeant aux audiences du comité de l'industrie au cours de la dernière session, j'ai eu le temps d'entendre de nombreux témoins, dont un certain nombre de professionnels de la santé. Il y avait notamment des fournisseurs de services de santé qui s'inquiétaient beaucoup de la question du respect de la vie privée dans le cadre du transfert de documents, surtout de nature personnelle touchant la santé.

Étant donné que je n'ai pas le temps de m'attarder sur les motions, je vais vous lire un rapide résumé de l'objet des motions, surtout dans le cas des documents de santé pertinents.

Les amendements proposés exigeraient que les organisations obtiennent de la personne intéressée un consentement éclairé et donné expressément avant d'utiliser des renseignements sur la santé à une fin nettement différente des fins auxquelles l'information a été recueillie au départ.

Les Libéraux peuvent prétendre que cette protection existe déjà dans la loi, mais notre objectif est de renforcer la loi en ce qui concerne les renseignements sur la santé en particulier.

Cela ne doit pas entrer en conflit avec le fait que les soins de santé sont du domaine provincial, mais il s'agit simplement de donner le ton pour renforcer la protection des renseignements touchant les soins de santé.

Les amendements proposés exigeraient également que tout. . .

• (1815)

Le vice-président: Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en comité du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Français]

M. Pierre Brien: Monsieur le Président, dans le but d'accélérer les procédures, je crois que vous pourriez obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que toutes les motions devant nous qui sont votables soient réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé avoir été différé à ce soir.

Le vice-président: Y a-t-il consentement pour que toutes les motions du groupe 2 maintenant devant la Chambre soient réputées avoir été mises au voix et que le vote soit réputé avoir été différé?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Donc, le vote par appel nominal sur les motions du groupe nº 2 est différé.

Nous passons maintenant au groupe de motions nº 3. Dois-je en faire la lecture maintenant, ou y a-t-il consentement pour qu'elles soient considérées comme ayant été lues?

M. Pierre Brien: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime pour les motions du groupe n° 3 soient réputées avoir été proposées, mises aux voix et que le vote par appel nominal sur ces motions soit réputé avoir été différé à ce soir.

Le vice-président: Est-on d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 52

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 30.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 53

Que le projet de loi C-6, à l'article 30, soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 9, page 20, de ce qui suit:

«communique dans une province dont la législature a le pouvoir de régir la collecte, l'utilisation ou la communication de tels renseignements, sauf si elle le fait dans le cadre d'une entreprise fédérale ou qu'elle communique ces renseignements pour contrepartie à l'extérieur de cette province.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 54

Que le projet de loi C-6, à l'article 30, soit modifié par substitution, aux lignes 7 à 9, page 20, de ce qui suit:

«la communication.»

Motion no 55

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 31.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion no 56

Que le projet de loi C-6, à l'article 31, soit modifié par substitution, à la ligne 17, page 21, de ce qui suit:

«prérogative royale, à l'exception d'un texte pris sous le régime de la Loi sur le Yukon, de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ou de la Loi sur le Nunavut.»

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion no 58

Que le projet de loi C-6 soit modifié par adjonction, après la ligne 32, page 21, du nouvel article suivant:

- «32.1 En cas d'incompatibilité entre la présente partie ou les dispositions des autres parties de la présente loi qui réfèrent à la présente partie et à d'autres lois applicables d'une province, les lois de la province l'emportent sur la présente partie et sur les dispositions en question, notamment en ce qui a trait:
 - a) à la signature, au droit des contrats ou à d'autres formalités non contractuelles ne nécessitant pas une signature, aux obligations de forme requises pour la conclusion des contrats ou aux règles déterminant le lieu où le contrat est conclu;
 - b) à la preuve de document, à la détermination de sa qualité d'original ou de copie, à la conservation d'un document ou à l'établissement de sa valeur juridique;
 - c) à la preuve et à l'admissibilité en preuve de toute question et à l'application de ces règles de droit.»

Motion no 98

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 72.

M. Jim Jones (Markham, PC) propose:

Motion no 99

Que le projet de loi C-6, à l'article 72, soit modifié par substitution, à la ligne 7, page 40, de ce qui suit:

«aux dates fixées par décret—celles-ci ne pouvant être antérieures à trois ans suivant la sanction de la présente loi—, sur la recom-»

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1845)

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejeée.)

(Vote no 7)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Brien Bigras Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête Debien de Savoye Duceppe Desrochers Dumas Fournier Gagnon Gauthier Godin (Châteauguay) Girard-Bujold Guimond Guav Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond) Rocheleau Plamondon Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

CONTRE Députés

Barnes

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
D. 3	D.I

Beaumier Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Bakopanos

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Caplan Cannis Carroll Casey Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi

Cullen Copps Davies Cummins DeVillers Desjarlais Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Elley Eggleton Finlay Epp Folco Fontana Forseth Gallaway

Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale Gouk Graham

Gray (Windsor West) Grey (Edmonton North) Grewal

Guarnieri Harvard Harvey Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Jackson Iftody Jaffer Jennings Johnston Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keddy (South Shore) Kerpan

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Konrad Knutson

Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther MacAulay Lunn MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Mancini Manley

Mark Marleau Martin (LaSalle—Émard) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Muise Murray Nault Myers Nystrom

O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis

Parrish Patry Penson Pettigrew Peterson Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Provenzano Proud Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robinson Robillard Saada Scott (Fredericton) Schmidt Sekora Scott (Skeena Shepherd Solomon Serré Solberg Speller St-Jacques St. Denis St-Julien Stewart (Brant) Stinson Steckle

Stewart (Northumberland) Stoffer Strahl Szabo Telegdi Thompson (Wild Rose) Thibeault

Torsney Vanclief Valeri Vellacott Vautour Volpe Wayne Wappel Whelan

White (Langley—Abbotsford) Wilfert—213 White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Dalphond-Guiral Gagliano Lalonde Laurin Marchand McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Normand Pickard (Chatham-Kent Essex)

Le vice-président: Je déclare la motion nº 1 rejetée.

Je déclare par conséquent les motions nos 2, 5, 9, 10, 27 à 33, 36 à 43, 47 à 49, 59 à 97 et 100 à 157 rejetées.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions 7, 55, 58 et 98.

[Traduction]

Je crois qu'il y a unanimité pour que l'on applique les résultats de ce vote, mais à l'inverse, aux motions suivantes: motions nos 8, 13, 16, 17, 20, 26, 35 et 56.

[Français]

Le vice-président: Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de telle façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

(La motion nº 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 11)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Lavigne Leung Bigras Brien Limoges (Windsor—St. Clair) Longfield Canuel Cardin Lincoln Lowther Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête MacAulay Lunn de Savoye Debien MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Desrochers Duceppe Malhi Maloney Fournier Dumas Manley Mancini Gagnon Gauthier Mark Marleau Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre) Guay Guimond Matthews Mayfield Lebel Marceau Ménard Mercier McDonough McGuire

McCormick McNally McKay (Scarborough East) Picard (Drummond) Perron McTeague McWhinney Plamondon Rocheleau Meredith Mifflin St-Hilaire Sauvageau Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis) Mitchell Morrison

Turp—36

Brown

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Blaikie Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Bryden

Bulte Byrne Caccia Calder Caplan Cannis Carroll Casev Catterall Casson Chamberlain Cauchon Charbonneau Chan Clouthier Coderre

Collenette Comuzzi Cullen Copps Cummins Davies DeVillers Desjarlais Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Easter Duncan Eggleton Elley Finlay Epp Folco Fontana Forseth Gallaway

Goldring Godin (Acadie-Bathurst) Goodale Gouk

Graham Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North)

Guarnieri Hart Harvard Harvey Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom

Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keddy (South Shore)

Kerpan Keyes Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka

Martin (LaSalle—Émard) Muise Murray Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London—Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud

Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon St. Denis Speller St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thompson (Wild Rose) Thibeault Torsney Vanclief Valeri Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne Whelan

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

Provenzano

Redman

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Ramsay

Reed

Dalphond-Guiral Bachand (Saint-Jean) Gagliano Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna Normand O'Brien (Labrador)

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Wood

(La motion nº 55, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 38)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Brien MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Bigras Mahoney Cardin Canuel Malhi Maloney Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête Mancini Manley de Savoye Debien Mark Marleau Desrochers Duceppe Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Dumas Fournier Martin (Winnipeg Centre)

Gauthier Gagnon Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Lebel Marceau Ménard Mercier Picard (Drummond) Perron Plamondon Rocheleau Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp-36

Eggleton

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine Bailey Baker

Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey Catterall Casson Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre

Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Davies Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Dromisky Discepola Drouin Duhamel Easter Duncan

Finlay Epp Folco Fontana Forseth Gallaway Goldring Godin (Acadie-Bathurst) Gouk Goodale

Gray (Windsor West) Graham Grewal Grey (Edmonton North)

Elley

Guarnieri Hart Harvard Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom

Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones Karetak-Lindell Jordan Karygiannis Keddy (South Shore) Kerpan Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln

Longfield Lowther Lunn MacAulay

Martin (LaSalle-Émard)

Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Muise Murray Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud

Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora

Solberg Solomon St. Denis Speller St-Julien St-Jacques Stewart (Brant) Steckle Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thibeault Thompson (Wild Rose) Ur Torsney Vanclief Valeri

Vellacott Vautour Volpe Wappel Wayne

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

Serré

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Shepherd

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna

Normand O'Brien (Labrador)

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Venne Wood

(La motion nº 58, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 40)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron

		Initiativ	es ministérielles
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-l	a Madalaina Pahak)	Kerpan	Keyes
Bigras	Brien	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Canuel	Cardin	Knutson	Kngoui (Edinonton Southeast) Konrad
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête	Kraft Sloan	Lastewka
de Savoye	Debien	Lavigne	Lee
Desrochers	Duceppe		Lill
Dumas	Fournier	Leung	
Gagnon	Gauthier	Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
•	Godin (Châteauguay)	Longfield	Lowther
Girard-Bujold Guay	Guimond	Lunn	MacAulay
•		MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Lebel Ménard	Marceau Mercier	Malhi	Maloney
		Mancini	Manley
Perron Plansandan	Picard (Drummond) Rocheleau	Mark	Marleau
Plamondon		Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Sauvageau	St-Hilaire	Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Mayfield	McCormick
Turp—36		McDonough	McGuire
		McKay (Scarborough East)	McNally
		McTeague	McWhinney
	CONTRE	Meredith	Mifflin
	CONTRE	Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
		Mitchell	Morrison
	Députés	Muise	Murray
		Myers	Nault
Abbott	Ablonczy	Nunziata	Nystrom
Adams	Alcock	O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Anders	Anderson	Pagtakhan	Paradis
Assad	Assadourian	Parrish	Patry
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Penson	Peric
Bailey	Baker	Peterson	Pettigrew
Bakopanos	Barnes	Phinney	Pillitteri
Beaumier	Bélair	•	Price
	Bellemare	Pratt	
Bélanger		Proctor	Proud
Bennett	Benoit	Provenzano	Ramsay
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand	Redman	Reed
Bevilacqua	Blaikie	Richardson	Riis
Blondin-Andrew	Bonin	Ritz	Robillard
Bonwick	Borotsik	Robinson	Saada
Boudria	Bradshaw	Schmidt	Scott (Fredericton)
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Scott (Skeena)	Sekora
Brown	Bryden	Serré	Shepherd
Bulte	Byrne	Solberg	Solomon
Caccia	Calder	Speller	St. Denis
Cannis	Caplan	St-Jacques	St-Julien
Carroll	Casey	Steckle	Stewart (Brant)
Casson	Catterall	Stewart (Northumberland)	Stinson
Cauchon	Chamberlain	Stoffer	Strahl
Chan	Charbonneau	Szabo	Telegdi
Clouthier	Coderre	Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Collenette	Comuzzi	Torsney	Ur
Copps	Cullen	Valeri	Vanclief
Cummins	Davies	Vautour	Vellacott
Desjarlais	DeVillers		
Dhaliwal	Dion	Volpe	Wappel Whelan
Discepola	Dromisky	Wayne White (Longley, Abbetsford)	
Drouin	Duhamel	White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Duncan	Easter	Wilfert—213	
Eggleton	Elley		
Epp	Finlay		
Folco	Fontana	DÉPUTI	ÉS «PAIRÉS»
Forseth	Gallaway	DEI OTI	SS WITHINGS
Godin (Acadie—Bathurst)	•		
	Godring		
Goodale	Gouk		
Graham	Gray (Windsor West)	Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Grewal	Grey (Edmonton North)	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Guarnieri	Hart		Gagnano Laurin
Harvard	Harvey	Lalonde	Marchand
Herron	Hill (Macleod)	Loubier Mol allen (Edmonton West)	
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom	McLellan (Edmonton West)	Minna
Hubbard	Ianno	Normand	O'Brien (Labrador)
Iftody	Jackson	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Jaffer	Jennings	Venne	Wood
Johnston	Jones		
Jordan	Karetak-Lindell		

Karetak-Lindell

Keddy (South Shore)

Jordan

Karygiannis

(La motion nº 98, mise aux voix, est rejetée.)

Hubbard Ianno (Vote no 41) Jackson Iftody Jaffer Jennings

Johnston Jones Karetak-Lindell **POUR** Iordan Karygiannis Keddy (South Shore)

Kerpan Députés Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Konrad Alarie Asselin Kraft Sloan Lastewka Bellehumeur Bergeron Lavigne Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Leung Bigras Brien Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Canuel Longfield Lowther Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête

MacAulay Debien de Savoye MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Desrochers Duceppe Malhi Maloney Dumas Fournier Mancini Manley Gagnor Gauthier Mark Marleau Girard-Bujold Godin (Châteauguay)

Martin (LaSalle—Émard) Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Guay Guimond

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Lebel Marceau Mavfield McCormick Ménard Mercier McDonoughMcGuire Picard (Drummond) Perron McKay (Scarborough East) McNally Rocheleau Plamondon McTeague McWhinney Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis) Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Turp—36 Mitchell Morrison Muise Murray

Myers CONTRE Nunziata

Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Députés Parrish Patry

Penson

Bachand (Saint-Jean)

Abbott Ablonczy Pettigrew Peterson Adams Alcock Pillitteri Phinney Anders Anderson Pratt Price Assad Assadourian Proctor Proud Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine Provenzano Ramsay Baker

Bailey Redman Reed Bakopanos Barnes Bélair Richardson Riis Beaumier Bellemare Ritz Robillard Bélanger Robinson Saada Benoit Bennett Schmidt Scott (Fredericton) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Scott (Skeena) Sekora Blondin-Andrew Bonin Shepherd Serré

Bonwick Borotsik Solberg Solomon Boudria Bradshaw Speller St. Denis Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) St-Jacques St-Julien Brown Bryden Stewart (Brant) Steckle Bulte Byrne Stewart (Northumberland) Stinson Caccia Calder Stoffer Strahl

Caplan Cannis Telegdi Szabo Carroll Casey Thompson (Wild Rose) Thibeault

Catterall Casson Torsney Ur Cauchon Chamberlain Valeri Vanclief Charbonneau Chan Vautour Vellacott Clouthier Coderre Volpe Wappel Collenette Comuzzi

Wayne Whelan Copps Cullen White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver) Cummins Davies

Wilfert-213 Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Elley Eggleton

Finlay Epp Folco Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Goodale Gouk Lalonde Graham Gray (Windsor West) Loubier Grewal Grey (Edmonton North) McLellan (Edmonton West) Guarnieri Hart

O'Brien (Labrador) Normand Harvard Harvey Hill (Macleod) Pickard (Chatham-Kent Essex) Herron Rock

Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Dalphond-Guiral

Gagliano

Marchand

Laurin

Minna

Keyes

Nault

Peric

(La motion nº 8, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 12)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Bailey

Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bellemare Bélanger Benoit Bennett Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Bonin

Blondin-Andrew Bonwick Borotsik Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Rulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey

Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi

Copps Cullen Cummins Davies

Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Eggleton Elley Finlay Epp Folco Fontana Gallaway Forseth

Goldring Godin (Acadie-Bathurst) Goodale Gouk Gray (Windsor West) Graham

Grey (Edmonton North) Grewal Guarnieri Hart Harvard Harvey

Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson

Jaffer Jennings Johnston Jones Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keddy (South Shore)

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad

Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney

Malhi Maloney

Mancini Manley Mark Marleau

Martin (LaSalle-Émard) Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally

McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer)

Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Paradis Pagtakhan Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price

Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton)

Scott (Skeena) Shepherd Serré Solberg Solomon St. Denis Speller St-Julien St-Jacques Stewart (Brant) Steckle Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Vanclief Valeri Vellacott Vautour Volpe Wappel Whelan

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Canuel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier

Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau

Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Dalphond-Guiral Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Laurin

Lalonde

Marchand Loubier McLellan (Edmonton West) Minna MacAulay O'Brien (Labrador) Normand MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mahoney Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Malhi Maloney Wood Mancini Manley

(La motion nº 13, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 15)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Blaikie Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey

Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau

Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Cullen Copps Cummins Davies DeVillers Desjarlais Dhaliwal Dion

Dromisky Discepola Duhamel Drouin Easter Duncan Eggleton Ellev Finlay Epp Fontana

Folco Gallaway Forseth Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale Gouk

Gray (Windsor West) Graham Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart Harvard Harvey Hill (Macleod)

Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Johnston Jones Karetak-Lindell Jordan Keddy (South Shore) Karygiannis Kerpan Keves

Lee

Kilgour (Edmonton Southeast) Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka

Lavigne

Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln

Lowther Longfield

Mark Marleau Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin

Mills (Red Deer) Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis

Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt

Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon St Denis Speller St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thompson (Wild Rose) Thibeault Torsney Ur Valeri Vanclief Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne Whelan

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Canuel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Godin (Châteauguay) Girard-Bujold Guay Guimond Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond)

St-Hilaire Sauvageau Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp-36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Dalphond-Guiral Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Normand Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock

Wood

(La motion nº 16, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 19)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Anders Anderson Assad Assadourian

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Baker Bailey Barnes Bélair Bakopanos Beaumier Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Blaikie

Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Borotsik Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) Brown Bryden

Dion

Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Casey Catterall Carroll Casson Cauchon Chamberlain Charbonneau Chan Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Cullen Copps Cummins Davies Desjarlais DeVillers

Dromisky Discepola Drouin Duhamel Duncan Easter Eggleton Elley Epp Folco Finlay Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring

Dhaliwal

Goodale Gouk Gray (Windsor West) Graham

Grey (Edmonton North) Hart Grewal Guarnieri Harvard Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Hubbard

Ianno Jackson Iftody Jaffer Jennings Johnston Jones

Karetak-Lindell Jordan Keddy (South Shore) Karygiannis Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Knutson Kilgour (Edmonton Southeast)

Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln

Lowther MacAulay Mahoney

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Maloney

Manley Mancini Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews

Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Mifflin

Meredith Mills (Red Deer) Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Morrison Murray Muise Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric

Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robillard

Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Jacques St-Julien Stewart (Brant) Steckle Stewart (Northumberland) Stinson

Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Valeri Vanclief Vellacott Vautour Volpe Wappel Wayne

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Brien Canuel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gauthier Gagnon Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Lebel Marceau

Ménard Mercier Picard (Drummond) Perron Rocheleau Plamondon Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand

McLellan (Edmonton West) Minna

O'Brien (Labrador) Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle—Émard) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

(La motion nº 17, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 20)

POUR

Députés

Bradshaw

Dion

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bélanger Bellemare Benoit Bennett Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey Casson Catterall

Boudria

Dhaliwal

Chamberlain Cauchon Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Davies Desjarlais DeVillers

Dromisky Discepola Drouin Duhamel Easter Duncan Eggleton Elley Epp Finlay Fontana Forseth Gallaway

Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale Gouk Graham

Gray (Windsor West) Grey (Edmonton North) Grewal Guarnieri Hart Harvard Harvey Hill (Macleod)

Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keddy (South Shore)

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Lill Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Lowther Longfield MacAulay

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Malhi Maloney Mancini Manley

Marleau

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McKay (Scarborough East) McGuire McNally McWhinney McTeague Meredith Mifflin

Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault Nystrom Nunziata O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry

Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada

Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora Serré Shepherd Solberg Solomon Speller St. Denis St-Jacques St-Julien Stewart (Brant) Steckle Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl

Szabo Telegdi Thompson (Wild Rose) Thibeault Torsney Ur

Vanclief Valeri Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne Whelan

White (North Vancouver) White (Langley-Abbotsford)

Wilfert—213

CONTRE

Députés

Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Brien Canuel Cardin

Crête Chrétien (Frontenac-Mégantic) de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gauthier Gagnon Girard-Bujold Godin (Châteauguay)

Guimond Guay Lebel Marceau Ménard Mercier Picard (Drummond) Perron Plamondon Rocheleau Sauvageau

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp-36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin

Initiatives ministérielles Marleau

Marchand Loubier McLellan (Edmonton West) Minna O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Wood

(La motion nº 20, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 23)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Rellemare Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Blaikie Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Boudria

Goodale

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Bradshaw

Bryden Brown Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Casey Catterall Carroll Casson Chamberlain Cauchon

Charbonneau Chan Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Davies Desjarlais DeVillers Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Eggleton Elley Finlay Epp Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring

Gray (Windsor West) Graham Grey (Edmonton North)

Gonk

Grewal Guarnieri Harvard Harvey Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones

Karetak-Lindell Jordan Keddy (South Shore) Karygiannis

Keyes Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lill Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther

MacAulay MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Malhi

Maloney Mancini Manley

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick

McDonough McKay (Scarborough East) McGuire McNally McWhinney McTeague Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer)

Mitchell Morrison Murray Nault Muise Mvers Nystrom Nunziata O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric

Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada

Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Vanclief Valeri Vellacott Vautour Wappel Volpe Wayne Whelan

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Brien Cardin Canuel Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Fournier Gauthier Dumas Gagnon

Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guimond Guay Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau St-Hilaire Sauvageau

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Gagliano Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Laurin Marchand McLellan (Edmonton West) Minna

O'Brien (Labrador) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

(La motion nº 26, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 28)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Benoit Bennett Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey Casson Catterall Chamberlain

Cauchon Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Cullen Copps Cummins Davies Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Eggleton Ellev Finlay Epp Fontana

Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale Gouk

Gray (Windsor West) Graham Grey (Edmonton North) Grewal

Guarnieri Hart Harvard Harvey Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones Karetak-Lindell

Jordan Karygiannis Keddy (South Shore) Keyes Kerpan

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Lill Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther MacAulay

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mahoney Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Mayfield McCormick McDonough McGuire McNally McKay (Scarborough East) McWhinney МсТеадие Meredith Mifflin Mills (Red Deer) Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault

Nystrom Nunziata O'Reilly O'Brien (London-Fanshawe) Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Pillitteri Phinney Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz

Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Valeri Vanclief Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne Whelan

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Brien Canuel Chrétien (Frontenac—Mégantic) Cardin Crête Debien de Savoye Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Godin (Châteauguay) Girard-Buiold

Guimond Guav Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau St-Hilaire Sauvageau

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna O'Brien (Labrador) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex)

(La motion nº 35, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 30)

Rock

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Bailey Baker

Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bernier (Tobique—Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Calder Caccia Caplan Cannis Carroll Casey Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau

Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Cullen Copps Davies Cummins Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter

Eggleton Ellev Finlay Epp Folco Fontana Gallaway Goldring Godin (Acadie-Bathurst) Goodale Gouk

Gray (Windsor West) Graham Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart

Harvard Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones

Karetak-Lindell Jordan Keddy (South Shore) Karygiannis

Kerpan Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Kraft Sloan Lastewka Lavigne Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mahoney Maloney Malhi Mancini Manley

Mark Marleau Martin (LaSalle-Émard) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McWhinney McTeague Mifflin Mills (Red Deer) Meredith Mills (Broadview—Greenwood)

Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault Nunziata Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry

Penson Peric Pettigrew Peterson Pillitteri Phinney Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada

Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Serré Shepherd Solberg Solomon St. Denis Speller St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson

Stoffer Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Vanclief Valeri Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Brien Cannel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Fournier Dumas Gauthier Gagnon Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Lebel Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond)

Plamondon Rocheleau Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna O'Brien (Labrador) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

(La motion nº 56, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 39)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Bailey Baker

Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Calder Caccia Caplan Cannis Carroll Casey Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau

Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Cullen Copps Davies Cummins Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter

Finlay Epp Folco Fontana Gallaway Goldring Godin (Acadie-Bathurst) Goodale Gouk

Eggleton

Harvard

Gray (Windsor West) Graham Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart

Ellev

Harvey

Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Jones Karetak-Lindell Jordan

Keddy (South Shore) Karygiannis

Kerpan Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Kraft Sloan Lastewka Lavigne Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mahoney Maloney Malhi Mancini Manley

Mark Marleau Martin (LaSalle-Émard) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith

Mifflin Mills (Red Deer) Mills (Broadview—Greenwood) Mitchell Morrison Muise Murray Myers Nault Nystrom

Nunziata O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Peric Penson Pettigrew Peterson Pillitteri Phinney Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed

Robillard Ritz Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Serré Shepherd Solberg Solomon St. Denis Speller St-Jacques St-Julien Steckle Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose)

Torsney Vanclief Valeri Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-213

Richardson

CONTRE

Riis

Députés

Alarie Asselin Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Brien Cannel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gauthier Gagnon Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond

Marceau Ménard Mercier Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis)

Turp—36

Lebel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand

McLellan (Edmonton West) Minna

O'Brien (Labrador) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

Le vice-président: Je déclare les motions nos 7, 55, 58 et 98 rejetées. Je déclare aussi les motions nos 8, 13, 16, 17, 20, 26, 35 et 56 adoptées.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion nº 3. Si la motion nº 3 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion nº 4.

[Traduction]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre accepte, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour dire que les députés qui ont voté sur la dernière motion ont aussi voté sur la motion dont nous sommes saisis, les députés libéraux votant non.

• (1850)

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à procéder de cette manière?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent contre cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont en faveur de cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, mes électeurs voudront que je vote contre cette motion.

[Français]

(La motion no 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 8)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik Brien Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savoye Desrochers Debien Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel Marceau

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Ménard Plamondon Picard (Drummond) Rocheleau St-Hilaire Sauvageau

Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Wayne-49

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonwick Bonin Bradshaw Boudria

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Bryden Brown Bulte Byrne Calder Caccia Caplan Cannis Carroll Casson Cauchon Catterall Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Desjarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Eggleton Easter Elley Epp Finlay Folco Fontana Forseth

Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goldring Goodale Gouk Graham Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River)

Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Iohnston Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan

Keyes Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay Mahoney Maloney Malhi Mancini Manley Marleau Mark

Martin (LaSalle-Émard) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Myers Murray Nault Nunziata

O'Brien (London-Fanshawe) Nystrom

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Perio Peterson Pettigrew Phinney Pratt Pillitteri Proud Proctor

Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solomon Solberg St. Denis Speller St-Julien Steckle Stewart (Northumberland) Stewart (Brant)

Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott

Volpe Wappel White (Langley-Abbotsford) Whelan

White (North Vancouver) Wilfert-200

Le vice-président: La Chambre consent-elle à procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

(La motion nº 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 10)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik Brien Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savove Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Harvey Guimond Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Marceau Ménard Mercier Perron

Muise Picard (Drummond) Plamondon Price Rocheleau Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean)

St-Jacques Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Barnes Reaumier Rélair Bellemare Bélanger Bennett Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Caplan Cannis Carroll Casson Catterall Chamberlain Cauchon Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Davies Desiarlais DeVillers Dhaliwal Dion Discepola

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna Normand O'Brien (Labrador)

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Venne Wood

Le vice-président: Je déclare donc la motion nº 3 rejetée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions suivantes: les motions nos 6, 12, 23, 25, 34, 44, 46, 50 et 52.

Marchand Dromisky Drouin Loubier Duhamel Duncan McLellan (Edmonton West) Minna Eggleton O'Brien (Labrador) Elley Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Epp Finlay Folco Wood

Forseth Fontana

Godin (Acadie—Bathurst) Gallaway Goldring Goodale

Gouk Graham Gray (Windsor West) Grewal

Grey (Edmonton North) Guarnieri Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston

Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Leung Lee

Limoges (Windsor-St. Clair) Lill

Lincoln Longfield Lowther Lunn Mahoney MacAulay

Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire

McKay (Scarborough East) McNally McWhinney McTeague Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Murray Myers

Nault Nunziata O'Brien (London-Fanshawe) Nystrom

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson

Peric Peterson Phinney Pettigrew Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis

Ritz

Robillard Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré

Solberg Solomon St. Denis Speller St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volne Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-200

(La motion nº 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 14)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik Brien Canuel Cardin

Chrétien (Frontenac-Mégantic) Casey

de Savoye Desrochers Crête Debien Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones

Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Marceau Ménard Mercier Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau

Price Sauvageau St-Hilaire

St-Jacques Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp Wayne—49 Vautour

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonwick Bonin Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan

Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Davies Desjarlais

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Lalonde

Dalphond-Guiral Gagliano Laurin

DeVillers

Dhaliwal

Goodale

Discepola Marchand Dion Loubier Drouin Dromisky McLellan (Edmonton West) Minna Duhamel Duncan O'Brien (Labrador) Normand Easter Eggleton Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock Ellev

Epp Folco Finlay Fontana Forseth

Goldring

Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River)

Hilstrom Hubbard Ianno Iackson Jaffer Jennings Johnston Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne

Lee Leung Limoges (Windsor—St. Clair) Lill

Longfield Lincoln Lowther Lunn

MacAulay Mahoney Malhi Maloney Mancini Manley

Marleau Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McCormick McDonough McGuire

McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Murray Myers

Nault Nunziata O'Brien (London-Fanshawe) Nystrom O'Reilly Pagtakhan

Paradis Parrish Penson

Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proctor

Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Robillard Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton)

Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stoffer Stinson

Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Ur Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

White (Langley-Abbotsford) Whelan

White (North Vancouver) Wilfert-200 Venne Wood

(La motion nº 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote $n^o 25$)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik

Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye

Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones

Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier Muise Perron

Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Price Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp Vautour Wayne-49

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson

Assadourian Assad

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine Bailey

Bakopanos Barnes Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yorkton-Melville) Breitkreuz (Yellowhead)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan

Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Lalonde

Dalphond-Guiral Gagliano Laurin

Marchand Davies Desiarlais Loubier DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola O'Brien (Labrador) Normand Dromisky Drouin Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock Duhamel Duncan Venne Wood

Eggleton Ellev Epp Folco Finlay

Fontana Forseth Godin (Acadie—Bathurst) Gallaway

Goodale Goldring Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri

Harvard Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Iftody Ianno Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan

Karygiannis Kerpan

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Longfield Lincoln

Lowther Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews

Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney

Mifflin Meredith Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Murray Mvers Nault Nunziata

Nystrom O'Brien (London-Fanshawe)

O'Reilly Pagtakhan

Paradis Parrish Patry Penson Peric Peterson

Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis Ritz Robillard

Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora

Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Strahl Szabo Thibeault Telegdi Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

(La motion nº 25, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 27)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik

Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold

Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Price

Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Vautour Wayne-49

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson

Assadourian Assad

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Bakopanos Barnes Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon

Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Lalonde

Gagliano Laurin

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Desjarlais Davies DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola Normand Dromisky Drouin Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock

Duhamel Duncan Eggleton Ellev Epp Folco Finlay

Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goodale Goldring Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri

Harvard Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Iftody Ianno Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan

Karygiannis Kerpan Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne

Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Longfield Lincoln

Lowther Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally

McTeague McWhinney Mifflin Meredith Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Murray Mvers Nault Nunziata Nystrom

O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan

Paradis Parrish

Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman

Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt

Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)

Stinson Stoffer Strahl Szabo Thibeault Telegdi Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

Marchand Loubier

O'Brien (Labrador)

Venne Wood

(La motion nº 34, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 29)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik

Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey

Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon

Rocheleau Price Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Vautour Wayne-49

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assadourian Assad

Axworthy (Winnipeg South Centre)

Augustine Bailey Bakopanos Barnes Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick

Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin

Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

Marchand Davies Desiarlais Loubier DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola O'Brien (Labrador) Normand Dromisky Drouin Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock Duncan Duhamel Venne Wood

Eggleton Easter Elley Epp Finlay

Fontana Forseth

Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale

Gouk Graham Gray (Windsor West) Grewal

Grey (Edmonton North) Guarnieri Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston

Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee Leung

Limoges (Windsor—St. Clair) Lill

Lincoln Longfield Lowther MacAulay Mahoney Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews McCormick Mavfield

McGuire McDonough McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney

Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Murray Myers Nault Nunziata O'Brien (London-Fanshawe)

Nystrom O'Reilly Pagtakhan Parrish Paradis

Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proud Proctor Provenzano Ramsay Redman Reed

Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Saada Scott (Fredericton)

Scott (Skeena) Sekora Serré Shepherd Solberg Solomon Speller St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Ur Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Strahl

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Szabo

Folco

(La motion nº 44, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 31)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon

Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier

Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Price Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Vautour Wayne-49

CONTRE

Députés

Ablonczy Alcock Anderson

Anders Assad

Abbott

Adams

Assadourian Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Bakopanos Barnes

Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan

Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin

Desjarlais Davies DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola O'Brien (Labrador) Normand Dromisky Drouin Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock

Duhamel Duncan Eggleton Ellev Epp Folco Finlay

Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goodale Goldring Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri

Harvard Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Iftody Ianno Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan

Karygiannis Kerpan Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Longfield Lincoln

Lowther Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney

Mifflin Meredith Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Murray Mvers

Nault Nunziata

Nystrom O'Brien (London-Fanshawe)

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish

Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis

Ritz Robillard Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Sekora Scott (Skeena)

Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Strahl Szabo Thibeault Telegdi Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

Marchand Loubier

Venne Wood

(La motion nº 46, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 33)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik

Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay

Guimond Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau

Ménard Mercier Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Price

Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Vautour Wayne-49

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assadourian Assad

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Bakopanos Barnes Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan

Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Marchand Davies Desiarlais Loubier DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola O'Brien (Labrador) Normand Dromisky Drouin Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock Duhamel Duncan Venne Wood

Eggleton Ellev Epp Folco Finlay

Fontana Forseth Godin (Acadie—Bathurst) Gallaway

Goodale Goldring Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri

Harvard Hill (Macleod)

Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Hubbard Iftody Ianno

Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan

Karygiannis Kerpan Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Longfield Lincoln

Lowther Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally

McTeague McWhinney Mifflin Meredith Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer)

Mitchell Morrison Murray Mvers Nault Nunziata Nystrom

O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan

Paradis Parrish

Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt

Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Saada

Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon Speller St. Denis

St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Strahl Szabo Thibeault Telegdi Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin

(La motion nº 50, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 34)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Borotsik

Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Crête de Savoye Debien Desrochers

Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones

Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier Muise Perron

Rocheleau Price Sauvageau St-Hilaire Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Picard (Drummond)

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Vautour Wayne-49

CONTRE

Plamondon

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson

Assadourian Assad

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Bakopanos Barnes Bélair Bellemare Bélanger Bennett Benoit Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon

Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins

Desjarlais Marchand Loubier Davies DeVillers Dhaliwal McLellan (Edmonton West) Minna Dion Discepola O'Brien (Labrador) Dromisky Drouin Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

Duhamel Duncan Eggleton Ellev Epp Folco Finlay

Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goodale Goldring Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri

Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Iftody Ianno Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan

Karygiannis Kerpan Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Lee

Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Longfield Lincoln Lowther Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre) Matthews

Mayfield McDonough McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Mifflin Meredith Mills (Broadview—Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Murray Mvers Nault Nunziata O'Brien (London-Fanshawe)

Nystrom O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish

Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis

Ritz

Robinson Saada Scott (Fredericton) Schmidt Scott (Skeena) Sekora Shepherd Serré Solberg Solomon

Speller St. Denis St-Julien

Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)

Stinson Stoffer Strahl Szabo Thibeault Telegdi Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vellacott Volpe Wappel

Whelan White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

Wood Venne

(La motion nº 52, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 36)

POUR

Députés

Alarie Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras

Borotsik Brien Canuel Cardin

Chrétien (Frontenac-Mégantic) Casey

Crête de Savoye Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier

Muise Perron Picard (Drummond) Plamondon Rocheleau Price Sauvageau St-Hilaire

St-Jacques Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp Wayne—49 Vautour

CONTRE

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine

Bailey Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bevilacqua Bertrand Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) Brown Bryden

Bulte Byrne Calder Caccia Cannis Caplan Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Robillard

Coderre Collenette Comuzzi Copps Cummins Cullen Desjarlais Davies DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Lalonde

Gagliano Laurin

Dalphond-Guiral

Duhamel Duncan Easter Eggleton Ellev Epp Folco Finlay Fontana Forseth

Godin (Acadie-Bathurst) Gallaway

Goldring Goodale Graham Gouk Gray (Windsor West) Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Harvard

Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings Johnston Karetak-Lindell Jordan Karygiannis Kerpan

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Mancini Mark Marleau

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Mayfield McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McNally McWhinney McTeague Mifflin Meredith Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Murray Myers Nault Nunziata

Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan

Paradis Parrish Penson Patry Peric Peterson Phinney Pettigrew Pillitteri Pratt Proctor Proud Provenzano Ramsay Reed Redman Richardson Riis Robillard Ritz Robinson Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Sekora Serré Shepherd Solberg Solomon St. Denis Speller St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer

Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Ur Vanclief Vellacott Wappel

Whelan White (Langley-Abbotsford)

White (North Vancouver) Wilfert-200

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna

O'Brien (Labrador) Normand Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock Wood

Le vice-président: Je déclare les motions nos 6, 12, 23, 25, 34, 44, 46, 50 et 52 rejetées. Le prochain vote porte sur la motion nº 4.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste qui sont présents votent en faveur de la motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents ce soir votent contre la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, au nom des résidents de York-Sud-Weston, je vote non.

[Français]

(La motion nº 4, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote $n^{o} 9$)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Bakopanos Barnes

Solberg St. Denis St-Julien Bélair Beaumier Shepherd Bellemare Bélanger St-Jacques Benoit Bennett Steckle Stewart (Brant) Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Stewart (Northumberland) Stinson Strahl Bevilacqua Blondin-Andrew Szabo Thibeault Thompson (Wild Rose) Bonin Bonwick

Borotsik Boudria Vanclief Valeri Breitkreuz (Yellowhead) Bradshaw Vautour Vellacott Breitkreuz (Yorkton-Melville) Brown Volpe Wayne White (Langley—Abbotsford) Whelan Bryden Bulte

Byrne Caccia Wilfert-198 Calder Cannis Caplan Carroll Casey Casson

Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Collenette Coderre Comuzzi Copps Cullen Cummins DeVillers Dhaliwal

Dion Discepola Drouin Dromisky Duhamel Duncan Eggleton Easter Elley Epp Finlay Folco

Forseth Fontana Goldring Gallaway Goodale Gouk Gray (Windsor West) Graham

Grewal Grey (Edmonton North) Guarnieri Hart Harvard Harvey

Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings

Johnston Jones Karetak-Lindell Jordan Karygiannis Keddy (South Shore) Kerpan Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Konrad Knutson Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee

Limoges (Windsor-St. Clair) Leung

Longfield Lincoln Lowther Lunn

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) MacAulay Mahoney Malhi

Murray

Scott (Skeena)

Serré

Maloney Manley Mark Marleau Martin (LaSalle—Émard) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Matthews Mayfield McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McNally McTeague McWhinney Meredith Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mills (Red Deer) Mitchell Morrison

Muise

Scott (Fredericton)

Sekora

Myers O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric Pettigrew Peterson Pillitteri Phinney Pratt Price Provenzano Proud Ramsav Redman Reed Richardson Robillard Ritz Saada Schmidt

Torsney

White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie Bellehumeur Asselin Bellehumeur Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Brien Canuel

Chrétien (Frontenac-Mégantic) Cardin

Crête Davies de Savoye Debien Desjarlais Duceppe Desrochers Gagnon Girard-Bujold Fournier Godin (Acadie-Bathurst) Godin (Châteauguay)

Guimond Lebel Lill Marceau Mancini Martin (Winnipeg Centre) McDonough Ménard Mercier Nunziata Nystrom Perron Picard (Drummond) Plamondon Proctor Riis Rocheleau Robinson Sauvageau

Solomon St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Stoffer Tremblay (Rimouski-Mitis)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Lalonde Gagliano Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham—Kent Essex) Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 4 adoptée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 11.

• (1855)

[Traduction]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je proposerais que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant non.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

Bevilacqua

Bonwick

Initiatives ministérielles

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent pour. C'est un bon amendement.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

Ramsay

Schmidt

Solberg

Ritz

M. John Nunziata: Monsieur le Président, j'ai l'intention de voter pour cette motion.

(La motion nº 11, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 13)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Bailey Anders Bernier (Tobique—Mactaquac) Benoit Blaikie Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton—Melville) Casey Cummins Davies Desjarlais Duncan Elley Epp Godin (Acadie—Bathurst) Forseth Goldring Gouk Grey (Edmonton North) Harvey Hill (Macleod) Grewal Herron Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Jaffer Keddy (South Shore) Kerpan Lill Konrad MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Lunn Martin (Winnipeg Centre) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) McDonough McNally Meredith Mills (Red Deer) Morrison Muise Nunziata Nystrom Price Proctor

St-Jacques Stoffer Strahl Thompson (Wild Rose) Vautour Wayne White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)-74

CONTRE

Riis Robinson

Solomon

Scott (Skeena)

Députés Alcock Anderson Assadourian Assad Asselin Augustine

Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bélanger Bellehumeur Bellemare Bennett

Bergeron Bernier (Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bertrand Bigras

Boudria

Brown Bryden Bulte Byrne Calder Caccia Cannis Canuel Caplan Cardin Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Chrétien (Frontenac-Mégantic) Clouthier Coderre Collenette Copps Crête Cullen de Savoye Debien Desrochers DeVillers Dion Dhaliwal Discepola Dromisky Dronin Duceppe Duhamel Dumas Easter Eggleton Finlay Folco Fontana Fournier Gagnon Gallaway Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Goodale Gray (Windsor West)

Graham Guarnieri Guay Guimond Harvard Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keyes

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh)

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Lastewka Lebel Lavigne Lee Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Marceau Marleau Martin (LaSalle—Émard) Matthews McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McTeague McWhinney Ménard Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Myers

Nault O'Brien (London-Fanshawe)

Pagtakhan

Paradis Parrish Peric Patry Perron Peterson Pettigrew Phinney Picard (Drummond) Pillitteri Plamondon Pratt Proud Provenzano Redman Richardson Robillard Rocheleau Saada Scott (Fredericton) Sauvageau

O'Reilly

Sekora Serré Shepherd Speller St. Denis St-Hilaire St-Julien Steckle Stewart (Brant)

Stewart (Northumberland) Szabo Thibeault

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Torsney

Tremblay (Rimouski-Mitis) Valeri Ur

Vanclief

Wappel Wilfert-175

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Dalphond-Guiral Gagliano

Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Normand Pickard (Chatham—Kent Essex) Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 11 rejetée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les résultats du vote précédent soient appliquées aux motions nos 18, 19 et 21.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 21)

POUR

Députés

Abbott Anders Bailey

Bernier (Tobique—Mactaquac) Blaikie Borotsik Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Casey Davies Desjarlais Duncan Elley Forseth Epp Godin (Acadie—Bathurst)

Goldring Grey (Edmonton North) Grewal Hart Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston Keddy (South Shore)

Kerpan Konrad Lill

Lowther MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Lunn Mancini

Vantour

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre)

Mayfield McNally Mills (Red Deer) McDonough Meredith Morrison Muise Nunziata Nystrom Penson Proctor Price Riis Robinson Ramsay Ritz Schmidt Scott (Skeena) Solomon Solberg St-Jacques Stoffer Stinson

Thompson (Wild Rose) Wayne

White (North Vancouver)-74 White (Langley-Abbotsford)

CONTRE

Députés

Adams Alarie Alcock Anderson Assad Assadourian Asselin Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker

Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bélanger Bellehumeur Bellemare Bennett

Bernier (Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madelei-Bergeron

ne—Pabok) Bertrand Bevilacqua Bigras Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw Brien Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Cannel Caplan Cardin Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Clouthier Collenette

Charbonneau Chan Chrétien (Frontenac-Mégantic) Coderre Comuzzi Copps Crête Cullen de Savoye Debien Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duceppe Duhamel Dumas Eggleton Easter Finlay Folco Fournier Fontana Gagnon Gallaway Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Goodale

Gray (Windsor West) Graham Guarnieri Guay

Harvard Guimond Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell Karygiannis

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Keyes

Mitchell

Serré

Speller

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Lavigne Lebel Lee Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Marceau Marleau Martin (LaSalle—Émard) Matthews McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McTeague McWhinney Ménard Mercier

Murray Myers

Mills (Broadview-Greenwood)

Sekora

Shepherd

Nault O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Parrish Paradis

Peric Patry Perron Peterson Pettigrew Phinney Picard (Drummond) Pillitteri Plamondon Pratt Provenzano Proud Redman Reed Richardson Robillard Rocheleau Saada Sauvageau Scott (Fredericton)

Adams

Alcock

Assad

Asselin

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Alarie

Anderson

Augustine

Assadourian

St. Denis St-Hilaire St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Szabo Thibeault Telegdi

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Torsney

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp Ur Valeri Vanclief Volpe Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Dalphond-Guiral

O'Brien (Labrador)

Gagliano

Marchand

Laurin

Minna

Rock

Wood

(Vote no 22)

POUR

Députés

Ablonczy

Bernier (Tobique—Mactaquac)

Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Bailey

Borotsik

Davies

Duncan

(La motion nº 19, mise aux voix, est rejetée.)

Wappel

Wilfert-175

Bachand (Saint-Jean)

McLellan (Edmonton West)

Pickard (Chatham-Kent Essex)

Lalonde

Loubier

Normand

Venne

Abbott

Anders

Benoit

Blaikie

Casev

Cummins

Desiarlais

Breitkreuz (Yellowhead)

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Axworthy (Winnipeg South Centre)

Baker Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bélanger Bellehumeur Bellemare Bennett

Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-

ne—Pabok) Bertrand Bevilacqua Bigras Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw Brien Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Cannel Cardin Caplan Carroll Catterall Cauchon Chan

Chamberlain Charbonneau Chrétien (Frontenac-Mégantic) Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen

Crête de Savoye Debien DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duceppe Duhamel Dumas Eggleton Easter Finlay Folco Fournier Fontana

Gallaway Gagnon Gauthier Girard-Bujold Godin (Châteauguay) Goodale Gray (Windsor West) Graham

Guarnieri Guay

Harvard Guimond Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Elley Epp Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson

Godin (Acadie-Bathurst) Forseth Kraft Sloan Goldring Gonk Lavigne Lebel Grey (Edmonton North) Grewal Lee Leung

Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Hart Harvey Longfield Hill (Macleod) MacAulay Mahoney Malhi Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Maloney Manley Marceau Marleau Jones Keddy (South Shore) Martin (LaSalle—Émard) Matthews Konrad Kerpan McCormick McKay (Scarborough East) McGuire Lowther Lill McTeague

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Lunn McWhinney Ménard Mancini Mark Mifflin Mercier

Martin (Winnipeg Centre) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell McDonough Mayfield Murray Myers O'Brien (London-Fanshawe) McNally Meredith Nault

Mills (Red Deer) Morrison O'Reilly Pagtakhan Parrish Paradis Muise Nunziata Peric Patry Nystrom Penson Perron Peterson Price Proctor Pettigrew Phinney Riis Ramsay Picard (Drummond) Pillitteri Robinson Ritz Plamondon Pratt Schmidt Scott (Skeena) Provenzano Proud Solberg Solomon Redman Reed Stinson St-Jacques Robillard Richardson Strahl Stoffer Rocheleau Saada Thompson (Wild Rose) Vautour Sauvageau Scott (Fredericton)

Vellacott Wavne Sekora Serré White (North Vancouver)-74 White (Langley-Abbotsford) Shepherd Speller

St-Hilaire St. Denis Augustine Asselin Steckle Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Szabo Bakopanos Barnes Thibeault Reaumier Rélair Torsney Tremblay (Lac-Saint-Jean) Bélanger Bellehumeur Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp

Bellemare Bennett Valeri Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-Bergeron Vanclief Volpe ne—Pabok) Bertrand

Bevilacqua

Bonwick

Bradshaw

Blondin-Andrew

Wappel Whelan Wilfert—175

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier McLellan (Edmonton West) Marchand Minna O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

(La motion nº 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 17)

POUR

Députés

Abbott Anders

Bailey Bernier (Tobique—Mactaquac) Benoit Blaikie Borotsik Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Casey Cummins Davies Desjarlais Duncan Elley Forseth Epp Godin (Acadie—Bathurst)

Goldring Gouk Grey (Edmonton North) Grewal Harvey Hill (Macleod) Herron Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom

Johnston Keddy (South Shore) Jaffer Jones Kerpan Lill Lowther

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Lunn Mancini Mark

Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre)

Mayfield McNally McDonough Meredith Mills (Red Deer) Morrison Muise Nunziata Nystrom Price Proctor Ramsay Riis Ritz Robinson Schmidt Scott (Skeena) Solberg Solomon St-Jacques Stinson Strahl Stoffer Thompson (Wild Rose) Vautour

Wavne White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)-74

CONTRE

Députés

Adams Alarie Alcock Anderson Assad Assadourian Brown Bryden Bulte Byrne Calder Caccia Cannis Canuel Caplan Cardin Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Charbonneau Chan Chrétien (Frontenac-Mégantic) Clouthier Coderre Collenette Copps Cullen Comuzzi Crête Debien de Savoye Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Dromisky Discepola Drouin Duceppe Duhamel Dumas Easter Eggleton Finlay Folco Fontana Fournier Gallaway Gagnon Girard-Bujold Gauthier

Godin (Châteauguay) Goodale Graham Gray (Windsor West) Guarnieri

Guay Harvard Guimond Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell Karygiannis

Keyes Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Bigras

Bonin

Brien

Boudria

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lebel Lee Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Manley Marceau Marleau Martin (LaSalle—Émard) Matthews McCormick McGuire McKay (Scarborough East) McWhinney McTeague Ménard Mifflin Mercier Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell

Murray Myers O'Brien (London-Fanshawe) Nault

Pagtakhan O'Reilly Paradis Parrish Patry Peric Perron Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Picard (Drummond) Plamondon Pratt Proud Provenzano Redman Reed Richardson Robillard Rocheleau Saada Scott (Fredericton) Sauvageau

Sekora Serré Speller St-Hilaire Shepherd St. Denis St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Szabo Telegdi Thibeault

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Torsney

Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp Valeri Vanclief Volpe Wappel Whelan Wilfert-175

Stinson

Thompson (Wild Rose)

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde
Loubier
Marchand
McLellan (Edmonton West)
Normand
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Nock

Dalphond-Guiral
Gagliano
Laurin
Marchand
Minna
O'Brien (Labrador)
Rock

Le vice-président: Je déclare les motions nº 18, 19 et 21 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion nº 14.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui se sont prononcés sur la motion précédente soient inscrits comme s'étant prononcés sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant contre.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette facon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont contre cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, j'appuie le Parti réformiste en ce qui concerne cette motion et je vote pour.

(La motion nº 14, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 16)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy
Anders Bailey
Benoit Bernier (1

Benoit Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville) Casey
Casson Cummins
Filley

Casson Cummins
Duncan Elley
Epp Forseth
Goldring Gouk

Grey (Edmonton North) Grewal Harvey Hart Hill (Macleod) Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston Keddy (South Shore) Jones Kerpan Konrad Lowther MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Mayfield McNally Mills (Red Deer) Meredith Morrison Nunziata Muise Price Ramsay Ritz Schmidt Scott (Skeena) Solberg St-Jacques

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)—60

CONTRE

Strahl

Vautour

Députés

Adams Alarie Alcock Andersor Assad Assadourian Asselin Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellehumeur Bellemare Bennett

Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-

ne—Pabok) Bertrand Bevilacqua Bigras Blondin-Andrev Bonin Bonwick Boudria Bradshaw Brien Brown Brvden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Canuel Caplan Cardin Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Chan

Charbonneau Chrétien (Frontenac—Mégantic)

Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Crête Davies de Savoye Debien Desjarlais Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duceppe Dumas Easter Eggleton Finlay Folco Fontana Fournier Gagnon Gauthier

Gallaway Gauthier
Girard-Bujold Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay) Godale
Graham Gray (Windsor West)
Guarnieri Guay
Guimond Harvard

 Guimond
 Harvard

 Hubbard
 Ianno

 Iftody
 Jackson

 Jennings
 Jordan

 Karetak-Lindell
 Karygiannis

 Keves
 Killer (Stor

Keyes Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson

Kraft Sloan Lastewka
Lavigne Lebel
Lee Leung

Lill Limoges (Windsor—St. Clair)

Lincoln Longfield

MacAulay Mahoney
Malhi Maloney
Mancini Manley
Marceau Marleau

Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre)

Matthews McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East) McTeague Ménard Mercier Mifflin Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Myers Murray Nault Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly

Pagtakhan Paradis Parrish Patry Peric Perron Peterson Pettigrew Phinney Picard (Drummond) Pillitteri Plamondon Pratt Proctor Proud Provenzano Reed Redman Richardson Riis Robinson Robillard

Rocheleau Saada Sauvageau Scott (Fredericton) Sekora Serré Shepherd Solomon Speller St. Denis St-Hilaire St-Julien Stewart (Brant) Steckle Stewart (Northumberland) Stoffer

Stewart (Northumberland) Stoffer
Szabo Telegdi
Thibeault Torsney

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp Ur

Valeri Vanclief
Volpe Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano
Lalonde Laurin
Loubier Marchand
McLellan (Edmonton West) Minna
O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex) Rock

Venne Wood
Whelan Wilfert—189

Le vice-président: Je déclare la motion nº 14 rejetée.

M. John Nunziata: Monsieur le Président, y a-t-il une raison pour que tous les députés soient présents ici ce soir? Pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour autoriser les députés à partir et continuer le vote avec les whips.

Le vice-président: Je suis sûr que le député de York-Sud—Weston a touché une corde sensible et réconforté plusieurs députés, mais il semble qu'il n'y ait pas consentement unanime. Je vois certains députés qui hochent la tête en signe de refus.

Le vote suivant porte sur la motion nº 15.

• (1900)

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre serait disposée à donner son consentement pour appliquer les résultats du dernier vote aux motions nos 22, 24 et 99.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 22, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 24)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Anders Bailey

Benoit Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik Breitkreuz (Yellowhead)

Casey
Casson Cummins
Duncan Elley
Epp Forseth

 Duncan
 Elley

 Epp
 Forseth

 Goldring
 Gouk

 Grewal
 Grey (Edmonton North)

 Hart
 Harvey

 Herron
 Hill (Macleod)

Herron Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom
Jaffer Johnston
Jones Keddy (South Shore)

Kerpan Konrad Lowther Lunn MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Mayfield McNally Mills (Red Deer) Morrison Munise Nunziata

 Muise
 Nunziata

 Penson
 Price

 Ramsay
 Ritz

 Schmidt
 Scott (Skeena)

 Solberg
 St-Jacques

 Stinson
 Strahl

 Thompson (Wild Rose)
 Vautour

 Vellacott
 Wayne

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)—60

CONTRE

Députés

Adams Alarie Alcock Anderson Assadourian Assad Asselin Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Bakopanos Barnes Beaumier Bélair Bélanger Bellehumeur

Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-

Bergaroli Bernard
Bevilacqua Bigras
Blaikie Blondin-Andrew
Bonin Bonwick

Boudria

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bradshaw Brien Brown Bryden Bulte Byrne Calder Caccia Canuel Cardin Caplan Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Chrétien (Frontenac-Mégantic) Clouthier

Coderre Collenette Comuzzi Copps Crête Cullen de Savove Davies Debien Desjarlais DeVillers Desrochers

Dhaliwal Dion Dromisky Discepola Drouin Duceppe Duhamel Dumas Easter Eggleton Finlay Folco Fontana Fournier Gagnon Gallaway Gauthier Girard-Buiold Godin (Acadie-Bathurst)

Godin (Châteauguay) Graham Goodale Gray (Windsor West) Guarnieri Guimond Guay Harvard Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings

Karetak-Lindell Jordan Karygiannis Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloar

Lastewka Lavigne Lebel Lee Leung Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield MacAulay Mahoney Malhi

Maloney Mancini Manley Marceau Marleau Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Winnipeg Centre) Matthews McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East)

McTeague McWhinney Ménard Mercier

Mifflin Mills (Broadview-Greenwood)

Mitchell Murray Myers Nault O'Brien (London-Fanshawe) Nystrom

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Peric Perron Peterson Phinney Pettigrew Picard (Drummond) Pillitteri

Plamondon Pratt Proctor Proud Provenzano Redman Reed Richardson Riis Robillard Robinson Rocheleau

Saada Sauvageau Sekora Scott (Fredericton) Serré Shepherd Speller Solomon

St-Hilaire St. Denis St-Julien Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)

Stoffer Szabo Telegdi Thibeault

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis) Turp

Valeri Vanclief Volpe Wappel Whelan

Wilfert-189

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Marchand Loubier

McLellan (Edmonton West) Normand O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

Venne Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 22 rejetée.

(La motion nº 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 26)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Anders Bailey

Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Borotsik Breitkreuz (Yellowhead)

Breitkreuz (Yorkton-Melville) Casey Casson Cummins Elley Duncan Forseth Epp Goldring Gouk

Grewal Grey (Edmonton North) Harvey Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston

Keddy (South Shore) Jones Kerpan Konrad Lowther Lunn MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Mayfield McNally Meredith

Mills (Red Deer) Morrison Muise Nunziata Penson Price Ramsay Ritz Schmidt Scott (Skeena) Solberg St-Jacques Stinson Strahl Thompson (Wild Rose) Vautour Vellacott Wayne

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)-60

CONTRE

Députés

Adams Alarie Alcock Anderson Assadourian Assad Augustine Asselin Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Barnes Bakopanos Beaumier Bélair Bélanger Bellehumeur

Bellemare

Bergeron Bernier (Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madelei-

ne—Pabok) Bertrand

Bevilacqua

Blaikie Valeri Ur Bigras Vanclief Blondin-Andrew Volpe Bonin Bonwick Boudria Wappel Whelan Wilfert-189 Bradshaw Brien

Brown Bryden Bulte Byrne Caccia Calder Cannis Canuel Caplan Cardin

Carroll Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau

Chrétien (Frontenac-Mégantic) Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Crête Cullen Davies de Savoye Debien Desjarlais Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duceppe Duhamel Dumas Eggleton Easter Finlay Folco Fontana Fournier Gallaway Gagnon

Godin (Acadie-Bathurst) Godin (Châteauguay) Goodale Graham Gray (Windsor West) Guarnieri Guimond Guay Harvard Hubbard Ianno Iftody Jackson Jennings Karetak-Lindell

Karygiannis Keyes

Gauthier

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast) Kraft Sloan

Girard-Bujold

Knutson Lastewka Lavigne Lebel Lill Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln

Longfield MacAulay Mahoney Malhi Maloney Mancini Manley Marceau

Martin (LaSalle-Émard) Marleau

Martin (Winnipeg Centre) Matthews McCormick McDonough McGuire McKay (Scarborough East)

McTeague McWhinney Ménard Mercier

Mills (Broadview-Greenwood) Mifflin Mitchell

Murray Nault Mveers O'Brien (London-Fanshawe) Nystrom

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Peric Patrv Peterson Perron Pettigrew Phinney

Picard (Drummond) Pillitteri Plamondon Pratt Proctor Proud Provenzano Redman Richardson

Robillard Riis Robinson Rocheleau Saada Sauvageau Scott (Fredericton) Sekora Serré Shepherd Solomon Speller St. Denis St-Hilaire

St-Julien Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Stoffer Szabo

Telegdi Thibeault Torsney Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Tremblay (Rimouski-Mitis)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Dalphond-Guiral Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna Normand Pickard (Chatham—Kent Essex) O'Brien (Labrador) Rock Wood Venne

Le vice-président: Je déclare la motion nº 24 rejetée.

(La motion nº 99, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote $n^o 42$)

POUR

Députés

Gouk

Abbott Ablonczy Anders Bailey

Bernier (Tobique-Mactaquac) Benoit Borotsik Breitkreuz (Yellowhead)

Breitkreuz (Yorkton-Melville) Casey Cummins Duncan Elley Epp Forseth

Goldring

Grey (Edmonton North) Grewal

Hart Harvey Herron Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River) Hilstrom Jaffer Johnston

Jones Keddy (South Shore) Kerpan Konrad

Lowther Lunn MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Mayfield Meredith McNally

Mills (Red Deer) Morrison Muise Nunziata Penson Price Ramsay Schmidt Ritz Scott (Skeena) Solberg St-Jacques Stinson Strahl Thompson (Wild Rose)

White (Langley-Abbotsford) White (North Vancouver)-60

CONTRE

Députés

Adams Alarie Anderson Assadourian Assad Asselin Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker Barnes

Bélair Beaumier Bélanger Bellehumeur Bellemare Bennett

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-Bergeron

Carroll

Cauchon

ne-Pabok) Bertrand Bevilacqua Bigras Blaikie Blondin-Andrew Bonin Bonwick Boudria Bradshaw Brien Brown Bryden Bulte Caccia Byrne Cannis Calder Caplan

Canuel

Cardin

Catterall

Chamberlain Chan Charbonneau Chrétien (Frontenac-Mégantic)

Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Crête Cullen Davies de Savoye Debien Desiarlais Desrochers DeVillers Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duceppe Easter Dumas Eggleton Finlay Fontana Folco Fournier Gagnon Gallaway Gauthier

Girard-Bujold Godin (Acadie-Bathurst) Godin (Châteauguay) Goodale Gray (Windsor West)

Guarnieri Guay Harvard Hubbard Ianno Jackson Jennings Jordan Karetak-Lindell Karygiannis

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Keyes

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lebel Lee Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair)

Lincoln Longfield Mahoney MacAulay Malhi Maloney Mancini Manley Marceau Marleau

Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre)

McCormick Matthews McGuire McDonough McKay (Scarborough East) McTeague McWhinney Ménard Mifflin Mercier Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Murray Myers

Nault Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Patry Perron Peric Peterson Pettigrew Picard (Drummond) Phinney Pillitteri Plamondon Pratt Proctor Proud Provenzano Redman Reed Richardson Riis

Sauvageau Scott (Fredericton) Sekora Serré Shepherd Solomon Speller St Denis St-Hilaire St-Julien

Robinson

Saada

Robillard

Rocheleau

Stewart (Brant) Steckle Stoffer Telegdi Stewart (Northumberland) Szabo Thibeault Torsney

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski-Mitis) Ur Vanclief

Wappel Wilfert—189 Volpe Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Dalphond-Guiral Gagliano Lalonde Laurin Marchand Loubier McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 99 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion no 15.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente, à l'exception du député de Windsor-Ouest, soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les Réformistes présents votent contre cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, j'appuie le gouvernement sur cette motion.

(La motion nº 15, mise au voix, est adoptée.)

(Vote no 18) Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)
Stoffer Szabo
Telegdi Thibeault

Telegdi Torsney

Valeri

Vautour Wappel Whelan

POUR

Députés Alcock

CONTRE

Anderson Assad Assadourian Augustine

Adams

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Barnes
Beaumier
Bélair
Bélanger
Bellemare

Bennett Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand Bevilacqua
Blaikie Blondin-Andrew

Bonin Bonwick
Borotsik Boudria
Bradshaw Brown
Bryden Bulte

Byrne Caccia Calder Cannis Caplan Carroll Casey Catterall Cauchon Chamberlain Charbonneau Chan Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen

DaviesDesjarlaisDeVillersDhaliwalDionDiscepolaDromiskyDrouin

 Dion
 Discepola

 Dromisky
 Drouin

 Duhamel
 Easter

 Eggleton
 Finlay

 Folco
 Fontana

Gallaway Godin (Acadie—Bathurst)

Goodale Graham Guarnieri Harvard Harvey Herron Hubbard Ianno Jackson Iftody Jennings Jones Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Keddy (South Shore)

Keyes Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson

Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lavigne
Leung
Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)
Longfield
Knutson
Knutson
Lastewka
Lite
Lie
Limoges
Lill
Lincoln
Longfield
MacAulay

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
MacKay (Maloney
Mancini
MacNay
Manley

Marleau Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre) Matthews

Martin (Winnipeg Centre) Matthews
McCormick McDonough
McGuire McKay (Scar

McGuire McKay (Scarborough East)
McTeague McWhinney
Mifflin Mills (Broadview—Greenwood)

Mitchell Muise
Murray Myers
Nault Nunziata

Nystrom O'Brien (London—Fanshawe)

O'Reilly Pagtakhan Paradis Parrish Peric Patry Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud Provenzano Redman Richardson Reed Riis Robillard Robinson Saada Scott (Fredericton) Sekora Shepherd Serré Solomon St. Denis St-Jacques St-Julien Steckle

Abbott Ablonczy Alarie Anders Asselin Bailey Bellehumeur Benoit

Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras

Députés

Vanclief

Volpe Wayne

Wilfert-166

ne—Pabok) Bigras Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton—Melville)

Brien Canuel Casson Crête Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) de Savoye Cummins Debien Desrochers Duceppe Duncan Dumas Elley Epp Fournier Forseth Gagnon Girard-Bujold Gauthier

Gauthier Girard-Buje
Godin (Châteauguay) Goldring
Gouk Grewal
Grey (Edmonton North) Guay
Guimond Hart

Guimond Hart Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Johnston Jaffer Kerpan Konrad Lowther Lebel Lunn Marceau Mark Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Mayfield Ménard Meredith McNally Mercier Mills (Red Deer) Morrison Perron Penson Picard (Drummond) Plamondon

 Ramsay
 Ritz

 Rocheleau
 Sauvageau

 Schmidt
 Scott (Skeena)

 Solberg
 St-Hilaire

 Stinson
 Strahl

Thompson (Wild Rose) Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp
Vellacott White (Langley—Abbotsford)

White (North Vancouver)—82

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde
Laurin
Loubier
Marchand
McLellan (Edmonton West)
Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Rock

Venne Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 15 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 45.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je proposerais que vous demandiez le consentement unanime d'inscrire les députés qui ont voté sur la motion précédente comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes voteront en faveur de cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti Démocratique présents voteront en faveur de la motion

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, au nom des résidents de York-Sud-Weston, j'appuierai la motion nº 45 et voterai en faveur de cette motion.

• (1905)

Hill (Macleod)

Hilstrom

(La motion nº 45, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 32)

POUR Députés

Ablonczy Abbott Anders Anderson Axworthy (Winnipeg South Centre) Augustine Bakopanos Barnes Bélanger Bellemare Benoit Bernier (Tobique-Mactaquac) Bertrand Bevilacqua Blondin-Andrew Bonin Bonwick Borotsik Boudria Bradshaw Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) Brown Bryden Caccia Calder Cannis Carroll Caplan Casey Casson Catterall Chamberlain Cauchon Chan Charbonneau Clouthier Coderre Comuzzi Cullen Collenette Copps Cummins Desjarlais Davies DeVillers Dion Dromisky Dhaliwal Discepola Drouin Duhamel Duncan Easter Elley Finlay Eggleton Epp Fontana Forseth Gallaway Godin (Acadie-Bathurst) Goldring Goodale Gouk Graham Grewal Guarnieri Grey (Edmonton North) Harvard

Hill (Prince George-Peace River)

Hubbard

Iftody

Jaffer Jackson Johnston Jennings Jordan Jones Karetak-Lindell Karvgiannis Keddy (South Shore) Kerpan

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Keyes

Kilgour (Edmonton Southeast) Knutson Kraft Sloan Konrad Lastewka Lavigne Leung

Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Longfield

Lincoln MacAulay

MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough)

Mahoney Maloney Mancini Manley

Marleau Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre)

Matthews Mayfield McCormick McDonough

McGuire McKay (Scarborough East)

McNally McTeague McWhinney Meredith

Mifflin Mills (Broadview-Greenwood)

Mills (Red Deer) Mitchell Morrison Muise Mvers Nault Nunziata

Nystrom O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan

Paradis Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Schmidt Scott (Skeena) Scott (Fredericton) Shepherd Solberg Speller Solomon St. Denis St-Jacques Steckle

Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)

Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi Thibeault Thompson (Wild Rose) Torsney Valeri Vanclief Vautour Vellacott Volpe Wappel Wayne

St-Julien

Whelan White (Langley-Abbotsford)

White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Asselin Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bigras Brien Canuel Cardin Chrétien (Frontenac-Mégantic) Crête de Savove Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Gauthier

Girard-Bujold Godin (Châteauguay)
Guay Guimond
Lebel Marceau
Ménard Mercier
Perron Picard (Drummond)
Plamondon Rocheleau
Sauvageau St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski—Mitis)

Turp-36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde
Lalonde
Loubier
Marchand
McLellan (Edmonton West)
Mormand
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Mok

Le vice-président: Je déclare la motion nº 45 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 51.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois appuient évidemment cette excellente motion de notre collègue de Témiscamingue.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique présents ce soir votent en faveur de la motion no 51.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, la motion nº 51 empêcherait le Sénat de prendre part un examen quinquennal prévu par la loi. J'appuierai cette motion.

(La motion nº 51, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote no 35)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy
Alarie Anders
Asselin Bailey
Bellehumeur Benoit

Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madelei-

ne—Pabok) Bigras

Blaikie Breitkreuz (Yellowhead)

Breitkreuz (Yorkton—Melville)

Canuel

Cardin

Cit (**)

Casson Chrétien (Frontenac—Mégantic)

Crête Cummins de Savoye Davies Debien Desjarlais Desrochers Duceppe Dumas Duncan Elley Epp Forseth Fournier Gauthier Gagnon

Girard-Bujold Godin (Acadie—Bathurst)

Godin (Châteauguay) Goldring
Gouk Grewal
Grey (Edmonton North) Guay
Guimond Hart

Hill (Macleod) Hill (Prince George—Peace River)

Hilstrom Jaffer
Johnston Kerpan
Konrad Lebel
Lill Lowther
Lunn Mancini
Marceau Mark

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield McDonough

McNally Ménard Mercier Meredith Mills (Red Deer) Morrison Nystrom Penson Perron Picard (Drummond) Plamondon Proctor Ramsay Riis Ritz Robinson Rocheleau Sauvageau Schmidt Scott (Skeena) Solberg Solomon St-Hilaire Stinson Stoffer

Strahl Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean) Tremblay (Rimouski—Mitis)

Turp Vellacott

White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver) —97

CONTRE

Députés

 Adams
 Alcock

 Anderson
 Assad

 Assadourian
 Augustine

 Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Baker

 Bakopanos
 Barnes

 Beaumier
 Bélair

 Bélanger
 Bellemare

Bennett Bernier (Tobique—Mactaquac)

Bertrand Bevilacqua
Blondin-Andrew Bonin
Bonwick Borotsik

Brown Bryden Bulte Caccia Byrne Calder Cannis Caplan Carroll Catterall

Bradshaw

Karygiannis

Casey Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen **DeVillers** Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Easter Eggleton Finlay Folco Fontana Gallaway Goodale Guarnieri Graham Harvard Harvey Herron Hubbard Iftody Jackson Jennings Jordan Jones

Boudria

Karetak-Lindell

Speller

St-Jacques

Kilgour (Edmonton Southeast)

Keddy (South Shore) Keyes Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Knutson Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lee Leung Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield MacAulay MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Mahoney Maloney Malhi Manley Marleau Martin (LaSalle-Émard) Matthews McCormick McGuire McTeague McKay (Scarborough East) Mifflin McWhinney Mills (Broadview-Greenwood) Mitchell Murray Muise Myers Nault O'Brien (London-Fanshawe) O'Reilly Pagtakhan Paradis Patry Parrish Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Pratt Price Proud Redman Provenzano Richardson Reed Robillard Saada Scott (Fredericton) Sekora Serré Shepherd

Steckle Stewart (Brant) Stewart (Northumberland) Szabo Telegdi Thibeault Torsney Ur Vanclief Valeri Vantour Volpe Wappel Wavne Wilfert —151 Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

St. Denis

St-Julien

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Laurin Loubier Marchand McLellan (Edmonton West) Minna

Normand O'Brien (Labrador) Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

Wood

Le vice-président: Je déclare la motion nº 51 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 53. Si la motion nº 53 est rejetée, il y aura un vote sur la motion nº 54.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose d'obtenir le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, Les députés réformistes présents votent oui sur cette motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent oui sur cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Nunziata: Monsieur le Président, je vais voter oui sur la motion no 53.

(La motion no 53, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote no 37)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assadourian Assad

Augustine Bailey Axworthy (Winnipeg South Centre) Baker

Bakopanos Barnes Bélair Beaumier Bélanger Bellemare Bennett Benoit Bevilacqua Blondin-Andrew Bertrand Blaikie Ronin Bonwick Bradshaw Boudria

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville)

Bryden Bulte Caccia Cannis Caplan

Carroll Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi Copps Cullen Cummins Desjarlais **DeVillers** Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan Easter Eggleton Elley Epp Folco Finlay Fontana Forseth

Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goldring Goodale Gouk Graham

Grey (Edmonton North) Grewal Guarnieri Hart Hill (Macleod)

Harvard Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Hubbard Ianno Iftody Jackson Jaffer Jennings

Johnstor Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan Keyes

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) Knutson Kilgour (Edmonton Southeast)

Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lill Limoges (Windsor—St. Clair) Lincoln Longfield Lowther MacAulay Lunn Mahoney Malhi Mancini Maloney

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) Marleau

Martin (LaSalle-Émard) Martin (Winnipeg Centre)

Mayfield Matthews McCormick McDonough

McGuire McKay (Scarborough East)

McNally McWhinney McTeague Meredith

Mifflin Mills (Broadview-Greenwood)

Mills (Red Deer) Mitchell Murray Morrison Myers Nunziata Nault Nystrom O'Brien (London—Fanshawe) Pagtakhan O'Reilly Paradis Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Pillitteri Phinney Proctor Proud Provenzano Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Schmidt Saada Scott (Fredericton) Scott (Skeena) Serré Sekora Shepherd Solomon Solberg Speller St. Denis St-Julien

Stewart (Northumberland) Stinson Stoffer Strahl Szabo Telegdi

Thompson (Wild Rose) Thibeault

Torsney Vanclief Valeri Vellacott Volpe Whelan

Wappel White (Langley—Abbotsford) White (North Vancouver)

Wilfert-199

Steckle

CONTRE

Stewart (Brant)

Députés

Bellehumeur Bergeron Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok) Bernier (Tobique—Mactaquac) Bigras

Borotsik Brien Canuel Cardin

Casey Chrétien (Frontenac-Mégantic)

de Savoye Crête Debien Desrochers Duceppe Dumas Fournier Gagnon Girard-Bujold Gauthier Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones Keddy (South Shore) Lebel MacKay (Pictou-Antigonish-Guysborough) Marceau Ménard Mercier Perron

Picard (Drummond) Plamondon Price Rocheleau St-Hilaire Sauvageau

Tremblay (Lac-Saint-Jean) St-Jacques

Tremblay (Rimouski—Mitis) Turp

Wayne—49

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Gagliano Lalonde Loubier Marchand Minna

McLellan (Edmonton West) O'Brien (Labrador) Normand

Pickard (Chatham-Kent Essex) Rock

Le vice-président: Je déclare la motion nº 53 adoptée.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose: Que le projet de loi, tel qu'amendé, soit agréé.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre consent à appliquer les résultats du vote qui vient d'être tenu à la motion d'approbation.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote $n^o 43$)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Adams Alcock Anders Anderson Assad Assadourian

Augustine Axworthy (Winnipeg South Centre)

Bailey Baker Bakopanos Barnes

Ajournement

Solomon St. Denis Steckle Bélair Beaumier Solberg Speller St-Julien Bélanger Bellemare Benoit Bennett Stewart (Brant) Stinson Stewart (Northumberland) Stoffer Bertrand Bevilacqua Blaikie Blondin-Andrew Strahl Telegdi Szabo Thibeault Bonin Bonwick Thompson (Wild Rose) Boudria Bradshaw

Breitkreuz (Yellowhead) Breitkreuz (Yorkton-Melville) Vanclief Vellacott Brown Bryden Volpe Whelan Byrne

Caccia Calder Cannis Caplan Carroll

Casson Catterall Cauchon Chamberlain Chan Charbonneau Clouthier Coderre Collenette Comuzzi

Copps Cullen Cummins Davies Desjarlais **DeVillers** Dhaliwal Dion Discepola Dromisky Drouin Duhamel Duncan

Easter Eggleton Ellev Epp Finlay Folco Fontana Forseth

Gallaway Godin (Acadie-Bathurst)

Goodale Goldring Graham Gouk

Grey (Edmonton North) Grewal

Hart Guarnieri Hill (Macleod) Harvard Hill (Prince George-Peace River) Hilstrom Jackson Iftody Jaffer Jennings Johnston Jordan Karetak-Lindell Karygiannis Kerpan Keyes

Kilger (Stormont-Dundas-Charlottenburgh) Kilgour (Edmonton Southeast)

Knutson Konrad Kraft Sloan Lastewka Lavigne Lill Limoges (Windsor-St. Clair) Lincoln Longfield Lowther Lunn MacAulay Mahoney Malhi

Maloney

Manley Marleau Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Mancini

Mark

Serré

Martin (LaSalle—Émard) Martin (Winnipeg Centre) Mayfield Matthews

McCormick McDonough McKay (Scarborough East) McGuire

McNally McTeague

Meredith McWhinney Mifflin Mills (Broadview-Greenwood)

Mills (Red Deer) Mitchell Murray Morrison Myers Nault Nunziata Nystrom O'Reilly

O'Brien (London-Fanshawe) Pagtakhan Paradis Parrish Patry Penson Peric Peterson Pettigrew Phinney Pillitteri Proctor Proud Provenzano

Ramsay Redman Reed Richardson Riis Ritz Robillard Robinson Saada Schmidt Scott (Fredericton) Scott (Skeena)

Sekora Shepherd

Torsney Valeri

Wappel White (Langley—Abbotsford) Wilfert—199

White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie Asselin Bergeron eleine—Pabok) Bellehumeur Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Mac Bernier (Tobique-Mactaquac) Bigras Brien

Canuel Casey Cardin

Chrétien (Frontenac—Mégantic) Crête

de Savoye Desrochers Debien Duceppe Fournier Dumas Gagnon Girard-Bujold Gauthier Godin (Châteauguay) Guay Guimond Harvey Herron Jones Lebel Keddy (South Shore) MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough) Mercier

Ménard Muise Picard (Drummond) Perron Plamondon Rocheleau Sauvageau St-Hilaire St-Jacques Tremblay (Rimouski—Mitis)

Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Turp Wayne—49

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean) Dalphond-Guiral Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière) Lalonde Gagliano Loubier McLellan (Edmonton West) Marchand Normand Pickard (Chatham—Kent Essex) O'Brien (Labrador)

Rock

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

MOTION D'AJOURNEMENT

(1910)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le cadre du débat d'ajournement pour clarifier la question que j'avais la semaine dernière pour le ministre des Pêches et des Océans.

Depuis que la décision Marshall a été rendue par la Cour suprême, le secteur de la pêche au homard dans les Maritimes est plongé dans le chaos le plus total. Cette situation a mis en opposition des familles, des travailleurs et des pêcheurs. Elle a également soulevé la question du racisme entre des groupes autochtones et non autochtones. Tout cela est attribuable au manque de leadership du gouvernement fédéral.

Pendant des années et des années, les gouvernements conservateurs et libéraux antérieurs et le gouvernement libéral actuel ont refusé aux autochtones l'accès traditionnel et pertinent aux ressources naturelles auxquelles ils avaient droit. Chaque fois que les autochtones se sont présentés à la Chambre ou devant le gouvernement pour négocier l'application de ces traités en suspens, le gouvernement en place leur a dit d'aller se faire voir et de porter leur cause devant les tribunaux.

À la suite des décisions Delgamuukw, Sparrow et, maintenant, Marshall, le gouvernement ressemble à un chevreuil qui fige devant les phares d'un gros camion se dirigeant vers lui. Il est immobile et dit «Bon, que faisons-nous maintenant?» Le malheur, c'est que la population du Canada atlantique n'a pas le temps d'attendre.

En avril dernier, le vérificateur général du Canada a publié un rapport très critique à l'endroit du ministère des Pêches et Océans. Il soulignait très clairement que l'industrie des crustacés et coquillages était en sérieuses difficultés. À cette époque, le vérificateur général a clairement dit que le ministère gérait l'industrie des crustacés et coquillages exactement de la même façon qu'il avait géré l'industrie des poissons de fond avant l'effondrement des stocks de morue en 1992. Qui plus est, il y a eu effondrement des stocks de saumon. Maintenant, nous sommes en train d'assister à l'effondrement des stocks de homard, de crevettes, de pétoncles et de crabe ainsi que de toutes les autres espèces en raison de l'absence de mesures d'exécution pertinentes de la part du gouvernement.

Ma question est très claire. Nous avions une solution que nous avons présentée au ministre il y a 34 jours. Une période de 35 jours s'est maintenant écoulée depuis la décision Marshall et aucune mesure claire n'a encore été annoncée par le gouvernement. Ce soir, les pêcheurs de la zone de pêche au homard n° 33 se réunissent parce que les membres de la réserve Burnt Church installent des casiers dans le port de Halifax, initiative qui se traduira par d'autres conflits et plus de confusion. Le gouvernement n'a toujours pas fait preuve de leadership.

Le message que nous adressons au gouvernement est très clair. Le ministre des Pêches et Océans et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doivent sortir d'Ottawa et se rendre en Nouvelle-Écosse pour y parler avec ces gens au lieu d'envoyer des émissaires pour accomplir le travail à leur place. Ils doivent faire preuve de leadership. Ils doivent se rendre là-bas et résoudre la situation immédiatement. S'ils ne le font pas, je crains pour l'avenir des stocks de homard proprement dits.

• (1915)

M. David Iftody (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il porte un intérêt légitime à ces questions. Je suis donc heureux de lui répondre au nom de mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans.

La Chambre est évidemment au courant de la décision Marshall rendue récemment, des conséquences de cette décision et de la réponse du gouvernement, qui consiste à amener les deux parties à négocier pour régler le problème.

À cet égard, M. James Mackenzie, notre représentant fédéral principal, a été très actif pour ce qui est de communiquer avec les leaders autochtones et les représentants du secteur de la pêche commerciale.

Depuis sa nomination le 15 octobre 1999, M. MacKenzie est entré en contact avec les leaders autochtones et les représentants du secteur de la pêche commerciale et a assuré un suivi auprès d'eux. En fait, M. Mackenzie est actuellement dans les Maritimes pour rencontrer les représentants du secteur de la pêche commerciale. Il en a rencontré un certain nombre hier à White Point, en Nouvelle-Écosse, et il continuera de rencontrer les représentants de ce secteur dans leurs villes et leurs villages de pêche afin de préparer le terrain pour qu'on puisse en arriver à des ententes qui faciliteront le bon déroulement de la pêche la saison prochaine. M. Mackenzie discute actuellement avec des représentants des pêcheurs commerciaux, dont il sollicite les points de vue sur un rôle approprié à jouer dans le processus.

Ces représentants peuvent être assurés qu'ils seront parfaitement consultés. Une fois qu'on aura conçu un processus, le gouvernement s'occupera de financer ces besoins.

Le ministre des Pêches et des Océans s'est donné pour principale priorité d'élaborer une stratégie à court et à long terme qui respecte le jugement de la Cour suprême tout en tenant compte des intérêts du secteur de la pêche commerciale. Il s'est dit toujours disposé à rencontrer les représentants des pêcheurs commerciaux et à écouter leurs doléances.

De plus, nous rencontrons les pêcheurs autochtones, et le ministre l'a fait lui-même. Nous continuerons de tâcher de parvenir à une entente négociée et pacifique qui soit équitable pour tout le monde.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 20 octobre 1999

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Les productions audiovisuelles	
I f d- 12 (> 1201-t-1ft		M. Duceppe	389
Les femmes de l'années à l'Oktoberfest	205	Mme Copps	390
Mme Redman	385	M. Duceppe	390
Les agriculteurs canadiens		Mme Copps	390
M. Penson	385	M. Bergeron	390
		Mme Copps	390
L'Assemblée législative du Nunavut		M. Bergeron	390
Mme Karetak–Lindell	385	Mme Copps	390
Le County of Oxford Integrated Network		Mme McDonough	390
M. Finlay	386	M. Chrétien (Saint–Maurice)	390
•		Mme McDonough	390
Le Traité d'interdiction des essais nucléaires		M. Chrétien (Saint–Maurice)	390
M. Pratt	386	Le Bureau de la concurrence	
La crête de Vimy		M. Casey	390
M. Goldring	386	M. Collenette	391
	500	M. Casey	391
La Semaine sans violence de la YWCA		M. Manley	391
Mme Folco	386	•	
Le transport ferroviaire		L'équité salariale	201
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	386	M. Solberg	391
w. Chieuch (Frontenae—Weganite)	300	Mme Robillard	391
La Semaine sans violence de la YWCA		M. Solberg Mme Robillard	391 391
Mme Jennings	387		
Les agriculteurs canadiens		Mme St-Hilaire	391 391
M. Ritz	387	Mme Robillard	391
WI. KILZ	367	Mme Robillard	391
L'école Du Vallon		Mille Robillard	392
M. Assad	387	L'immigration	
I		M. Benoit	392
La semaine nationale de la coopération	207	Mme Caplan	392
M. Solomon	387	M. Benoit	392
La semaine nationale de la coopération		Mme Caplan	392
M. Borotsik	388	Le transport aérien	
I		M. Guimond	392
Le ministre québécois des Finances	200	M. Collenette	392
M. Discepola	388	M. Guimond	392
Le cancer du sein		M. Collenette	393
Mme Tremblay	388	T 12 1 42	
		L'immigration	202
Le décès de M. Allan Leal	200	Mme Grey	393
M. McWhinney	388	Mme Caplan	393
Le mois de la sensibilisation au cancer du sein		Mme Grey	393 393
M. Herron	388	Mme Caplan	393
		Les pêches	
QUESTIONS ORALES		M. Bernier	393
QUESTIONS ON THE		M. Dhaliwal	393
L'équité salariale		La culture	
M. Manning	389	M. Graham	393
M. Chrétien (Saint-Maurice)	389	Mme Copps	394
M. Manning	389		٠, ١
M. Chrétien (Saint-Maurice)	389	La défense nationale	20.1
M. Manning	389	M. Hart	394
M. Chrétien (Saint-Maurice)	389	M. Eggleton	394
M. Mayfield	389	M. Hart	394
Mme Robillard	389	M. Eggleton	394
M. Mayfield	389	La Gendarmerie royale du Canada	
Mme Robillard	389	M. Riis	394

M. MacAulay	394	Loi sur les aires marines de conservation	
M. Riis	394	Projet de loi C-8. Introduction et première lecture	399
M. MacAulay	395	Mme Copps	399
I - 4		Adoption des motions; première lecture et impression	
Le transport aérien	205	du projet de loi	399
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	395	Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité;	200
M. Manley	395	rapport (avec amendements)	399
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	395	Loi sur la coordination nationale des secours	
M. Manley	395	dans le secteur agricole	
Les pensions		Projet de loi C-252. Présentation et première lecture	399
M. Malhi	395	M. Borotsik	399
Mme Stewart (Brant)	395	Adoption des motions; première lecture et impression	
		du projet de loi	399
Les affaires autochtones	20.5	La Loi sur les jeunes contrevenants	
M. Cummins	395	Projet de loi C–253. Présentation et première lecture	399
M. Dhaliwal	395	M. Ramsay	399
Le crime organisé		Adoption des motions; première lecture et impression	
Mme Venne	395	du projet de loi	399
M. MacAulay	396	Le Code criminel	
•		Projet de loi C–254. Présentation et première lecture	399
L'industrie aérienne		M. Thompson (Wild Rose)	399
M. Jones	396	Adoption des motions; première lecture et impression	3,,,
M. Manley	396	du projet de loi	399
Le développement international		• •	
M. Harb	396	Le Code criminel	400
M. Bellemare	396	Projet de loi C–255. Présentation et première lecture	400 400
	270	M. Thompson (Wild Rose)	400
La Devco		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	400
Mme Dockrill	396		700
M. Goodale	396	La Loi sur l'assurance-emploi	
Les affaires autochtones		Projet de loi C–256. Présentation et première lecture	400
M. Cummins	396	Mme Gagnon	400
M. Goodale	396	Adoption des motions; première lecture et impression	400
M. Goddae	370	du projet de loi	400
Les aliments modifiés génétiquement		Mme Jennings	400
Mme Alarie	397	Loi concernant Louis Riel	
M. Vanclief	397	Projet de loi C-257. Présentation et première lecture	400
Les personnes handicapées		Mme Jennings	400
Mme Lill	397	Adoption des motions; première lecture et impression	
M. Boudria	397	du projet de loi	400
W. Doudria	371	Loi sur la réduction de la pollution due aux	
L'industrie aérienne		véhicules automobiles	
M. Jones	397	Projet de loi C-258. Présentation et première lecture	400
M. Collenette	397	M. Lincoln	400
T.'		Adoption des motions; première lecture et impression	
L'emploi chez les jeunes	207	du projet de loi	400
M. Mahoney	397	Pétitions	
Mme Blondin–Andrew	397	L'environnement	
Présence à la tribune		Mme Ur	400
Le Président	397	Le Sénat	100
D D 1		M. Nystrom	401
Recours au Règlement		La Constitution	101
La période des questions	200	M. Duncan	401
M. Blaikie	398	L'abolition des armes nucléaires	
Le Président	398	M. McWhinney	401
		L'Organisation mondiale de la santé	
AFFAIRES COURANTES		M. McWhinney	401
Dánanca du Cauvarnament à des Détitions		L'agriculture	
Réponse du Gouvernement à des Pétitions	200	M. Borotsik	401
M. Lee	398	La Commission canadienne du blé	
Délégations Interparlementaires		M. Borotsik	401
M. Comuzzi	398	La Constitution	
M. Szabo	398	Mme Chamberlain	401

Le Sénat		Motion no 24	409
M. Solomon	401	M. Brien	409
La Loi de l'impôt sur le revenu		Motion no 25	409
M. Maloney	401	M. Manley	409
La Constitution		Motion no 26	409
M. McNally	402	M. Brien	410
Le Sénat		Motion no 34	410
M. Riis	402	M. Manley	410
Le Régime de pensions du Canada		Motion no 35	410
M. Malhi	402	M. Brien	410
Le Sénat		Motion no 44	410
Mme Lill	402	M. Manley	410
La justice	.02	Motion no 45	410
M. Stinson	402	M. Brien	410
Le projet de loi C-309	402	Motions nos 46, 50 et 51	410
M. Stinson	402	M. Cannis	412
141. Othison	402	M. Penson	413
Questions au Feuilleton		M. Bryden	415
M. Lee	402	M. Riis	416
Demande de documents		M. Jones	418
M. Lee	402	Mme Whelan	419
NI. LCC	402	M. de Savoye	421
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Jaffer	422
INITIATIVES WIINISTERIELLES		M. Brien	422
Loi sur la protection des renseignements		Report du vote sur les motions du groupe no 2	423
personnels et les documents électroniques		M. Brien	423
Projet de loi C-6—Motion d'attribution de temps		Motion no 52	423
M. Boudria	402	M. Manley	423
Motion	402	Motion no 53	423
Adoption de la motion	404	M. Brien	423
Étape du rapport		Motions nos 54 et 55	423
M. de Savoye	404	M. Manley	423
Mme Jennings	405	Motion no 56	423
M. Desrochers	406	M. Brien	423
Report du vote sur la motion no 1	407	Motions nos 58 et 98	423
M. Brien	408	M. Jones	423
Report du vote sur les motions du groupe no 1	408	Motion no 99	423
M. Brien	408	Report du ote sur les motions du groupe no 3	423
Motion no 3	408	Rejet de la motion no 1	424
M. Bryden	408	M. Kilger	424
Motion no 4	408	Rejet de la motion no 7	424
M. Brien	408	Rejet de la motion no 55	425
Motion nos 6 et 7	408	Rejet de la motion no 58	426
M. Manley	408	Rejet de la motion 98	427
Motion no 8	408	Adoption de la motion no 8	429
M. Penson	408	Adoption de la motion no 13	430
Motion no 11	408	Adoption de la motion no 16	431
M. Brien	408	Adoption de la motion no 17	432
Motion No 12	408	Adoption de la motion no 20	433
M. Manley	408	Adoption de la motion no 26	434
Motion no 13	408	Adoption de la motion no 35	435
M. Penson	408	Adoption de la motion no 56	436
Motion no 14	408	M. Kilger	437
M. Manley	408	M. Strahl	437
Motions nos 15, 16 et 17	408	M. Bergeron	437
M. Penson	409	M. Solomon	437
Motions nos 18 et 19	409	M. Harvey	437
M. Manley	409	M. Nunziata	437
Motion no 20	409	Rejet de la motion no 3	437
M. Penson	409	M. Kilger	437
Motions nos 21 et 22	409	Rejet de la motion no 6	438
M. Brien	409	Rejet de la motion no 12	430
Motion no 23	409	Rejet de la motion no 23	440
M. Penson	409 409	Rejet de la motion no 25	440
1V1. 1 C115UII	サリフ	rejet ue la monon no 45	441

Rejet de la motion no 34	442	M. Strahl	457
Rejet de la motion no 44	443	M. Bergeron	457
Rejet de la motion no 46	444	M. Solomon	457
Rejet de la motion no 50	445	M. Harvey	457
Rejet de la motion no 52	446	M. Nunziata	457
M. Kilger	447	Adoption de la motion no 15	457
M. Strahl	447	M. Kilger	458
M. Bergeron	447	M. Strahl	459
M. Solomon	447	M. Bergeron	459
M. Harvey	447	M. Solomon	459
M. Nunziata	447	M. Harvey	459
Adoption de la motion no 4	448	M. Nunziata	459
M. Kilger	448	Adoption de la motion no 45	459
M. Strahl	449	M. Kilger	460
M. Bergeron	449	M. Strahl	460
M. Solomon	449	M. Bergeron	460
M. Harvey	449	M. Solomon	460
M. Nunziata	449	M. Harvey	460
Rejet de la motion no 11	449	M. Nunziata	460
M. Kilger	450	Rejet de la motion no 51	460
Rejet de la motion no 18	450	M. Kilger	461
Rejet de la motion no 19	451	M. Strahl	461
Rejet de la motion no 21	452	M. Bergeron	461
M. Kilger	453	M. Solomon	461
M. Strahl	453	M. Harvey	461
M. Bergeron	453	M. Nunziata	461
M. Solomon	453	Adoption de la motion no 53	461
M. Harvey	453	Motion d'approbation	462
M. Nunziata	453	M. Manley	462
Rejet de la motion no 14	453	M. Kilger	462
M. Nunziata	454	Adoption de la motion	463
M. Kilger	454		
Rejet de la motion no 22.	454	MOTION D'AJOURNEMENT	
Rejet de la motion no 24.	455	Les pêches	
Rejet de la motion no 99.	456	M. Stoffer	464
M. Kilger	457	M. Iftody	464



Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé Postage paid

Poste-lettre Lettermail

03159442 Ottawa

En cas de non—livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Les Éditions du gouvernement du Canada, 45 boulevard Sacré—Coeur, Hull, Québec, Canada, K1A 089

If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing, 45 Sacré—Coeur Boulevard, Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9.